

*Projet présenté par le Conseil d'Etat*

*Date de dépôt : 19 octobre 2016*

## **Projet de loi**

### **accordant une aide financière annuelle de fonctionnement à Caritas Genève et au Centre social protestant de Genève pour les années 2017 à 2020**

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève  
décrète ce qui suit :

#### **Art. 1 Contrat de prestations**

<sup>1</sup> Les contrats de prestations conclus entre l'Etat et l'association Caritas Genève, d'une part, et entre l'Etat et l'association Centre social protestant (CSP) de Genève, d'autre part, sont ratifiés.

<sup>2</sup> Ils sont annexés à la présente loi.

#### **Art. 2 Aide financière**

<sup>1</sup> L'Etat verse des aides financières monétaires de fonctionnement, au sens de l'article 2 de la loi sur les indemnités et les aides financières, du 15 décembre 2005, d'un montant annuel total de 1 186 984 F, réparties comme suit :

a) à Caritas Genève, un montant annuel de :

543 669 F en 2017

543 669 F en 2018

543 669 F en 2019

543 669 F en 2020

b) au Centre social protestant de Genève, un montant annuel de :

643 315 F en 2017

643 315 F en 2018

643 315 F en 2019

643 315 F en 2020

<sup>2</sup> Dans la mesure où l'aide financière n'est accordée qu'à titre conditionnel au sens de l'article 25 de la loi sur les indemnités et les aides financières, du 15 décembre 2005, son montant fait l'objet d'une clause unilatérale du contrat de prestations. Cette clause peut être modifiée par décision du Conseil d'Etat dans les cas visés par l'article 9, alinéa 2.

### **Art. 3 Aide financière non monétaire**

<sup>1</sup> L'Etat met à disposition de Caritas Genève, sans contrepartie financière ou à des conditions préférentielles, des locaux.

<sup>2</sup> L'Etat met à disposition du Centre social protestant de Genève, sans contrepartie financière ou à des conditions préférentielles, des locaux.

<sup>3</sup> Cette aide financière non monétaire est valorisée à 84 000 F par année pour Caritas Genève et à 96 663 F pour le Centre social protestant de Genève. Elle figure en annexe aux états financiers de l'Etat et de chacune des associations. Ce montant peut être réévalué chaque année. En particulier, les conditions de la subvention non-monétaire seront réévaluées à l'expiration du bail des locaux hébergeant le vestiaire social géré conjointement par les deux associations, le 30 juin 2018.

### **Art. 4 Programme**

Ces aides financières sont inscrites au budget annuel de l'Etat voté par le Grand Conseil sous le programme C03 « Mise en œuvre et conduite des mesures d'action sociales » sous les rubriques budgétaires suivantes :

- a) pour Caritas Genève :  
07141100 363600, projet S170300000;
- b) pour le Centre Social protestant de Genève :  
07141100 363600, projet S170500000.

### **Art. 5 Durée**

Le versement de cette aide financière prend fin à l'échéance de l'exercice comptable 2020. L'article 9 est réservé.

### **Art. 6 But**

En complément de leurs autres sources de financement (produit des activités, dons, etc.), ces aides financières doivent permettre :

- a) à Caritas Genève de soutenir ses prestations d'action sociale, de conseil juridique et d'aide à la réinsertion;

- b) au Centre social protestant de Genève de soutenir ses prestations relatives à la gestion de budgets et de dettes, aux conseils juridiques, à l'activité d'un centre de jour (atelier Galiffe) et à la réinsertion professionnelle.

#### **Art. 7 Prestations**

L'énumération, la description et les conditions de modifications éventuelles des prestations figurent dans le contrat de droit public.

#### **Art. 8 Contrôle interne**

Le bénéficiaire de l'aide financière doit respecter les principes relatifs au contrôle interne prévus par la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat, du 4 octobre 2013.

#### **Art. 9 Relation avec le vote du budget**

<sup>1</sup> L'aide financière n'est accordée qu'à la condition et dans la mesure de l'autorisation de dépense octroyée par le Grand Conseil au Conseil d'Etat dans le cadre du vote du budget annuel.

<sup>2</sup> Si l'autorisation de dépense n'est pas octroyée ou qu'elle ne l'est que partiellement, le Conseil d'Etat doit adapter en conséquence le montant de l'aide financière accordée, conformément à l'article 2, alinéa 2.

#### **Art. 10 Contrôle périodique**

Un contrôle périodique de l'accomplissement des tâches par le bénéficiaire de l'aide financière est effectué, conformément à l'article 22 de la loi sur les indemnités et les aides financières, du 15 décembre 2005, par le département de l'emploi, des affaires sociales et de la santé.

#### **Art. 11 Lois applicables**

La présente loi est soumise aux dispositions de la loi sur les indemnités et les aides financières, du 15 décembre 2005, aux dispositions de la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat, du 4 octobre 2013, ainsi qu'aux dispositions de la loi sur la surveillance de l'Etat, du 13 mars 2014.

Certifié conforme

La chancelière d'Etat : Anja WYDEN GUELPA

## **EXPOSÉ DES MOTIFS**

Mesdames et  
Messieurs les Députés,

Un projet de loi renouvelant le subventionnement de Caritas Genève, du Centre social protestant (CSP) de Genève et de la Croix-Rouge Genevoise (CRG) pour la période 2013-2016 a été adopté par le Grand Conseil le 28 juin 2013 (loi 11054).

Le versement des aides financières prévues par la loi 11054 arrivant à échéance fin 2016, il vous est soumis un nouveau projet de loi, qui contrairement au précédent, ne regroupe que deux de ces entités, le CSP de Genève et Caritas Genève. En effet, les prestations de la CRG subventionnées s'adressant majoritairement (bien que pas exclusivement) à des personnes migrantes, il est proposé que cette entité fasse l'objet d'un projet de loi distinct et que son financement soit ancré dans la politique publique C05 « Actions en matière d'asile et de migration ».

Le regroupement du subventionnement de Caritas Genève et du CSP de Genève dans une même loi mérite par contre d'être maintenu au vu de la complémentarité des prestations que ces deux associations délivrent et compte tenu de leurs nombreuses collaborations, notamment dans le cadre du Programme cantonal de lutte contre le surendettement (PCLS) et de la cogestion du « Vestiaire social ».

Ainsi, le présent projet de loi vise à reconduire les aides financières de la loi 11054, avec les changements suivants :

- le financement des prestations octroyées par Caritas Genève et le CSP de Genève dans le cadre du PCLS intervenant dans le cadre d'un programme spécifique et sur la base d'un mandat ad hoc, ces prestations ne figurent pas dans les nouveaux contrats de prestations annexés au présent projet de loi;
- le programme de formation professionnelle et d'insertion pour jeunes adultes en difficulté de Caritas Voie 2 » sera financé à hauteur de 50 000 F par année dès 2017. Son utilité et sa pertinence parmi les dispositifs publics et privés d'insertion et de formation des jeunes adultes en difficultés (JAD) ont été démontrées. Le programme « Voie 2 » avait reçu de l'Etat de Genève deux aides financières extraordinaires de 50 000 F en 2014 et 2015 par le biais de la ligne budgétaire « Diverses actions sociales » (07141100, 363600, S170550001);

- plusieurs biens propriété de l'Etat de Genève ont été vendus en 2016 à la Fondation pour les terrains industriels de Genève (FTI). Parmi ces biens se trouvent les bâtiments qui étaient mis à titre gracieux à disposition de Caritas Genève et du CSP de Genève sous forme de subvention non monétaire. A partir de 2017, des loyers devront être payés à la FTI. Dans le détail, il s'agit des locaux suivants :
  - la parcelle 6686, sise Chemin de la Cartouchière à Plan-les-Ouates, où le CSP de Genève tient la « Renfile de Plan-les-Ouates », pour laquelle un loyer annuel de 12 575 F est demandé par la FTI;
  - les locaux sis au Chemin de la Milice 19 à Plan-les-Ouates, où Caritas Genève tient le Centre de formation et d'insertion « La Fouine », pour lesquels un loyer annuel de 51 000 F est demandé par la FTI.

Le DEAS propose d'inclure ces montants en tant que subvention monétaire dès le 1<sup>er</sup> janvier 2017. Une adaptation des prestations financées et des tableaux de bord sera inscrite dans les nouveaux contrats de prestations;

- des locaux sis au chemin du Sapey 8, à Lancy, propriété de l'Etat de Genève ont été mis à disposition de Caritas Genève et du CSP de Genève pour y créer un Vestiaire social. La valeur locative annuelle de cette subvention non monétaire est estimée à 168 000 F, répartis en parts égales entre Caritas Genève et le CSP de Genève, soit 84 000 F chacun. Ces locaux sont mis à disposition jusqu'à l'échéance du bail le 30 juin 2018. A l'expiration du bail et en l'absence de prolongation, les conditions de cette subvention non monétaire seront revues. Il s'agira notamment d'examiner la possibilité de couvrir par une subvention non-monétaire la mise à disposition d'autres locaux;
- conformément à la décision du Conseil d'Etat, les montants des subventions monétaires de Caritas Genève et du CSP de Genève subiront en 2017 une réduction de 1% par rapport au projet de budget (PB) 2016, à hauteur de 4 470 F pour Caritas Genève et de 6 371 F pour le CSP de Genève. Cette réduction concerne l'ensemble des prestations subventionnées dans le contrat de prestations 2013-2016.

Les subventions pour la période 2017-2020 qui résultent de ces ajustements sont les suivantes :

	Subvention monétaire	Subvention non monétaire	<b>Total</b>
Caritas Genève	543 669 F	84 000 F	<b>627 669 F</b>
CSP de Genève	643 315 F	96 663 F	<b>739 978 F</b>

## 1. Présentation

### *Caritas Genève*

Fondée en 1942, Caritas Genève est un membre autonome du réseau Caritas et vient en aide aux personnes démunies en Suisse et dans le monde sans distinction de statut, d'origine, de religion ou d'appartenance politique.

Les activités de Caritas Genève sont régies par une charte. Celle-ci présente la mission de l'institution dans le monde d'aujourd'hui et l'éthique de son engagement. Cette charte demeure la référence fondamentale de son action.

L'institution est à l'origine de diverses associations (Caritas-Handicap, Caritas-Jeunesse, Le Caré, Caritas Cité-Joie, SéCoDév-Service coopération au développement), aujourd'hui indépendantes, qui prennent en charge des activités complémentaires et avec lesquelles elle entretient des liens étroits. L'Oasis, foyer de jour pour personnes âgées, a également été créé par Caritas Genève et a été repris en 2011 par Pro Senectute. Les foyers pour étudiants que Caritas a développés et gérés jusqu'en 2011 ont été transformés en logements sociaux.

Caritas Genève développe aussi des activités en partenariat avec des associations tierces, dans le but d'offrir des prestations spécialisées dans certains domaines. Le Vestiaire social est ainsi cogéré avec le CSP de Genève. Caritas Genève collabore également avec l'ensemble du tissu associatif genevois, notamment les associations regroupées au sein du CAPAS – collectif d'associations pour l'action sociale, ainsi qu'avec différents services publics cantonaux et communaux.

### *CSP de Genève*

Le Centre social protestant de Genève (CSP de Genève) a été créé en 1954 par un groupe de personnes issues de l'Eglise protestante de Genève. Dès sa création, le CSP de Genève a été constitué en association privée à but non lucratif, indépendante de l'Eglise.

Dès 1956, suite à l'afflux de réfugiés hongrois, le Centre social protestant de Genève ouvre un Vestiaire, dans lequel sont distribués gratuitement des vêtements. Au début des années 1960, le CSP de Genève propose des activités pour retraités avec l'ouverture de son secteur Bel âge. En 1963, le CSP de Genève ouvre sa première brocante à Vernier (La Renfile). L'année 1972 est marquée par la création d'un service de chauffeurs bénévoles et d'un service d'aide aux réfugiés. L'Atelier Galiffe est inauguré en 1986. En 1989, c'est au tour du secteur de consultations conjugales et familiales d'être créé. Ce service a été supprimé en 2015, la prestation étant désormais assurée par l'Office protestant de consultations conjugales et familiales. Depuis 2009, avec sa brocante à Meyrin, le CSP de Genève a rajouté à son catalogue de prestations un service d'insertion-réinsertion qui offre un soutien à des personnes ayant perdu un emploi, ou étant en situation de santé fragilisée ou d'exclusion. Ce service collabore activement avec l'Hospice général.

En 2016, le budget du CSP de Genève est de 7,73 millions de francs. Les produits sont assurés essentiellement par des recherches de fonds, des dons et les produits du secteur des ventes, pour un chiffre d'affaires de 3,5 millions (brocantes et boutiques de seconde main).

Dans un contexte socioéconomique toujours difficile, le CSP de Genève est une association très active et à l'écoute des besoins des usagers dans différents domaines tels que le désendettement, l'aide aux réfugiés, le droit de la famille, le droit des étrangers et les assurances sociales. Le CSP de Genève peut s'appuyer sur des professionnels formés et experts dans leur domaine.

Le CSP de Genève est membre de l'Association suisse des CSP « csp.ch » qui regroupe les CSP des cantons de Vaud, Neuchâtel, Genève et Berne-Jura.

## **2. Fonctionnement**

### ***Caritas Genève***

Caritas Genève est une association sans but lucratif au sens des articles 60 et suivants du code civil suisse.

De manière à assurer ses activités et prestations, Caritas Genève employait en 2015 quelque 95 collaborateurs, correspondant à 59 postes équivalent plein-temps, dont 26 personnes en emplois de solidarité (EdS), 2 stagiaires de maturité professionnelle commerciale et 2 stagiaire de la Haute école de travail social. A cela s'ajoutent 20 apprentis en insertion professionnelle dans le cadre du programme Voie 2 dédié aux jeunes de 18 à 25 ans. Les programmes de stabilisation et d'intégration sociale pour adultes de Caritas Genève offraient en outre des activités de réinsertion (ADR) pour 80 bénéficiaires de l'Hospice général (période de 6 mois).

Ces effectifs étaient complétés par 430 bénévoles, réguliers ou ponctuels, pour un temps d'activité total de 89 000 heures.

### ***CSP de Genève***

Le CSP de Genève est une association au sens des articles 60 et suivants du code civil suisse. Elle est gérée par un comité de 9 à 11 membres, tous bénévoles. Le CSP de Genève dispose d'une charte.

Depuis sa création, le CSP de Genève a créé 18 associations. Parmi celles-ci, il y a notamment le Centre protestant de vacances, l'Association Nicolas Bogueret (logement social), deux EMS, le Centre de Contact Suisses-Immigrés, Camarada, l'Université populaire albanaise et, en 2014, le Centre de défense du droit des migrants.

Le CSP de Genève développe des activités en partenariat avec d'autres associations. La gestion du Vestiaire social est partagée avec Caritas-Genève. Les collaborateurs du CSP de Genève sont présents dans pas moins de 55 groupes de travail ou associations. Certaines de ces associations sont regroupées au sein du collectif d'associations pour l'action sociale (CAPAS). Le CSP de Genève collabore également de manière active avec plusieurs services publics tant cantonaux que communaux.

Sous la responsabilité de son directeur, le CSP de Genève comptait, en 2015, 67,6 postes en équivalent temps plein pour 82 collaborateurs salariés, parmi lesquels 21 collaborateurs au bénéfice d'un EdS. Dans le cadre d'une politique active de formation, les professionnels du CSP de Genève ont accueilli et encadré en 2015 5 stagiaires et 6 apprentis, dont 4 dans le cadre du programme Voie 2.

Le CSP de Genève reçoit chaque année plus de 60 personnes en activité de réinsertion (ADR) qui sont au bénéfice de l'aide sociale. Ces personnes sont accueillies et accompagnées pour des périodes d'une année à deux ans.

Enfin, le CSP de Genève comptait en 2015 sur 120 à 140 bénévoles. Leur engagement a équivalu à un taux d'activité cumulé de 15 équivalents plein temps.

## **3. Activités et prestations assurées**

### ***Caritas Genève***

L'association Caritas Genève lutte contre les situations de pauvreté et d'exclusion en apportant une aide concrète aux personnes en difficulté, en complémentarité avec les prestations offertes par les services sociaux publics et les autres acteurs associatifs. Elle est particulièrement attentive à être

présente tout au long du parcours de vie des personnes ne pouvant compter que sur de faibles ressources socio-culturelles. Elle s'attache à rechercher les causes de toute forme de détresse ou de situation vécue comme indigne. Elle s'efforce d'analyser ces situations et de dénoncer ce qui relève d'injustices pour les combattre. Son travail de dénonciation s'accompagne toujours de propositions constructives tenant compte du bien des individus et de la collectivité.

Les services que Caritas Genève met à la disposition de la population genevoise sont multiples :

- accompagnement de personnes âgées, malades ou en fin de vie;
- animations pour les aînés;
- appui scolaire et soutien à la parentalité auprès des familles;
- bénévolat;
- boutiques, brocantes et dépôts-vente de seconde main;
- coopération au développement et commerce équitable;
- épiceries sociales;
- stabilisation, formation et insertion professionnelle de jeunes adultes en difficulté ou de personnes en fin de droits de chômage, en parcours d'insertion socio-professionnelle ou d'intégration socio-culturelle.

La subvention liée au contrat de prestation de Caritas Genève apporte un soutien à trois domaines d'activité : l'action sociale, le conseil juridique et l'insertion des jeunes en difficultés.

#### *Activités subventionnées de l'action sociale et du conseil juridique*

Le financement lié au contrat de prestations annexé au présent projet de loi couvre les frais de fonctionnement :

- de l'accueil polyvalent de Caritas, qui assure une information générale, une orientation dans tout le réseau genevois et diverses aides répondant à des situations d'urgence sociale;
- de l'accès à des consultations sociales et juridiques individuelles pour la constitution d'un dossier et des aides et conseils généralistes.

Les conseils nécessitant un accompagnement durable ou mobilisant des savoir-faire spécialisés, ainsi que les activités de formation-action (ateliers collectifs, formations spécifiques, dispositifs d'intervention sociale spécifiques liés à des programmes) sont financés par des soutiens complémentaires (dons, mandats spécifiques, etc.) à la subvention.

Le service social et le service juridique rendent cependant compte de l'ensemble de leurs activités dans le cadre de leur partenariat avec la direction générale de l'action sociale (DGAS) de manière à assurer une vue d'ensemble et une bonne coordination de l'action sociale dans le canton de Genève.

Le conseil spécialisé en matière de désendettement s'inscrit dans le cadre d'un forfait annuel qui fait l'objet d'un contrat de mandat séparé en lien avec le dispositif de détection précoce impliquant divers partenaires publics en tant que distributeurs de bons dans le cadre du PCLS.

#### *Activités subventionnées d'insertion des jeunes en difficulté.*

Le programme Voie 2 de Caritas vise la stabilisation-orientation, la formation et l'insertion professionnelle des jeunes en difficultés. Travailler à redonner un avenir aux jeunes ayant connu des difficultés de parcours est une nécessité si l'on ne veut pas se résoudre à voir ces jeunes devenir durablement dépendants de l'aide sociale. Caritas y travaille avec succès depuis 2006. L'association accueille un nombre croissant de jeunes en collaboration avec l'office pour l'orientation, la formation professionnelle et continue (OFPC) du département de l'instruction publique, de la culture et du sport (DIP), l'Hospice général et l'office cantonal de l'assurance-invalidité. En 2015, 40 jeunes ont été accompagnés pour des stages de stabilisation et d'orientation et 20 autres ont été suivis dans le cadre de formations qualifiantes (AFP ou CFC) offertes par Caritas (activités de vente ou activités administratives) ou au sein d'entreprises partenaires.

La subvention prévue par le présent projet de loi permet de contribuer au fonctionnement du programme et couvre notamment la phase de stabilisation et d'orientation qui offre l'opportunité à des jeunes ayant connu des difficultés et en recherche de formation de faire une première expérience en entreprise et d'obtenir un bilan permettant de valoriser leurs capacités et de faciliter leur orientation. Par cette contribution financière, le programme Voie 2 s'inscrit dans le politique de soutien aux jeunes en difficulté.

#### ***CSP de Genève***

Le CSP de Genève lutte contre la pauvreté et l'exclusion. Il apporte un soutien complémentaire aux prestations délivrées par les services publics et d'autres associations. Ses prestations sont destinées à toutes les personnes vivant dans le canton de Genève, sans distinction d'origine ou de confession.

Le CSP de Genève analyse les situations sociales et dénonce les injustices afin de les combattre. Les dénonciations sont toujours suivies de propositions selon la règle qu'il s'est fixée : protester et proposer.

Le CSP de Genève offre :

- un service social polyvalent chargé d'apporter aide et conseils dans le domaine de la gestion des dettes, des assurances sociales, des démarches administratives et d'offrir un soutien psychosocial;
- un service de consultations juridiques offrant des conseils et effectuant des démarches dans le domaine du droit de la famille, des étrangers, des assurances, du travail;
- une ligne téléphonique dédiée aux victimes de la traite des êtres humains;
- un service d'aide aux réfugiés qui répond aux demandes liées aux procédures ou à des problèmes sociaux;
- un service de minibus (avec des chauffeurs bénévoles) à l'attention de personnes âgées ou à mobilité réduite pour rendre visite à leurs proches hospitalisés dans les sites des HUG des Trois-Chêne, de Bellerive et de Loëx;
- un service Bel âge qui organise pour les personnes retraitées ou préretraitées des séjours de vacances, des sorties d'une journée, des activités culturelles, des rencontres et des cours;
- un vestiaire social (géré conjointement avec Caritas-Genève) permettant de fournir des habits à des personnes en difficulté financière ou sans ressources;
- des magasins de brocante et de seconde main ainsi qu'un service de ramassage d'objets et de meubles;
- un centre de jour, l'Atelier Galiffé, qui accueille principalement des personnes en situation de handicap psychique;
- un service d'insertion-réinsertion qui met en œuvre des programmes d'aide à l'insertion et à la réinsertion sociale et/ou professionnelle de personnes vivant une situation de perte d'emploi, de santé fragilisée, d'exclusion ou autre.

Les services ou prestations suivants font l'objet du contrat de prestations annexé au présent projet de loi avec une subvention spécifiquement attribuée :

#### *La gestion de budgets et de dettes*

Cette activité vise à permettre aux personnes ou groupes familiaux en proie à des dettes qu'ils ne parviennent plus à gérer ou à des budgets non maîtrisés de définir des mesures de gestion ayant pour but de corriger ces situations défavorables.

Les usagers qui s'adressent au CSP de Genève cherchent un soutien et une réponse rapides. Le CSP de Genève constate qu'outre les problèmes de dettes, les demandes sont centrées sur des démarches administratives. Face à la

complexité des démarches, certaines personnes ne font pas valoir leurs droits et leur situation se dégrade.

Plus spécifiquement, les objectifs opérationnels du service social du CSP de Genève sont :

- répondre, par le biais d'une permanence d'accueil et téléphonique, aux questions posées par les usagers;
- donner des conseils ainsi que des informations pertinentes pour l'assainissement des dettes;
- effectuer des bilans de situation financière et psychosociale;
- aider à la gestion de budget et de dettes, notamment au moyen de plans de désendettement, de faillites personnelles ou de rachats d'actes de défaut de biens;
- effectuer des démarches auprès des créanciers ou de l'administration;
- offrir un accompagnement psychosocial;
- rechercher des fonds.

Cette prestation s'inscrit dans les objectifs que le département de l'emploi, des affaires sociales et de la santé (DEAS) s'est assignés avec le PCLS et intervient en complémentarité.

#### *L'aide et conseils juridiques*

Le service juridique répond aux questions des usagers et offre son aide dans le domaine du droit, et tout particulièrement dans le domaine du droit de la famille. Ses prestations sont gratuites pour les personnes disposant d'un faible revenu.

Les objectifs du secteur juridique sont :

- répondre, par le biais d'une permanence téléphonique, aux questions posées par les usagers;
- donner des consultations juridiques sur rendez-vous dans les domaines susmentionnés;
- rédiger au nom des consultants des requêtes adressées notamment :
  - au Tribunal de première instance :
    - en mesures protectrices de l'union conjugale;
    - en divorce par requête commune;
    - en exequatur du jugement de divorce;
    - en désaveu de paternité;
    - en modification de jugement de divorce;

- au Tribunal de protection de l'adulte et de l'enfant
  - en nomination de curateur;
  - en attribution de l'autorité parentale conjointe;
- aider les consultants à conclure des conventions d'entretien au sens de l'article 287 du code civil suisse.

#### *Le centre de jour « Atelier Galiffe »*

L'Atelier Galiffe est ouvert à toute personne rencontrant diverses difficultés sociales ou psychologiques (solitude, troubles psychiques). Il doit permettre d'offrir un accueil, de marquer une pause préalable à une reconstruction de soi. La fréquentation de l'atelier se fait au rythme de la personne et il n'y a pas de formalités d'admission. La possibilité est offerte aux usagers de pratiquer des activités de vannerie, de couture, de peinture ou de jardinage.

Depuis 2010, l'Atelier Galiffe offre 23 places.

## **4. Bilan intermédiaire du contrat de prestations en cours**

### *Caritas Genève*

L'évaluation des trois premières années du contrat de prestations en cours montre que les objectifs sont largement atteints. Dans l'ensemble, on observe une demande de soutien importante, à laquelle Caritas Genève donne positivement suite. Les cibles qualitatives et quantitatives sont dépassées, démontrant la pertinence des prestations octroyées.

Le pôle désendettement a reçu un nombre important de nouvelles sollicitations, auxquelles il faut ajouter les situations dont le suivi dépasse les 12 mois de référence au vu de leur complexité. Pour ces raisons, le pôle désendettement présente un nombre de dossiers ouverts sensiblement supérieur aux objectifs convenus (+226%).

Comme pour le service de l'action sociale, le nombre de dossiers juridiques dépasse les cibles fixées (+284%), en raison du rallongement de la durée de prise en charge et de l'augmentation des nouvelles demandes.

En conclusion, les activités délivrées par Caritas Genève et subventionnées par le DEAS viennent compléter avec qualité et pertinence le dispositif mis en place par l'Etat de Genève et les établissements publics qui lui sont rattachés, et justifient pleinement le renouvellement de la subvention.

### *CSP de Genève*

Les résultats intermédiaires du CSP de Genève sont positifs et confirment également la pertinence du travail réalisé.

Concernant le service social polyvalent, le nombre de personnes s'adressant à la permanence sociale avec une demande liée à l'endettement se situe globalement dans la cible, alors que le nombre de dossiers ouverts est sensiblement supérieur aux attentes (+167%). Le taux de dossiers dont la situation a évolué positivement suite à sa prise en charge est satisfaisant.

Pour ce qui est du service juridique, l'objectif d'offrir des prises en charge juridiques pour améliorer la situation des personnes est considéré comme globalement atteint. Il faut cependant souligner que le nombre de nouveaux dossiers juridiques et le pourcentage de dossiers "droits de la famille" par rapport au total des dossiers juridiques ouverts sont inférieurs aux valeurs cibles. Le CSP de Genève explique ce résultat par le fait que les cas qui échoient auprès de lui sont les plus compliqués ou émanent de personnes ayant de faibles connaissances et, par là même, de faibles revenus, ce qui engendre un travail d'accompagnement accru. Les situations suivies par le CSP de Genève demandent une prise en charge plus longue et un investissement en temps de travail plus conséquent qu'auparavant. Aussi, compte tenu de ce qui précède, on peut conclure que l'objectif visé est atteint.

Le nombre de personnes accueillies en moyenne par jour d'ouverture par l'Atelier Galiffe est également très satisfaisant, avec un taux d'occupation avoisinant les 100%. De manière générale, les prestations délivrées sont conformes aux objectifs fixés.

En conclusion, les activités du CSP de Genève viennent compléter avec qualité et pertinence le dispositif mis en place par l'Etat de Genève et les établissements qui lui sont rattachés et justifient pleinement le renouvellement de la subvention.

## **5. Montants des subventions 2013-2016**

### ***Caritas Genève***

Pendant les trois premières années du contrat de prestations actuel, soit 2013, 2014 et 2015, Caritas Genève a été au bénéfice d'une aide financière annuelle de l'Etat de Genève s'élevant à 493 181 F. Cette aide était composée de 451 656 F de subvention monétaire et de 41 525 F de subvention non monétaire.

Le montant de la subvention monétaire a subi une baisse de 1% dans le projet de budget 2016, pour s'élever à 447 139 F.

### ***CSP de Genève***

Pendant les trois premières années du contrat de prestations actuel, soit 2013, 2014 et 2015, le CSP de Genève a été au bénéfice d'une aide financière

annuelle de l'Etat de Genève s'élevant à 663 904 F. Cette aide était composée de 643 546 F de subvention monétaire et 20 358 F de subvention non monétaire.

Le montant de la subvention monétaire a subi une baisse de 1% en 2016 pour s'élever à 637 111 F. La valeur locative de la subvention non monétaire a été revue, passant de 20 358 F à 22 278 F.

De plus, l'Etat de Genève, dans le cadre du PCLS, s'était engagé à payer sur facture aux deux entités les prestations d'aide et conseil effectivement fournies. Les montants de ces aides financières étaient plafonnés pour chaque association à 275 000 F en 2013 et à 233 333 F en 2014. Suite à l'évaluation positive du PCLS, la poursuite du programme a été décidée avec un financement d'au maximum 100 000 F pour Caritas Genève et 60 000 F pour le CSP de Genève.

Le PCLS fait l'objet d'un mandat de prestations séparé.

## 6. Montant de la subvention 2017-2020

### *Caritas Genève*

Le budget global de Caritas Genève dépasse les 12 millions de francs. Les produits d'exploitation s'élèvent à 9 millions de francs. La moitié de ces produits provient des prestations que Caritas Genève délivre. 2 400 000 F résultent de financements publics (subvention, PCLS, emplois de solidarité, autres subventions fédérales, cantonales et communales). Le restant provient principalement de dons et de legs.

La subvention de fonctionnement octroyée par l'Etat de Genève à Caritas, qui représente en moyenne 6% de ses produits d'exploitation, s'établit ainsi :

	Monétaire	Non monétaire	Total subvention
2017	543 669 F	84 000 F	<b>627 669 F</b>
2018	543 669 F	84 000 F	<b>627 669 F</b>
2019	543 669 F	84 000 F	<b>627 669 F</b>
2020	543 669 F	84 000 F	<b>627 669 F</b>

Dans le détail, la subvention de Caritas Genève pour 2017 à 2020 est répartie de la manière suivante :

- 369 700 F sont octroyés au service de l'action sociale, et 72 969 F au service juridique, pour un total de 442 669 F. Cette aide financière couvre :
  - les frais de fonctionnement de l'accueil polyvalent, lequel fournit des informations générales, oriente les personnes dans le réseau genevois et propose diverses aides répondant à des situations d'urgence sociale;
  - les frais de fonctionnement des consultations sociales et juridiques individuelles pour la constitution d'un dossier et des aides et conseils généraux;
- 50 000 F sont octroyés pour soutenir le programme Voie 2. Ce financement couvre notamment les frais de la phase de stabilisation et d'orientation qui permet à des jeunes ayant connu des difficultés et en recherche de formation de faire une première expérience en entreprise et d'obtenir un bilan permettant de valoriser leurs capacités et de faciliter leur orientation;
- 51 000 F sont alloués au centre de formation et d'insertion « La Fouine » sis au chemin de la Milice 19 à Plan-les-Ouates. Cette subvention permet de couvrir les frais de location des locaux devenus propriété de la FTI qui désormais les loue à Caritas Genève;
- 84 000 F correspondent à la moitié de la valeur locative des locaux d'une surface de 900 m<sup>2</sup> sis au chemin du Sapey 8, à Lancy, mis à disposition de Caritas Genève et du CSP de Genève pour y agencer le Vestiaire social.

### *CSP de Genève*

Le budget global du CSP de Genève pour les années 2017-2020 se situe entre 7,5 et 8 millions de francs environ. La subvention de fonctionnement octroyée par l'Etat de Genève au CSP de Genève, qui représente environ 8% de ses produits, s'établit ainsi :

	Monétaire	Non monétaire	Total subvention
2017	643 315 F	96 663 F	<b>739 978 F</b>
2018	643 315 F	96 663 F	<b>739 978 F</b>
2019	643 315 F	96 663 F	<b>739 978 F</b>
2020	643 315 F	96 663 F	<b>739 978 F</b>

Dans le détail, la subvention du CSP de Genève pour 2017 à 2020 est répartie de la manière suivante :

- 267 218 F pour le secteur gestion de budgets et dettes (hors PCLS). Cette aide financière couvre environ 70% des coûts de la prestation;
- 180 012 F pour le secteur aide et conseils juridiques. Cette aide financière couvre environ 75% des coûts de la prestation;
- 153 375 F pour l'Atelier Galiffé. Cette aide financière couvre environ 50% des coûts de la prestation;
- 30 135 F pour la Renfile de Meyrin et 12 575 F pour la Renfile de Plan-les-Ouates, où sont aussi proposées des activités de formation et de réinsertion, soit 42 710 F au total. Ces montants couvrent l'intégralité des coûts de location de ces locaux, devenus propriété de la FTI;
- 84 000 F correspondent à la moitié de la valeur locative des locaux d'une surface de 900 m<sup>2</sup> sis au chemin du Sapey 8, à Lancy, mis à disposition de Caritas Genève et du CSP de Genève pour y agencer le Vestiaire social.
- 12 663 F pour le terrain et le bâtiment sis au chemin Galiffé à Genève où se trouve l'Atelier Galiffé.

Au bénéfice de ces explications, nous vous remercions, Mesdames et Messieurs les députés, de réserver un bon accueil au présent projet de loi.

Annexes :

- 1) *Préavis financier (art. 30 RPFGB – D 1 05.04)*
- 2) *Planification des charges et revenus de fonctionnement découlant du projet (art. 31 RPFGB – D 1 05.04)*
- 3) *Rapports d'évaluation*
- 4) *Comptes audités 2015*
- 5) *Contrats de prestations*



REPUBLIQUE ET  
CANTON DE GENEVE

## PREAVIS FINANCIER

*Ce préavis financier ne préjuge en rien des décisions qui seront prises en matière de politique budgétaire.*

### 1. Attestation de contrôle par le département présentant le projet de loi

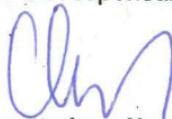
- ♦ Projet de loi présenté par le département de l'emploi, des affaires sociales et de la santé.
- ♦ Objet : Projet de loi accordant une aide financière annuelle de fonctionnement à Caritas Genève et au Centre social protestant de Genève pour les années 2017 à 2020.
- ♦ Rubriques budgétaires concernées :  
 Caritas Genève : 07141100 363600 projet S170300000.  
 Centre social protestant : 07141100 363600 projet S170500000.
- ♦ Numéro et libellé de programme concernés : C03 « Mise en œuvre et conduite des mesures d'action sociale ».
- ♦ Planification des charges et revenus de fonctionnement du projet de loi :  
 oui    non   Le tableau financier annexé au projet de loi intègre la totalité des impacts financiers découlant du projet.

(en mio de F)	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	Dès 2024
Ch. personnel	-	-	-	-	-	-	-	-
Biens et services et autres ch.	-	-	-	-	-	-	-	-
Ch. financières	-	-	-	-	-	-	-	-
Subventions	1.2	1.2	1.2	1.2	-	-	-	-
Autres charges	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Total charges</b>	<b>1.2</b>	<b>1.2</b>	<b>1.2</b>	<b>1.2</b>	-	-	-	-
Revenus	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Total revenus</b>	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Résultat net</b>	<b>-1.2</b>	<b>-1.2</b>	<b>-1.2</b>	<b>-1.2</b>	-	-	-	-

- ♦ Inscription budgétaire et financement (modifier et cocher ce qui convient) :
- oui  non L'aide financière est inscrite au projet de budget de fonctionnement dès 2017, conformément aux données du tableau financier.
- oui  non L'aide financière est inscrite au plan financier quadriennal 2017-2020.
- oui  non L'aide financière prendra fin à l'échéance comptable 2020.
- oui  non Autres remarques :
- Le projet de loi intègre une économie de 1% calculée sur la base du projet de budget 2016, pour chacune des deux entités.
  - Une subvention non monétaire annuelle de respectivement 84 000 F et 96 665 F est également accordée à Caritas Genève et au Centre social protestant de Genève. Elle est prise en compte dans le projet de loi.

Le département atteste que le présent projet de loi est conforme à la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat (LGAF), à la loi sur les indemnités et les aides financières (LIAF), au modèle comptable harmonisé pour les cantons et les communes (MCH2) et aux dispositions d'exécution adoptées par le Conseil d'Etat.

Genève, le : 26.09.2016 Signature du responsable financier :

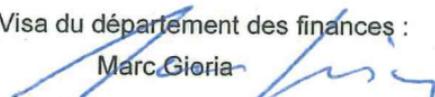


## 2. Approbation / Avis du département des finances

oui  non Remarque(s) complémentaire(s) du département des finances : \_\_\_\_\_

Genève, le : 26 septembre 2016 Visa du département des finances :

Marc Gloria



N.B. : Le présent préavis financier est basé sur le PL, son exposé des motifs, le tableau financier et ses annexes transmis le 14.09.2016.

**PLANIFICATION DES CHARGES ET REVENUS DE FONCTIONNEMENT DÉCOULANT DU PROJET**

Projet de loi accordant une aide financière annuelle de fonctionnement à Caritas Genève et au Centre social protestant de Genève pour les années 2017 à 2020

**Projet présenté par le département de l'emploi, des affaires sociales et de la santé**

(montants annuels, en mio de F)	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	dès 2024
<b>TOTAL charges de fonctionnement</b>	<b>1.19</b>	<b>1.19</b>	<b>1.19</b>	<b>1.19</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>
Charges de personnel [30]	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Biens et services et autres charges [31]	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Charges financières	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Intérêts [34]	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Amortissements [33 + 366 - 466]	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Subventions [363+369]	1.19	1.19	1.19	1.19	0.00	0.00	0.00	0.00
Autres charges [30-36]	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
<b>TOTAL revenus de fonctionnement</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>
Revenus [40 à 46]	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
<b>RESULTAT NET FONCTIONNEMENT</b>	<b>-1.19</b>	<b>-1.19</b>	<b>-1.19</b>	<b>-1.19</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>

Remarques :

- Le projet de loi intègre une économie de 1% calculée sur la base du projet de budget 2016, pour chacune des deux entités.
- Une subvention non monétaire annuelle de respectivement 84 000 F et 96 665 F est également accordée à Caritas Genève et au Centre social protestant de Genève. Elle est prise en compte dans le projet de loi.

Date et signature du responsable financier :

26.9.2016



## Rapport d'évaluation

### "Récapitulatif des indicateurs et des objectifs du contrat de prestations"

#### **Caritas Genève**

*Département de l'emploi, des affaires sociales et de la santé (DEAS)*

#### **Rappel du but de la subvention et des missions du subventionné :**

Le bénéficiaire est constitué en association au sens des articles 60 et suivants du code civil suisse.

Buts statutaires :

- venir en aide à toutes les personnes en difficulté, sans distinction de confession, de nationalité ou de race.

Dans le cadre du contrat de prestations 2013 à 2016, Caritas Genève s'est engagé à fournir les prestations suivantes :

- Service d'action sociale :

proposer un appui individuel ou familial dans les domaines suivants :

- accompagnement psychosocial;
- aide administrative;
- soutien pour la gestion de budget;
- plan d'assainissement de dettes;
- aide ponctuelle matérielle et/ou financière;
- réorientation et prise de contact avec d'autres services et autorités publiques;
- conseils pour l'établissement de la déclaration d'impôts;
- aide à la rédaction de courriers, recours, formulaires, etc.

- Service juridique :

apporter des conseils et un soutien, voire représenter les intérêts des consultants en justice, sur les questions relatives au :

- droit des assurances sociales et privées (recours contre l'assurance-invalidité, recours contre les décisions de l'Hospice général, conseils et soutien en matière de droit au chômage ou aux prestations complémentaires);
- droit de la famille (mesures protectrices de l'union conjugale, actions alimentaires);
- droit du travail (litiges employé/employeur);
- droit du bail (contestation de la résiliation, négociations pour éviter l'évacuation);
- droit d'asile (accompagnement pendant la procédure avant le rendu d'une décision, procédures de recours, procédures extraordinaires (réexamen, révision), demandes d'asile depuis l'étranger, regroupement familial, conseils généraux lors de la permanence hebdomadaire);
- droit des étrangers (transformations de permis F en B, obtention de documents tels que titres de voyages, recours contre les décisions de refus d'octroi de visas, obtention de permis pour étudiants, régularisations (« cas de rigueur »), regroupement familial, renouvellement de permis de séjour, ou recours contre retrait du permis de séjour) dans le cadre du programme cantonal de lutte contre le surendettement (PCLS).

**Mention du contrat :** Aide financière annuelle de 493'181 F (c.f. Avenant du 16.05.2013)

**Durée du contrat :** 4 ans (2013-2016)

**Période évaluée :** 3 premières années (2013-2015)

**Objectifs du Service de l'action sociale:**

**1.1 Offrir des prises en charge pour améliorer la situation des personnes s'adressant à Caritas Genève et de leur famille**

Indicateurs :

- 1.1.1. Nombre de nouveaux dossiers
- 1.1.2. Nombre des nouveaux dossiers du pôle "désendettement"
- 1.1.3. Nombre total de dossiers du pôle "désendettement"
- 1.1.4. Nombre de nouveaux dossiers du pôle "précarité"
- 1.1.5. Nombre total de dossiers du pôle "précarité"

Cibles :

- 1.1.1. 400 par année
- 1.1.2. 120 par année
- 1.1.3. 150 par année
- 1.1.4. 280 par année
- 1.1.5. 300 par année

Résultat(s) :

- 1.1.1. 630 en 2013, 403 en 2014 et 403 en 2015. Moyenne: 479. Cible dépassée (+79).
- 1.1.2. 281 en 2013, 201 en 2014 et 172 en 2015. Moyenne: 218. Cible dépassée (+98).
- 1.1.3. 541 en 2013, 481 en 2014 et 445 en 2015. Moyenne: 489. Cible dépassée (+339).
- 1.1.4. 349 en 2013, 202 en 2014 et 231 en 2015. Moyenne: 261. Cible non atteinte (-19).
- 1.1.5. 682 en 2013, 468 en 2014 et 392 en 2015. Moyenne: 514. Cible dépassée (+214).

Commentaire(s) :

L'objectif 0 "En amont du contrat de prestation" n'est pas repris dans ce rapport.

L'objectif est atteint. Toutes les cibles quantitatives fixées ont été dépassées, à l'exception de la cible 1.1.4 "Nombre de nouveaux dossiers du pôle précarité", dont la moyenne est légèrement inférieure à la cible fixée (-7%).

Le pôle désendettement a reçu un nombre important de nouvelles sollicitations, auxquelles il faut ajouter les situations dont le suivi dépasse les 12 mois de référence au vu de leur complexité. Pour ces raisons, le pôle désendettement présente un nombre de dossiers ouverts sensiblement supérieur aux objectifs convenus (+226%), ce qui témoigne de l'importance de cette problématique dans le domaine de l'action sociale.

Dans l'ensemble, on observe une demande importante, à laquelle Caritas Genève donne positivement suite.

## 1.2. Augmenter l'effet de la prise en charge sur les bénéficiaires

Indicateurs :

1.2.1. Taux de personnes dont la situation a évolué positivement suite à sa prise en charge par le pôle « désendettement » (solution satisfaisante trouvée, maîtrise du budget, désendettement, renoué avec leurs propres ressources pour surmonter leurs difficultés et, a contrario, typologie élargie et vérification des raisons de retour/réouverture de dossiers)

1.2.2. Taux de personnes dont la situation a évolué positivement suite à sa prise en charge par le pôle « précarité » (solution satisfaisante trouvée, création et maîtrise du budget, renoué avec leurs propres ressources pour surmonter leurs difficultés et, a contrario, typologie élargie et vérification des raisons de retour/réouverture de dossiers)

Cibles :

1.2.1. 80 %

1.2.2. 80 %

Résultat(s) :

1.2.1. 95% en 2013, 96% en 2014 et 95% en 2015. Moyenne: 95%. Cible dépassée (+15%).

1.2.2. 90% en 2013, 90% en 2014 et 90% en 2015. Moyenne: 90%. Cible dépassée (+10%).

Commentaire(s) :

L'objectif est atteint. Les cibles qualitatives ont été dépassées, démontrant la pertinence des prestations octroyées.

## Objectifs du Service juridique :

### 2.1. Offrir des prises en charge pour améliorer la situation des personnes s'adressant à Caritas et de leur famille

Indicateurs :

2.1.1. Nombre de nouveaux dossiers juridiques

2.1.2. Nombre total de dossiers juridiques

2.1.3. Nombre d'interventions "écrivain public"

Cibles :

2.1.1. 100 par année

2.1.2. 110 par année

2.1.3. 100 par année

Résultat(s) :

2.1.1. 237 en 2013, 131 en 2014 et 145 en 2015. Moyenne: 171. Cible dépassée (+71).

2.1.2. 590 en 2013, 322 en 2014 et 354 en 2015. Moyenne: 422. Cible dépassée (+312).

2.1.3. 800 en 2013, 120 en 2014 et 500 en 2015. Moyenne: 473. Cible dépassée (+373).

Commentaire(s) :

L'objectif est atteint. Les cibles quantitatives sont toutes dépassées, démontrant également une demande importante pour des prestations de type juridique.

Comme pour le Service de l'action sociale, le nombre de dossiers juridiques dépasse les cibles fixées (+284%), en raison du rallongement de la durée de prise en charge et de l'augmentation des nouvelles demandes.

Il sied de souligner que le nombre de nouveaux dossiers juridiques a baissé en 2014 en raison de l'introduction d'un système plus strict de décompte des dossiers. En effet, jusqu'à fin 2013, un dossier pouvait être saisi comme ayant à la fois un problème social et juridique, avec le risque d'être compté à double.

## 2.2. Augmenter l'effet de la prise en charge sur les bénéficiaires

Indicateurs :

2.2.1. Taux de personnes dont la situation a évolué positivement suite à sa prise en charge par le service juridique.

2.2.2. Taux de personnes qui reviennent demander le service d'un écrivain public pour régler un problème différent.

Cibles :

2.2.1. 80% par année

2.2.2. 10% par année

Résultat(s) :

2.2.1. 82% en 2013, 82% en 2014 et 85% en 2015. Moyenne: 83%. Cible dépassée (+3%).

2.2.2. 33% en 2013, 15% en 2014 et 15% en 2015. Moyenne: 21%. Cible dépassée (+11%).

Commentaire(s) :

L'objectif est atteint. Les cibles qualitatives montrent l'impact positif de la prise en charge, et témoignent de l'appréciation des prestations proposées.

## Objectifs pour les Etats financiers :

### 1. Remettre dans les délais des états financiers révisés et validés par l'organe de contrôle

Indicateurs :

1.1. Nombre de réserves de l'organe de contrôle

1.2. Nombre de jours de retard par rapport à la date fixée pour la remise des documents au département (30 jours pour les comptes de l'exercice précédent)

Cibles :
1.1. 0
1.2. 0
Résultat(s) :
1.1. 0 en 2013, 2014 et 2015.
1.2. 0 en 2013, 2014 et 2015.
Commentaire(s) :
L'objectif est atteint.

<b>2. Prise en compte des remarques de l'inspection cantonale des finances (ICF)</b>
Indicateur :
2. Nombre de remarque de l'ICF non réglées dans le délai fixé par le Conseil d'Etat.
Cible :
2. 0
Résultat(s) :
2. 0 en 2013, 2014 et 2015.
Commentaire(s) :
Caritas n'a pas été audité par le Service d'audit interne de l'Etat (SAI, ex ICF).

<b>Observations de l'institution subventionnée :</b>
La mise en place d'indicateurs mesurables nous a obligé à encore mieux mesurer notre activité, par la mise en place d'un système d'information des bénéficiaires. Ce système permet aujourd'hui de produire beaucoup plus facilement des statistiques et ce de façon presque automatique.

<b>Observations du département :</b>
Les activités délivrées par Caritas Genève et subventionnées par le DEAS s'inscrivent dans la politique publique C03 (Mise en œuvre et conduite des mesures d'action sociale) et viennent compléter avec qualité et pertinence le dispositif mis en place par l'Etat de Genève et les établissements publics qui lui sont rattachés.

<b>POUR LE SUBVENTIONNE</b>
-----------------------------

Nom, prénom, titre	Signature
1) Jean-Philippe Trabichet, président	
2) Dominique Froidevaux, directeur	
Genève, le	

<b>POUR L'ETAT DE GENEVE</b>	
Nom, prénom, titre	Signature
Mauro Poggia	
Conseiller d'Etat chargé du département de l'emploi, des affaires sociales et de la santé (DEAS)	
Genève, le	

Annexe :



## Rapport d'évaluation

### "Récapitulatif des indicateurs et des objectifs du contrat de prestations"

#### **Centre social protestant (CSP) de Genève**

*Département de l'emploi, des affaires sociales et de la santé (DEAS)*

#### **Rappel du but de la subvention et des missions du subventionné :**

Le bénéficiaire est constitué en association au sens des articles 60 et suivants du code civil suisse.

Buts statutaires :

- le CSP de Genève a pour but de servir les femmes et les hommes et de promouvoir plus de justice sociale;
- il est polyvalent. Il s'adresse à toutes les personnes individuellement ou collectivement, pour leur permettre de se prendre en charge elles-mêmes. Ses services sont en principe gratuits;
- il procède à toute recherche et étude en vue d'adapter son action aux besoins et de donner une information adéquate;
- il s'efforce de créer des liens avec les groupements analogues.

Il n'est pas un organe de secours financier.

Dans le cadre du contrat de prestations 2013 à 2016, le CSP de Genève s'est engagé à fournir les prestations suivantes, à toute personne, sans distinction de race, de couleur, de religion ou d'appartenance politique :

- Gestion de budgets et de dettes :
  - répondre, par le biais d'une permanence d'accueil et téléphonique, aux questions posées par les usagers;
  - donner des informations à des services tiers;
  - donner des conseils qualifiés ainsi que des informations pertinentes pour l'assainissement des dettes;
  - effectuer un bilan des situations financières et psychosociales;
  - aider à la gestion de budgets et de dettes, notamment au moyen de plans de désendettement, faillites personnelles, rachats d'actes de défaut de biens;
  - effectuer des démarches auprès des créanciers ou de l'administration;
  - offrir un accompagnement psychosocial;
  - rechercher des fonds.
- Aide et conseils juridiques, particulièrement dans le domaine du droit de la famille :
  - répondre, par le biais d'une permanence téléphonique, aux questions posées par les usagers;
  - donner des consultations juridiques sur rendez-vous;
  - rédiger au nom des consultants des requêtes adressées notamment :
    - a) au Tribunal de première instance :
      - en mesures protectrices de l'union conjugale;
      - en divorce par requête commune;

- en exequatur du jugement de divorce;
- en désaveu de paternité;
- en modification de jugement de divorce.

b) au Tribunal tutélaire :

- en nomination de curateur;
  - en attribution de l'autorité parentale conjointe.
- aider les consultants à conclure des conventions d'entretien au sens de l'art. 287 du code civil suisse (CCS).
- **Accueil et occupation : atelier Galiffe (centre de jour)**
    - accueillir, dans un espace de vie convivial, des personnes handicapées adultes souffrant de troubles psychiques et touchées par l'exclusion sociale, la désinsertion, l'isolement;
    - réaliser le projet institutionnel pour lequel le DEAS, pour lui la DGAS, lui a délivré une autorisation d'exploiter au sens de l'article 11 de la loi sur l'intégration des personnes handicapées (LIPH - K 1 36);
    - assurer la finalisation de la politique publique d'intégration des personnes handicapées par la mise à disposition de 23 places de type centre de jour (CdJ);
    - proposer diverses activités dont :
      - des activités manuelles;
      - du jardinage;
      - une fois par semaine, un repas communautaire et sa préparation;
      - des sorties occasionnelles.
    - **Renfile de Meyrin (brocante)** : ramassage, tri et vente de meubles, vêtements, électroménager, vaisselle, livres, disques etc. offerts par des personnes désireuses de donner du matériel dont elles n'ont plus l'usage.
  - **Gestion de budget et désendettement dans le cadre du programme cantonal de lutte contre le surendettement (PCLS):**
    - prise en charge des situations détectées précocement dans un service étatique ou paraétatique, selon les termes du PCLS.

**Mention du contrat :** Aide financière annuelle de 663'904 F pour 2013 et de 665'824 F pour 2014, 2015 et 2016 (c.f. Avenant du 23.12.2013)

**Durée du contrat :** 4 ans (2013-2016)

**Période évaluée :** 3 premières années (2013-2015)

**Objectifs du Service social polyvalent:**

**1.1. Accueillir et offrir une prise en charge adéquate aux personnes venant avec une demande liée à la problématique de l'endettement.**

Indicateurs :

1.1.1. Nombre de personnes s'adressant à la permanence sociale avec une demande liée à l'endettement

1.1.2. Nombre des nouveaux dossiers ouverts concernant l'endettement

Cibles :

1.1.1. 550 par année

1.1.2. 130 par année

Résultat(s) :

1.1.1. 528 en 2013, 522 en 2014 et 584 en 2015. Moyenne : 545. Cible non atteinte (-5).

1.1.2. 330 en 2013, 352 en 2014 et 360 en 2015. Moyenne : 347. Cible dépassée (+217).

Commentaire(s) :

L'objectif est globalement atteint. Le résultat concernant le nombre de personnes s'adressant à la permanence sociale avec une demande liée à l'endettement se situe globalement dans la cible. Le nombre de dossiers ouverts est sensiblement supérieur aux attentes (+167%), ce qui témoigne de l'importance de cette problématique dans le domaine de l'action sociale.

Il sied de souligner ici que les personnes suivies par le CSP dans le cadre du PCLS ne sont pas comptabilisées dans les statistiques ci-dessus.

## 1.2. Augmenter l'effet de la prise en charge sur les usagers

Indicateurs :

1.2. Taux de dossiers dont la situation a évolué positivement suite à sa prise en charge (solution satisfaisante trouvée, maîtrise du budget, désendettement, renoué avec leurs propres ressources pour surmonter leurs difficultés et, a contrario, typologie élargie et vérification des raisons de retour/ réouverture de dossiers)

Cible :

1.2. 80 %

Résultat(s) :

1.2. n/a en 2013, 60% en 2014 et 85% en 2015. Moyenne sur deux ans : 73%. Cible globalement non atteinte (-8%).

Commentaire(s) :

Cet indicateur n'est pas documenté pour 2013. La moyenne 2014-2015 permet de considérer que la cible est globalement atteinte, même si elle se situe légèrement en dessous des 80% fixés.

## Objectifs du Service juridique :

### 2.1. Offrir des prises en charge juridiques pour améliorer la situation des personnes

Indicateurs :

2.1.1. Nombre de nouveaux dossiers juridiques

2.1.2. Pourcentage de dossiers "droits de la famille" par rapport au total des dossiers juridiques

Cibles :

2.1.1. 400 par année

2.1.2. 45%

Résultat(s) :

2.1.1. 338 en 2013, 353 en 2014 et 364 en 2015. Moyenne : 352. Cible non atteinte (-48).

2.1.2. 33% en 2013, 35% en 2014 et 42% en 2015. Moyenne : 37%. Cible non atteinte (-3%).

Commentaire(s) :

L'objectif est considéré comme globalement atteint. Il faut cependant souligner que le nombre de nouveaux dossiers juridiques et le pourcentage de dossiers "droits de la famille" par rapport au total des dossiers juridiques ouverts sont inférieurs aux valeurs cibles. Le CSP explique ce résultat par plusieurs facteurs, dont les facilités de divorce (entreprises via internet, formulaire mis à disposition par le Tribunal de Première Instance, etc.) qui permettent aux personnes ayant les situations les plus simples ou les compétences nécessaires de se passer d'un service comme celui offert par le CSP.

Le CSP en conclut que les cas qui échoient auprès de lui sont les plus compliqués ou émanent de personnes ayant de faibles connaissances et, par là même, de faibles revenus, ce qui engendre un travail d'accompagnement accru. Ainsi, les situations suivies par le CSP, plus complexes, demandent une prise en charge plus longue et un investissement de temps de travail plus conséquent qu'auparavant.

Dès lors, malgré un nombre de nouveaux dossiers inférieur à la cible fixée, on peut conclure que l'objectif visé est atteint.

## **2.2. Augmenter l'effet de la prise en charge sur les bénéficiaires**

Indicateurs :

2.2. Taux de dossiers dont la situation a évolué positivement suite à sa prise en charge par le service juridique.

Cible :

2.2. 80% par année

Résultat(s) :

2.2. 85% en 2013, 82% en 2014 et 85% en 2015. Moyenne : 84%. Cible atteinte : 4%.

Commentaire(s) :

L'objectif est atteint. Les résultats qualitatifs confirment la pertinence du travail réalisé.

## **Objectifs de l'Atelier Galiffe :**

**3.1. Offrir un accompagnement non médicalisé principalement à des personnes souffrant de troubles psychiques dans le cadre de la politique publique d'intégration des personnes avec un handicap**

<p>Indicateurs :</p> <p>3.1.1. Nombre de personnes accueillies en moyenne par jour d'ouverture</p> <p>3.1.2. Pourcentage de personnes avec une rente AI</p>
<p>Cible :</p> <p>3.1.1. 22</p> <p>3.1.2. 70%</p>
<p>Résultat(s) :</p> <p>3.1.1. 21.9 en 2013, 22.8 en 2014 et 23.1 en 2015. Moyenne : 22.4. Cible atteinte.</p> <p>3.1.2. 71% en 2013, 72% en 2014 et 68% en 2015. Moyenne : 70%. Cible atteinte.</p>
<p>Commentaire(s) :</p> <p>L'objectif est atteint. Les places de l'atelier Galiffe sont toutes occupées de manière quasi-systématique. La part de personnes au bénéfice d'une rente AI est conforme aux attentes, même s'il elle est en légère baisse. Le CSP explique cette baisse par la restriction des critères d'octroi d'une rente pour raisons psychiques par l'assurance-invalidité, plus que par un changement de public de l'atelier.</p>

<p><b>3.2. Offrir un moment mensuel d'échange réunissant l'ensemble des usagers présents, présidé par un professionnel, afin de permettre d'aborder des sujets concernant le fonctionnement collectif de l'atelier, d'expérimenter la discussion et la prise de décision dans cet espace collectif</b></p>
<p>Indicateurs :</p> <p>3.2. Nombre de réunions par année du conseil de Galiffe (avec compte rendu affiché dans le lieu)</p>
<p>Cible :</p> <p>3.2. 10 fois par an</p>
<p>Résultat(s) :</p> <p>3.2. Pas de détails en 2013, 4 en 2014 et 4 en 2015. Moyenne sur deux ans : 4. Cible non atteinte (-6).</p>
<p>Commentaire(s) :</p> <p>La cible a été surévaluée lors de l'élaboration du contrat de prestations et la pratique a changé entre temps. Le nombre de réunions du conseil de Galiffe a été fixé à 4 par an, ce qui est conforme aux normes OFAS AI 2000.</p>

<p><b>Objectifs pour les <u>Etats financiers</u> :</b></p> <p><b>1.1 Remettre dans les délais des états financiers révisés et validés par l'organe de contrôle</b></p>
--

<p>Indicateurs :</p> <p>1.1. Nombre de réserves de l'organe de contrôle</p> <p>1.2. Nombre de jours de retard par rapport à la date fixée pour la remise des documents au département (30 avril pour les comptes de l'exercice précédent)</p>
<p>Cibles :</p> <p>1.1. 0</p> <p>1.2. 0</p>
<p>Résultat(s) :</p> <p>1.1. 0</p> <p>1.2. 0</p>
<p>Commentaire(s) :</p> <p>L'objectif est atteint.</p>

<p><b>2. Prise en compte des remarques de l'inspection cantonale des finances (ICF)</b></p>
<p>Indicateur :</p> <p>2. Nombre de remarques de l'ICF non réglées dans le délai fixé par le Conseil d'Etat.</p>
<p>Cible :</p> <p>2. 0</p>
<p>Résultat(s) :</p> <p>2. 0</p>
<p>Commentaire(s) :</p> <p>Le CSP n'a pas été audité par le Service d'audit interne de l'Etat (SAI, ex ICF).</p>

<p><b>Observations de l'institution subventionnée :</b></p> <p>Les prestations financées par le DEAS représentent une part du budget global de celles-ci. Le CSP, par ses propres produits finance le 56.3% des prestations subventionnées. Ce soutien est essentiel et est une marque de reconnaissance importante de l'Etat de Genève à l'égard du CSP et des valeurs des prestations financées qui, comme le démontrent les indicateurs ci-dessus, répondent à leurs objectifs. La prestation gestion de budget et dettes s'inscrit pleinement dans la politique du département. Elle permet de lutter contre la précarité et pour certaines personnes de retrouver de la dignité. Cette prestation s'appuie aussi sur le</p>
--

recours à des fonds privés qui octroient des prêts sans intérêts ou des dons.

**Observations du département :**

Les activités du CSP subventionnées par le DEAS s'inscrivent principalement dans les politiques publiques C02 (aide à la famille) et C03 (mise en œuvre et mesures d'action sociale) et viennent compléter les dispositifs d'insertion mis en place par l'Etat de Genève et les établissements qui lui sont rattachés. De manière générale, les prestations délivrées sont conformes aux objectifs fixés.

**POUR LE SUBVENTIONNE**

Nom, prénom, titre	Signature
1) Louise Martin, Présidente	
2) Alain Bolle, Directeur	
Genève, le	

**POUR L'ETAT DE GENEVE**

Nom, prénom, titre	Signature
Mauro Poggia	
Conseiller d'Etat chargé du département de l'emploi, des affaires sociales et de la santé (DEAS)	
Genève, le	

Annexe :



***Caritas Genève  
Genève***

***Rapport de l'organe de révision  
à l'Assemblée générale  
sur les comptes annuels 2015***



Rapport de l'organe de révision  
à l'Assemblée générale  
Caritas Genève  
Genève

## **Rapport de l'organe de révision sur les comptes annuels**

En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de Caritas Genève, comprenant le bilan, le compte de résultat, le tableau de flux de trésorerie, le tableau de variation des fonds, les comptes par projet et l'annexe pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2015.

### *Responsabilité du Comité*

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément aux Swiss GAAP RPC, aux dispositions légales, incombe au Comité. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Comité est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

### *Responsabilité de l'organe de révision*

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes d'audit suisses. Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour fonder notre opinion d'audit.

### *Opinion d'audit*

Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2015 donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats en conformité avec le CO, LGAF, LSGAF, LIAF, les Swiss GAAP RPC et sont conformes à la loi suisse.

---

PricewaterhouseCoopers SA, avenue Giuseppe-Motta 50, case postale, 1211 Genève 2  
Téléphone: +41 58 792 91 00, Téléfax: +41 58 792 91 10, [www.pwc.ch](http://www.pwc.ch)

PricewaterhouseCoopers SA est membre d'un réseau mondial de sociétés juridiquement autonomes et indépendantes les unes des autres.



### Rapport sur d'autres dispositions légales

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément conformément à la loi sur la surveillance de la révision (LSR) et d'indépendance (art. 69b al.3 CC en relation avec l'art. 728 CO) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Conformément à l'art. 69b al. 3 CC en relation avec l'art. 728a al. 1 chiff. 3 CO et à la Norme d'audit suisse 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, défini selon les prescriptions du Comité.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

En outre, nous attestons que les dispositions de la Fondation ZEWO, à contrôler selon les dispositions explicatives concernant l'art. 12 du Règlement relatif au label et qualité ZEWO, sont respectées.

PricewaterhouseCoopers SA



Philippe Tzaud

Expert-réviseur  
Réviseur responsable



Fanny Chapuis

Expert-réviseur

Genève, le 25 avril 2016

**BILAN AU 31 DECEMBRE 2015**

<b>Actif</b>			
<b>en CHF</b>	<b>Annexe</b>	<b>2015</b>	<b>2014</b>
Liquidités		1'788'330	2'237'302
Créances diverses	1	22'185	24'398
Créances Service de l'action sociale	2	128'807	226'893
Stocks magasins	3	117'084	111'708
Comptes de régularisation actif	4	708'724	249'800
<b>Total actifs circulants</b>		<b>2'765'130</b>	<b>2'850'101</b>
Immobilisations corporelles	5	354'732	161'411
Immobilisations financières	6	198'521	107'486
<b>Total actifs immobilisés</b>		<b>553'253</b>	<b>268'897</b>
Immobilisations corporelles affectées/inaliénables	7	2'181'801	2'247'916
Immobilisations financières affectées	8	5'800'000	5'800'000
<b>Total actifs immobilisés affectés</b>		<b>7'981'801</b>	<b>8'047'916</b>
<b>Total Actif</b>		<b>11'300'183</b>	<b>11'166'913</b>

<b>Passif</b>			
<b>en CHF</b>		<b>2015</b>	<b>2014</b>
Obligations à court terme	9	1'465'836	488'712
Obligations liées au Service de l'action sociale	10	143'085	271'586
Obligations liées à des projets	11	23'487	89'993
Comptes de régularisation passif	12	438'372	105'329
<b>Capitaux étrangers à court terme</b>		<b>2'070'780</b>	<b>955'620</b>
Fonds avec affectation limitée par le donateur	13	2'545'496	2'966'616
<b>Total fonds affectés par le donateur</b>		<b>2'545'496</b>	<b>2'966'616</b>
Fonds avec affectation limitée par le comité	14	653'260	861'709
Fonds bloqués pour prêts logements sociaux	15	5'800'000	5'800'000
Fonds bloqués immeubles	16	27'150	27'150
<b>Total fonds affectés par le comité</b>		<b>6'480'410</b>	<b>6'688'859</b>
Réserve générale / Fortune libre	17	555'818	1'171'974
Résultat d'exercice		-352'320	-616'156
<b>Total fortune libre</b>		<b>203'498</b>	<b>555'818</b>
<b>Total Passif</b>		<b>11'300'183</b>	<b>11'166'913</b>

## COMPTE D'EXPLOITATION 2015

Désignation en CHF	Annexe	Comptes 2015	Budget 2015	Comptes 2014
Dons non affectés		976'889	895'000	748'613
Legs non affectés		608'968	5'000	567'728
<b>Total dons non affectés</b>		<b>1'585'858</b>	<b>900'000</b>	<b>1'316'341</b>
Legs pour fonds		0	0	50'000
Dons & financement direct pour fonds		83'474	0	89'012
Dons & financement direct d'actifs		402'000	0	1'744
<b>Total dons &amp; financement affectés au bilan</b>		<b>485'474</b>	<b>0</b>	<b>140'756</b>
Attribution legs pour fonds		0	0	-50'000
Attribution dons & financement direct pour fonds		-83'474	0	-89'012
Attribution dons & financement direct d'actifs		-402'000	0	-1'744
<b>Total attribution dons &amp; financement au bilan</b>		<b>-485'474</b>	<b>0</b>	<b>-140'756</b>
Produits des prestations	18	4'779'443	5'014'001	4'297'466
Participation cantonale aux emplois de solidarité	19	1'037'711	1'119'000	1'069'860
Subvention Etat de Genève	20	634'689	991'656	711'856
Subvention Etat de Genève non monétaire	21	41'525	41'525	41'525
Autres subventions	22	1'355'675	0	1'449'190
Dons affectés aux projets	23	1'674'410	1'162'000	1'797'405
Autres produits d'exploitation	24	202'708	26'500	135'177
<b>Total produits d'exploitation</b>		<b>9'726'161</b>	<b>8'354'682</b>	<b>9'502'479</b>
Charges de personnel	25	-6'098'456	-6'226'628	-5'770'423
Prestations de tiers	26	-436'103	-385'300	-467'279
Frais des bénévoles	27	-41'714	-17'900	-18'925
<b>Charges personnel, tiers &amp; bénévoles</b>		<b>-6'576'272</b>	<b>-6'629'828</b>	<b>-6'256'627</b>
Aides sociales	28	-329'679	-227'130	-299'588
Aides sociales par appels fondations / institutions	29	-631'891	-700'000	-1'141'768
Soutien activités tiers	30	-1'532'479	-30'000	-932'756
Frais animations, activités et autres soutiens	31	-607'091	-587'100	-98'159
<b>Charges prestations sociales</b>		<b>-3'101'140</b>	<b>-1'544'230</b>	<b>-2'472'270</b>
Marchandises et frais pour la vente	32	-1'520'755	-1'671'500	-1'611'246
<b>Charges de production</b>		<b>-1'520'755</b>	<b>-1'671'500</b>	<b>-1'611'246</b>
Entretien et frais d'infrastructure	33	-115'486	-115'550	-152'028
Loyers	34	-736'252	-752'372	-744'025
Amortissements	35	-92'723	-99'265	-92'084
<b>Frais de structure</b>		<b>-944'462</b>	<b>-967'187</b>	<b>-988'138</b>
Autres frais administratifs	36	-420'224	-442'425	-344'984
Autres charges d'exploitation	37	-101'547	-67'870	-142'298
<b>Frais de fonctionnement</b>		<b>-521'771</b>	<b>-510'295</b>	<b>-487'282</b>
<b>Total charges d'exploitation</b>		<b>-12'664'400</b>	<b>-11'323'040</b>	<b>-11'815'564</b>
<b>Résultat d'exploitation</b>		<b>-1'352'381</b>	<b>-2'068'358</b>	<b>-996'744</b>

## COMPTE D'EXPLOITATION 2015

Désignation en CHF	Annexe	Comptes 2015	Budget 2015	Comptes 2014
Résultat des prêts	38	116'000	116'000	116'000
<b>Résultat financier</b>		<b>116'000</b>	<b>116'000</b>	<b>116'000</b>
Charges hors exploitation	39	-120'000	0	-43'583
Produits hors exploitation	40	291'017	0	3'400
<b>Total autres résultats</b>		<b>171'017</b>	<b>0</b>	<b>-40'183</b>
<b>Résultat d'exercice avant répartition</b>		<b>-1'065'364</b>	<b>-1'952'358</b>	<b>-920'926</b>
<b>Variations des fonds</b>				
<b>Résultat d'exercice avant répartition</b>		<b>-1'065'364</b>	<b>-1'952'358</b>	<b>-920'926</b>
Utilisation des fonds limités par le donateur		504'595	0	304'343
Utilisation des fonds limités par le comité		208'449	0	428
<b>Résultat d'exercice après répartition</b>		<b>-352'320</b>	<b>-1'952'358</b>	<b>-616'156</b>

**TABLEAU DE FLUX DE TRESORERIE**

Activités d'exploitation en CHF	2015	2014
<b>Résultat avant variation des fonds</b>	<b>-1'065'364</b>	<b>-920'926</b>
Amortissements immobilisations	92'723	92'084
Attribution provision pour risques	120'000	33'704
Dissolution provision pour risques	-91'017	0
Variation créances, stocks, garanties loyers & comptes régularisation actif	-484'019	68'507
Variation obligations & comptes régularisation passif	1'115'160	75'604
<b>Cash-flow résultant de l'exploitation</b>	<b>-312'518</b>	<b>-651'027</b>
<b>Activités d'investissement</b>		
Investissements	-407'246	-40'672
Dons avec affectation limitée par le donateur	187'318	1'744
<b>Cash-flow résultant des investissements</b>	<b>-219'929</b>	<b>-38'928</b>
<b>Activités de financement</b>		
Dons, legs, avec affectation limitée par le donateur	83'474	139'012
<b>Cash-flow résultant de financement</b>	<b>83'474</b>	<b>139'012</b>
<b>Variation des liquidités</b>	<b>-448'972</b>	<b>-550'943</b>
<b>Situation des fonds</b>		
Liquidités au 1er janvier	2'237'302	2'788'245
Liquidités au 31 décembre	1'788'330	2'237'302
<b>Variation des liquidités</b>	<b>-448'972</b>	<b>-550'943</b>

**TABLEAU DE VARIATION DES FONDS 2015**

Désignation en CHF	01.01.2015	Apports	Reclassements	Prélèvements	31.12.2015
Fonds H.S. Tiers-monde	50'494	0	0	-50'494	0
Fonds Tiers-monde	91'133	13'673	0	-104'489	317
Fonds V.M. Formation des jeunes	51'234	0	0	0	51'234
Fonds Pécules	5'104	9'043	0	-4'475	9'672
Fonds Bagatelle	26'503	40'000	0	-52'337	14'166
Fonds M. & Mme M.	113'711	0	0	0	113'711
Fonds Junod Bagatelle 3ème âge	7'673	0	0	-120	7'553
Fonds Voie 2	300'000	0	0	-200'000	100'000
Fonds WISE - Eloise	70'535	20'758	0	-25'769	65'524
Fonds Pahud	2'314	0	0	-795	1'519
Fonds bloqués Immeuble ch. de la Milice	2'247'915	0	0	-66'115	2'181'800
<b>Total fonds affectés par le donateur</b>	<b>2'966'616</b>	<b>83'474</b>	<b>0</b>	<b>-504'595</b>	<b>2'545'496</b>
Fonds Aide individuelle	206'478	0	0	-194'994	11'484
Fonds Désendettement	10'775	0	0	0	10'775
Fonds Social aînés - Milarez	5'382	0	0	-1'546	3'836
Fonds Action & projets sociaux	462'515	-32'244	0	0	430'271
Fonds Aide précarité	0	32'244	0	-11'910	20'334
Fonds Coopération & développement	137'142	0	0	0	137'142
Fonds Prêts faillites	39'418	0	0	0	39'418
<b>Total Fonds avec affectation limitée par le comité</b>	<b>861'709</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>-208'449</b>	<b>653'260</b>
Fonds bloqués Logements sociaux	5'800'000	0	0	0	5'800'000
<b>Total Fonds bloqués prêts logements sociaux</b>	<b>5'800'000</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>5'800'000</b>
Fonds bloqués Maisons & appartements	27'150	0	0	0	27'150
<b>Total Fonds bloqués immeubles</b>	<b>27'150</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>27'150</b>
Réserve générale	555'818	0	0	0	555'818
Résultat d'exercice	0	0	0	-352'320	-352'320
<b>Total Réserve générale / Fortune libre</b>	<b>555'818</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>-352'320</b>	<b>203'498</b>

**TABLEAU DE VARIATION DES FONDS 2014**

Désignation en CHF	01.01.2014	Apports	Reclassements	Prélèvements	31.12.2014
Fonds provision Loterie Romande	51'200	0	0	-51'200	0
Fonds H.S. Tiers-monde	108'108	0	0	-57'614	50'494
Fonds Tiers-monde	41'133	50'000	0	0	91'133
Fonds V.M. Formation des jeunes	51'234	0	0	0	51'234
Fonds Pécuies	12'157	8'292	0	-15'346	5'103
Fonds Bagatelle	0	80'000	0	-53'497	26'503
Fonds M. & Mme M.	173'711	0	0	-60'000	113'711
Fonds Junod Bagatelle 3ème âge	7'673	0	0	0	7'673
Fonds Voie 2	300'000	0	0	0	300'000
Fonds WISE - Eloise	70'034	500	0	0	70'534
Fonds Pahud	2'885	0	0	-571	2'314
Fonds bloqués Immeuble ch. de la Milice	2'314'032	0	0	-66'115	2'247'916
<b>Total fonds affectés par le donateur</b>	<b>3'132'167</b>	<b>138'792</b>	<b>0</b>	<b>-304'343</b>	<b>2'966'616</b>
Fonds Aide individuelle	206'477	0	0	0	206'477
Fonds Désendettement	10'775	0	0	0	10'775
Fonds Social aînés - Milarez	5'589	220	0	-428	5'381
Fonds Action & projets sociaux	462'515	0	0	0	462'515
Fonds Coopération & développement	137'143	0	0	0	137'143
Fonds Prêts faillites	39'418	0	0	0	39'418
<b>Total Fonds avec affectation limitée par le comité</b>	<b>861'916</b>	<b>220</b>	<b>0</b>	<b>-428</b>	<b>861'709</b>
Fonds bloqués Logements sociaux	5'800'000	0	0	0	5'800'000
<b>Total Fonds bloqués prêts logements sociaux</b>	<b>5'800'000</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>5'800'000</b>
Fonds bloqués Maisons & appartements	27'150	0	0	0	27'150
<b>Total Fonds bloqués immeubles</b>	<b>27'150</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>27'150</b>
Réserve générale	1'171'974	0	0	0	1'171'974
Résultat d'exercice	0	0	0	-616'156	-616'156
<b>Total Réserve générale / Fortune libre</b>	<b>1'171'974</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>-616'156</b>	<b>555'818</b>

## COMPTES PAR PROJETS 2015

Projets en CHF	Comptes 2015	Budget 2015	Comptes 2014
<b>SERVICE DE L'ACTION SOCIALE</b>			
Subventions affectées	503'748	427'215	597'415
Dons affectés	1'042'813	1'160'000	1'581'245
Produits des prestations & divers	181'010	195'682	166'364
<b>Total des produits</b>	<b>1'727'571</b>	<b>1'782'897</b>	<b>2'345'024</b>
Charges directes de projets	-2'317'503	-2'339'235	-2'982'904
Charges administratives	-67'230	-51'160	-72'630
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>-657'162</b>	<b>-607'498</b>	<b>-710'510</b>
<b>SERVICE JURIDIQUE</b>			
Subventions affectées	74'441	74'441	74'441
Dons affectés	1'620	0	0
Produits des prestations & divers	17'248	6'949	11'079
<b>Total des produits</b>	<b>93'309</b>	<b>81'390</b>	<b>85'520</b>
Charges directes de projets	-379'279	-415'585	-358'331
Charges administratives	-18'760	-13'730	-15'780
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>-304'730</b>	<b>-347'925</b>	<b>-288'591</b>
<b>RECEPTION, ACCUEIL ET SECRETARIAT</b>			
Subventions affectées	0	0	0
Dons affectés	0	0	0
Produits des prestations & divers	7'380	1'896	0
<b>Total des produits</b>	<b>7'380</b>	<b>1'896</b>	<b>0</b>
Charges directes de projets	-346'219	-351'060	0
Charges administratives	-20'560	-14'620	0
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>-359'399</b>	<b>-363'784</b>	<b>0</b>
<b>SECONDES MAINS</b>			
Subventions affectées	41'525	41'525	41'715
Dons affectés	9'803	0	14'983
Produits des prestations & divers	2'965'661	3'102'500	2'821'091
<b>Total des produits</b>	<b>3'016'989</b>	<b>3'144'025</b>	<b>2'877'788</b>
Charges directes de projets	-3'033'822	-3'227'740	-3'076'641
Charges administratives	-197'770	-146'780	-220'650
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>-214'603</b>	<b>-230'495</b>	<b>-419'503</b>
<b>EPICERIES CARITAS ET COMMERCE EQUITABLE</b>			
Subventions affectées	0	0	0
Dons affectés	15'500	0	37'231
Produits des prestations & divers	2'337'824	2'491'500	2'165'232
<b>Total des produits</b>	<b>2'353'324</b>	<b>2'491'500</b>	<b>2'202'463</b>
Charges directes de projets	-2'472'241	-2'649'157	-2'329'324
Charges administratives	-71'530	-48'150	-50'740
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>-190'447</b>	<b>-205'807</b>	<b>-177'602</b>

## COMPTES PAR PROJETS 2015

Projets en CHF	Comptes 2015	Budget 2015	Comptes 2014
<b>BENEVOLAT</b>			
Subventions affectées	0	0	0
Dons affectés	0	0	50
Produits des prestations & divers	1'964	1'845	2'124
<b>Total des produits</b>	<b>1'964</b>	<b>1'845</b>	<b>2'174</b>
Charges directes de projets	-107'171	-95'933	-107'628
Charges administratives	-3'740	-2'660	-3'940
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>-108'947</b>	<b>-96'748</b>	<b>-109'393</b>
<b>ANIMATION 3ème AGE</b>			
Subventions affectées	0	0	0
Dons affectés	410	0	1'000
Produits des prestations & divers	16'380	23'000	23'704
<b>Total des produits</b>	<b>16'790</b>	<b>23'000</b>	<b>24'704</b>
Charges directes de projets	-19'257	-24'800	-53'740
Charges administratives	0	0	-1'180
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>-2'467</b>	<b>-1'800</b>	<b>-30'216</b>
<b>ACCOMPAGNEMENT</b>			
Subventions affectées	0	0	500
Dons affectés	20	0	15'100
Produits des prestations & divers	48'727	11'332	19'023
<b>Total des produits</b>	<b>48'747</b>	<b>11'332</b>	<b>34'623</b>
Charges directes de projets	-200'890	-174'647	-143'774
Charges administratives	-6'850	-4'870	-5'060
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>-158'993</b>	<b>-168'185</b>	<b>-114'211</b>
<b>SECODEV</b>			
Subventions affectées	0	0	950'000
Dons affectés	0	0	90'623
Produits des prestations & divers	0	0	53'695
<b>Total des produits</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>1'094'319</b>
Charges directes de projets	0	0	-1'196'352
Charges administratives	0	0	-15'580
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>-117'614</b>
<b>GESTION DES FONDS DE DEVELOPPEMENT</b>			
Subventions affectées	950'000	0	0
Dons affectés	550'000	0	0
Produits des prestations & divers	102'967	52'804	0
<b>Total des produits</b>	<b>1'602'967</b>	<b>52'804</b>	<b>0</b>
Charges directes de projets	-1'628'170	-138'425	0
Charges administratives	-9'780	-6'200	0
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>-34'983</b>	<b>-91'821</b>	<b>0</b>

## COMPTES PAR PROJETS 2015

Projets en CHF	Comptes 2015	Budget 2015	Comptes 2014
<b>VESTIAIRE - partenariat</b>			
Subventions affectées	7'000	0	0
Dons affectés	0	0	0
Produits des prestations & divers	50	0	0
<b>Total des produits</b>	<b>7'050</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Charges directes de projets	-43'495	-30'000	-41'593
Charges administratives	-620	0	0
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>-37'065</b>	<b>-30'000</b>	<b>-41'593</b>
<b>VOIE 2</b>			
Subventions affectées	362'000	490'000	536'500
Dons affectés	36'244	1'500	50'563
Produits des prestations & divers	57'453	1'495	4'357
<b>Total des produits</b>	<b>455'697</b>	<b>492'995</b>	<b>591'420</b>
Charges directes de projets	-788'300	-801'078	-618'019
Charges administratives	-11'248	-11'505	-28'871
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>-343'851</b>	<b>-319'588</b>	<b>-55'470</b>
<b>GESTION DES IMMEUBLES</b>			
Subventions affectées	0	0	0
Dons affectés	0	0	0
Produits des prestations & divers	965	1'000	595
<b>Total des produits</b>	<b>965</b>	<b>1'000</b>	<b>595</b>
Charges directes de projets	-3'329	-2'300	-1'546
Charges administratives	0	0	0
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>-2'364</b>	<b>-1'300</b>	<b>-951</b>
<b>PROJETS ROMS</b>			
Subventions affectées	89'000	0	0
Dons affectés	0	0	0
Produits des prestations & divers	0	0	0
<b>Total des produits</b>	<b>89'000</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Charges directes de projets	-89'000	0	0
Charges administratives	0	0	0
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>JOURNEES CARITAS</b>			
Subventions affectées	0	0	0
Dons affectés	0	0	1'610
Produits des prestations & divers	0	0	67'532
<b>Total des produits</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>69'142</b>
Charges directes de projets	0	0	-35'955
Charges administratives	0	0	0
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>33'187</b>

**COMPTES PAR PROJETS 2015**

Projets en CHF	Comptes 2015	Budget 2015	Comptes 2014
<b>COMMUNICATION, PUBLICATION &amp; RECHERCHE DE FONDS</b>			
Subventions affectées	0	0	2'000
Dons affectés	4'175	0	5'000
Produits des prestations & divers	44'204	41'827	51'114
<b>Total des produits</b>	<b>48'379</b>	<b>41'827</b>	<b>58'114</b>
Charges directes de projets	-556'658	-533'714	-328'872
Charges administratives	-14'950	-11'520	-9'860
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>-523'228</b>	<b>-503'407</b>	<b>-280'618</b>
<b>RECAPITULATION</b>			
Total des produits	9'470'132	8'126'511	9'385'886
Charges directes de projets	-11'985'332	-10'783'674	-11'274'680
Charges administratives	-423'038	-311'195	-424'291
<b>Résultat d'exploitation des activités</b>	<b>-2'938'239</b>	<b>-2'968'358</b>	<b>-2'313'085</b>

**Décomposition des charges par activités en charges par nature**

<b>Charges directes de projets</b>			
Prestations personnel, tiers & bénévoles	-6'154'254	-6'301'450	-5'914'258
Prestations sociales, animations et soutiens	-3'100'919	-1'544'230	-2'472'270
Marchandises et autres dépenses	-1'520'755	-1'671'500	-1'611'143
Frais de structure	-851'194	-876'295	-905'220
Frais de fonctionnement	-458'540	-445'959	-416'021
Produits affectés directement à soutien prestation	100'331	55'760	44'232
<b>Total charges directes de projets</b>	<b>-11'985'332</b>	<b>-10'783'674</b>	<b>-11'274'680</b>
<b>Charges administratives</b>			
Prestations personnel, tiers & bénévoles	-422'018	-328'378	-342'370
Prestations sociales, animations et soutiens	-221	0	0
Marchandises et autres dépenses	0	0	-104
Frais de structure	-93'268	-90'892	-82'918
Frais de fonctionnement	-63'230	-64'336	-71'261
./. Produits affectés direct. à l'administration	155'699	172'411	72'361
<b>Total charges administratives</b>	<b>-423'038</b>	<b>-311'195</b>	<b>-424'291</b>
<b>Total des charges</b>	<b>-12'408'370</b>	<b>-11'094'869</b>	<b>-11'698'971</b>

## ANNEXE AUX COMPTES 2015

### Principes de présentation des comptes

#### Principes pour la comptabilité et la présentation des comptes

La présentation des comptes est conforme aux recommandations en vigueur (Swiss GAAP RPC), au Code suisse des obligations, aux prescriptions de la Fondation ZEWO et à la directive cantonale transversale pour les entités subventionnées de +CHF 200'000 de l'Etat de Genève. Les comptes annuels donnent une image fidèle de la fortune, de la situation financière et des résultats de Caritas Genève.

Les comptes sont présentés en CHF sans les centimes, il peut demeurer des différences non significatives liées aux arrondis.

#### Institutions consolidées

Caritas Genève n'a pas de filiale ni d'institutions partenaires sur lesquelles elle exerce son autorité, ou serait susceptible de l'exercer en raison d'un contrôle et d'une gestion communs. Une consolidation n'est donc pas nécessaire.

#### Principes d'évaluation

Le principe des coûts d'acquisition ou d'exploitation est appliqué d'une manière générale à la présentation des comptes. Les remarques suivantes s'appliquent aux postes principaux du bilan :

- Liquidités à la valeur nominale.
- Créances diverses à la valeur nominale.
- Créances Service de l'action sociale à la valeur nominale, compte tenu d'une correction pour risques.
- Stocks magasins au prix d'acquisition.
- Compte de régularisation actif à la valeur nominale.
- Immobilisations corporelles Moyens d'exploitation : à la valeur d'acquisition moins amortissements et fonds de financement.  
Immeuble : à la valeur du marché à la date de donation ou au prix d'acquisition.
- Immobilisations financières à la valeur nominale, compte tenu d'une correction pour risques.
- Immobilisations corporelles affectées à la valeur d'acquisition moins amortissements.
- Immobilisations financières affectées à la valeur nominale.
- Capitaux étrangers à court terme à la valeur nominale.

#### Principe de base pour le tableau de flux de trésorerie

Le tableau de flux de trésorerie reflète la variation des liquidités opérationnelles selon la méthode indirecte. Il fait la distinction entre le cash-flow résultant de l'activité d'exploitation, des activités d'investissements et des activités de financement.

#### Principe de calcul de variation des fonds

Le tableau de variation des fonds présente l'évolution des fonds et de la fortune libre, répartis entre « apports », « prélèvements » et « reclassements ».

#### Adresse de l'association

Association Caritas Genève  
Rue de Carouge 53  
1205 Genève

#### Organisation de l'association et but

Sous la dénomination de Caritas Genève, il est fondé en conformité des articles 60 et ss du CCS, une association ayant pour but de venir en aide à toutes personnes en difficulté, sans distinction de confession, de nationalité ou de race.

#### Statut fiscal

Caritas Genève est au bénéfice de l'exonération d'impôts sur le bénéfice et le capital des personnes morales. Cette exonération s'étend à l'impôt immobilier complémentaire sur les immeubles directement affectés au but social, aux droits de succession sur les institutions d'héritiers, legs et autres libéralités à cause de mort ainsi qu'aux droits d'enregistrement sur les donations.

L'exonération a été reconduite à partir de la période fiscale 2009 pour une nouvelle période de 10 ans.

**ANNEXE AUX COMPTES 2015**
**Composition du Comité pour l'exercice 2015**

TRABICHET Jean-Philippe	Président
MANZINI Sylvie	Vice-présidente
SANTONI Jean-Paul	Vice-président
FROIDEVAUX Dominique	Membre et directeur
BONVALLAT Damien	Membre
CRESTIN-BILLET Edouard	Membre
DEVERNAY Gérard	Membre
DUGERDIL Philippe	Membre
Mgr FARINE Pierre	Membre
FLEURY Jacques	Membre
INEICHEN Gérard	Membre
KEMPF Jean-Charles	Président d'honneur
PASQUIER Roland	Membre
RIGOTTI Gilbert	Membre
SPEZIALI Laure	Membre
VIENAT Jean-Marie	Membre
WARYNSKI Michel	Secrétaire général

**Rémunération de l'organe dirigeant**

Le Comité de Caritas Genève exerce sa fonction à titre bénévole. Aucune rémunération n'est versée.

**Personnes habilitées à signer**

TRABICHET Jean-Philippe	Président	Signature collective à 2
MANZINI Sylvie	Vice-présidente	Signature collective à 2
SANTONI Jean-Paul	Vice-président	Signature collective à 2
FROIDEVAUX Dominique	Directeur	Signature collective à 2
WARYNSKI Michel	Secrétaire général	Signature collective à 2

**Rémunération de la direction**

La direction se compose d'un directeur et de 6 membres de la direction pour 5.40 postes à 100%.

La masse salariale est de CHF 792'937 yc charges sociales.

**Nombre d'emplois à temps plein (Full Time Equivalent)**

106 employés avec un total de 76.46 postes à 100%.

**Indemnités complémentaires et prestations/avantages en nature**

Le personnel, cadres supérieurs et directeurs ne perçoivent aucune autre prestation en supplément de leur salaire.

**Provision pour vacances et heures supplémentaires**

Néant.

**Politique de gestion et placement de fortune**

Néant.

**Organe de révision**

PricewaterhouseCoopers SA, Avenue Giuseppe-Motta 50, 1211 Genève 2.

Mandat confié : Révision ordinaire

Coût du mandat : environ CHF 30'000

**Inspection cantonale des finances**

Aucun rapport ni contrôle pour l'exercice.

**ANNEXE AUX COMPTES 2015**
**Prestations gratuites**

Nombre de bénévoles : 390

Nombre d'heures effectuées par les bénévoles : 53'386 h.

Estimation des bons émis par le Service de l'action sociale pour La Fouine : CHF 20'942

**Rapport de performance**

Le rapport annuel 2015, à disposition sur demande, tient lieu de rapport de performance.

**Explications relatives au bilan**
**1. Créances diverses**

	2015	2014
Créances diverses 1)	22'185	24'398
Prêt à Secodev 2)	120'000	0
Provision pour risque	-120'000	0
Débiteurs contrat Publicité	0	0
<b>Total</b>	<b>22'185</b>	<b>24'398</b>

1) Correspond à des avances en faveur d'associations proches

2) Prêt accordé à l'Association Secodev. Une provision pour risque de même hauteur a été créée.

**2. Créances Service de l'action sociale**

	2015	2014
Débiteurs Service social Appel de fonds	20'325	47'111
Débiteurs Service social prêts divers	17'183	33'772
Débiteurs Service social divers consultant	12'018	12'018
Débiteurs Service social prêts faillites	18'470	19'070
Débiteurs Service social Désendettement	60'810	114'922
<b>Total</b>	<b>128'807</b>	<b>226'893</b>

Les prêts effectués ne sont pas rémunérateurs d'intérêts.

**3. Stocks magasins**

	2015	2014
Stock Epicerie Caritas – Jean-Violette	17'139	17'151
Stock Epicerie Caritas – Luserna	27'333	23'382
Stock Cap Indigo	72'613	71'174
<b>Total</b>	<b>117'084</b>	<b>111'708</b>

Les évaluations des stocks ont fait l'objet d'inventaires. Elles sont faites selon le prix d'achat au 31.12.2015.

**4. Comptes de régularisation actif**

	2015	2014
Charges payées d'avance	9'522	39'915
Produits à recevoir	699'202	209'885
<b>Total</b>	<b>708'724</b>	<b>249'800</b>

Les produits à recevoir comprennent notamment CHF 64'330 de l'Etat de Genève pour le mandat de Surendettement, CHF 50'000 de l'Etat de Genève pour Voie 2, CHF 300'000 de la Ville de Genève pour Voie 2, et CHF 200'000 de Caritas Cité-Joie.

**ANNEXE AUX COMPTES 2015**
**5. Immobilisations corporelles**

	Mobilier & Installation	Véhicules	Maisons & Appartement	Total
Valeurs d'acquisition au 01.01.	1'527'915	358'740	27'151	1'913'806
Acquisitions	407'247	0	0	407'247
Sorties	0	0	0	0
<b>Solde au 31.12.</b>	<b>1'935'162</b>	<b>358'740</b>	<b>27'151</b>	<b>2'321'053</b>

Fonds de financement direct avec affectation limitée par le donateur	Mobilier & Installation	Véhicules	Maisons & Appartement	Total
Solde au 01.01.	-889'366	-318'160	0	-1'207'526
Financement direct de l'année	-187'318	0	0	-187'318
Sorties	0	0	0	0
<b>Solde au 31.12.</b>	<b>-1'076'684</b>	<b>-318'160</b>	<b>0</b>	<b>-1'394'844</b>

Fonds d'amortissements	Mobilier & Installation	Véhicules	Maisons & Appartement	Total
Solde au 01.01.	-504'289	-40'580	0	-544'869
Amortissements	-26'607	0	0	-26'607
Sorties	0	0	0	0
<b>Solde au 31.12.</b>	<b>-530'897</b>	<b>-40'580</b>	<b>0</b>	<b>-571'477</b>
<b>Valeur nette au 31.12.</b>	<b>327'581</b>	<b>0</b>	<b>27'151</b>	<b>354'732</b>
Taux d'amortissement	2 à 10 ans	5 ans		

Le seuil d'activation est de CHF 3'000 et l'amortissement se fait de manière linéaire.

Les maisons & appartements figurent au bilan à la valeur du marché, à la date de la donation ou au prix d'acquisition.

Un inventaire des immobilisations corporelles est tenu et mis à jour au 31.12.2015.

**6. Immobilisations financières**

	Fonds Social Désendet.	Part sociale Caritas Markt	Actions Les Recyclables SA	Garantie de loyers propres	Garantie de loyers pour tiers	Total
Valeur au 01.01.	8'983	1'000	20'000	34'233	43'270	107'486
Acquisitions	0	0	0	9	9	18
Sorties	0	0	0	0	0	0
Provision pour risques 1)	91'017	0	0	0	0	91'017
<b>Valeur nette au 31.12</b>	<b>100'000</b>	<b>1'000</b>	<b>20'000</b>	<b>34'242</b>	<b>43'279</b>	<b>198'521</b>

La Part Fonds Social Désendettement fait l'objet d'une convention passée entre le CSP de Genève, le BCAS de Genève et Caritas-Genève dont le but est de permettre la conclusion de contrats de prêts sans intérêt, avec des personnes privées répondant à certains critères, et de leur permettre, grâce à un appui et le suivi d'un service social compétent, de régler leur situation financière et d'éviter, si faire se peut, de faire appel à l'assistance publique. L'immobilisation financière n'a pas été rémunératrice d'intérêts.

1) La provision pour risques de CHF 91'017 liée au Fonds Social Désendettement a été dissoute.

**ANNEXE AUX COMPTES 2015**
**7. Immobilisations corporelles affectées/inaliénables**

<b>Immeuble de la Milice</b>	<b>Total</b>
Valeurs d'acquisition au 01.01.	3'305'759
Acquisitions	0
Sorties	0
<b>Solde au 31.12.</b>	<b>3'305'759</b>

L'immeuble Ch. de la Milice bénéficie du droit de superficie accordé par l'Etat de Genève jusqu'en 2058. Le loyer annuel de CHF 29'025 est une subvention non monétaire. A l'extinction du droit de superficie, les conditions de restitution du terrain seront à négocier.

<b>Fonds d'amortissements Immeuble de la Milice</b>	<b>Total</b>
Solde au 01.01.	-1'057'843
Amortissements	-66'115
Sorties	0
<b>Solde au 31.12.</b>	<b>-1'123'958</b>
<b>Valeur nette au 31.12.</b>	<b>2'181'801</b>
Taux d'amortissement	50 ans

L'amortissement annuel de l'immeuble Ch. de la Milice est couvert par la dissolution du même montant du Fonds bloqué Immeuble La Milice.

**8. Immobilisations financières affectées**

	<b>2015</b>	<b>2014</b>
Valeur au 01.01.	5'800'000	5'800'000
Acquisitions	0	0
Sorties	0	0
<b>Valeur au 31.12</b>	<b>5'800'000</b>	<b>5'800'000</b>

Ce poste est constitué de prêts pour une période 20 ans dans le but de fournir à Caritas Cité-Joie les fonds nécessaires pour la réalisation d'immeubles sociaux. Ces prêts sont rémunérateurs d'intérêts à hauteur de 2% l'an.

Caritas Genève n'exerce aucune influence dominante au sein de Caritas Cité-Joie et n'est donc pas sujette à consolidation.

**9. Obligations à court terme**

	<b>2015</b>	<b>2014</b>
compte d'attente Secodev 1)	854'845	0
Créanciers fournisseurs	592'089	465'287
Créanciers Garanties bancaires	15'231	15'231
c/c association proches	230	550
c/c commissions dépôt-ventes	3'441	7'644
<b>Total</b>	<b>1'465'836</b>	<b>488'712</b>

1) Dépenses avancées pour les activités de l'association Secodev.

**10. Obligations liées au Service de l'action sociale**

	<b>2015</b>	<b>2014</b>
Compte d'attente Assistance Réfugiés	4'206	3'998
Créanciers c/c désendettement	69'232	138'691
Créanciers c/c appels de Fonds	67'937	127'186
Créanciers c/c divers consultants	1'711	1'711
<b>Total</b>	<b>143'085</b>	<b>271'586</b>

**ANNEXE AUX COMPTES 2015**
**11. Obligations liées à des projets**

	2015	2014
Projet FGC 10-34 Caritas Huacho	0	79'993
Projet Confédération Roms	23'487	10'000
<b>Total</b>	<b>23'487</b>	<b>89'993</b>

**12. Comptes de régularisation passif**

	2015	2014
Dépôt clés Centre de tri	960	1'060
Passifs transitoires - Charges à payer	134'002	102'169
Passifs transitoires - Produits reçus d'avance 1)	303'409	2'100
<b>Total</b>	<b>438'372</b>	<b>105'329</b>

1) Comprend CHF 80'000 de subvention 2016, et CHF 2'14'682 de financements reçus pour acquisition d'actifs, qui seront réalisés en 2016

**13. Fonds avec affectation limitée par le donateur**

	01.01.	Apports	Reclassement	Prélèvements	31.12.
Fonds H.S. Tiers-monde 1)	50'494	0	0	-50'494	0
Fonds Tiers-Monde 2)	91'133	13'673	0	-104'489	317
Fonds V.M. pour la formation des jeunes	51'234	0	0	0	51'234
Fonds Pécules 3)	5'103	9'043	0	-4'475	9'672
Fonds Bagatelle 4)	26'503	40'000	0	-52'337	14'166
Fonds M. & Mme M.	113'711	0	0	0	113'711
Fonds Junod Bagatelle 3 <sup>ème</sup> âge 5)	7'673	0	0	-120	7'553
Fonds Voie 2 6)	300'000	0	0	-200'000	100'000
Fonds WISE – Eloïse 7)	70'534	20'758	0	-25'769	65'524
Fonds Pahud 8)	2'314	0	0	-795	1'519
Fonds bloqués Immeuble Milice 9)	2'247'915	0	0	-66'115	2'181'800
<b>Total</b>	<b>2'966'615</b>	<b>83'474</b>	<b>0</b>	<b>-504'594</b>	<b>2'545'495</b>

1) Utilisation pour couverture provision pour risque sur prêt à l'association Secodev

2) Utilisation pour couverture provision pour risque sur prêt à l'association Secodev et pour le service de Gestion des fonds de développement

3) Utilisation pour Service de l'action sociale

4) Utilisation pour Service de l'action sociale

5) Utilisation pour Service de l'action sociale

6) Utilisation pour Voie 2

7) Utilisation pour Service de l'action sociale

8) Utilisation pour Service de l'action sociale

9) Utilisation pour couverture de l'amortissement annuel de l'immeuble Ch. de la Milice.

**ANNEXE AUX COMPTES 2015**
**14. Fonds avec affectation limitée par le comité**

	01.01.	Apports	Reclassem.	Prélèvements	31.12.
Fonds Aide individuelle 1)	206'478	0	0	-194'994	11'484
Fonds Désendettement	10'775	0	0	0	10'775
Fonds Social aînés - Milarez 2)	5'381	0	0	-1'546	3'835
Fonds Action & projets sociaux	462'515	0	-32'244	0	430'271
Fonds précarité 1)	0	0	32'244	-11'910	20'334
Fonds Coopération & développement	137'142	0	0	0	137'142
Fonds prêts faillites	39'418	0	0	0	39'418
<b>Total</b>	<b>861'708</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>-208'449</b>	<b>653'260</b>

1) Utilisation pour Service de l'action sociale

2) Utilisation pour Service de l'action sociale

3) Utilisation pour Service de l'action sociale

**15. Fonds bloqués pour prêts logements sociaux**

	01.01.	Apports	Reclassem.	Prélèvements	31.12.
Fonds bloqués pour logements sociaux	5'800'000	0	0	0	5'800'000
<b>Total</b>	<b>5'800'000</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>5'800'000</b>

**16. Fonds bloqués immeubles**

	01.01.	Apports	Reclassem.	Prélèvements	31.12.
Appartement Suen	27'150	0	0	0	27'150
<b>Total</b>	<b>27'150</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>27'150</b>

**17. Réserve générale / Fortune libre**

	01.01.	Apports	Reclassem.	Prélèvements	31.12.
Réserve générale	555'818	0	0	0	555'818
Résultat d'exercice 2015	0	0	0	-352'320	-352'320
<b>Total</b>	<b>555'818</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>-352'320</b>	<b>203'498</b>

**Explications relatives au compte d'exploitation**
**18. Produits des prestations**

	2015	2014
Produits des contributions	17'700	25'215
Produits des ventes	3'939'290	3'993'627
Produits des formations	36'091	58'006
Recettes juridiques	14'020	6'163
Revenus des locations	78'775	80'795
Participations et partenariats 1)	103'944	0
Prestations de soutien Caritas	0	67'532
Participations diverses	52'684	66'128
Participations internes 2)	536'940	0
<b>Total</b>	<b>4'779'443</b>	<b>4'297'466</b>

1) Prestations de soutien à l'association Secodev

2) Prestations de formations d'apprentis à Voie 2.

**19. Participation cantonale aux emplois de solidarité**

	2015	2014
Subvention Etat de Genève	1'037'711	1'069'860
<b>Total</b>	<b>1'037'711</b>	<b>1'069'860</b>

## ANNEXE AUX COMPTES 2015

### 20. Subvention Etat de Genève – Département de la solidarité et de l'emploi

	2015	2014
Subvention Etat de Genève 1)	451'656	451'656
Subvention Etat de Genève 2)	100'533	191'200
Subvention Etat de Genève - Voie 2	50'000	50'000
Subvention Etat de Genève - Projet Roms	19'500	0
Subvention Etat de Genève - Ateliers Migrants	13'000	0
Subvention Etat de Genève - Projet Atelier Assurances	0	15'000
Subvention Etat de Genève - Projet Atelier Droit	0	4'000
<b>Total</b>	<b>634'689</b>	<b>711'856</b>

1) Selon contrat de prestation 2013-2016 et son avenant :

CHF 377'215 pour le Service de l'action sociale

CHF 74'441 pour le Service juridique

2) Correspond au Programme Cantonal de Lutte contre le Surendettement.

### 21. Subvention Etat de Genève non monétaire – Département de la solidarité et de l'emploi

	2015	2014
Subvention Etat de Genève non monétaire 1)	41'525	41'525
<b>Total</b>	<b>41'525</b>	<b>41'525</b>

Selon contrat de prestation 2013-2016 :

CHF 29'025 pour un droit de superficie au chemin de la Milice 19 pour l'immeuble "La Fouine"

CHF 12'500 pour l'extension du droit de superficie au chemin de la Milice 19 en faveur de la future entreprise sociale et formatrice "La Fouine 2".

### 22. Autres subventions

	2015	2014
Subvention Ville de Genève 1)	300'000	440'000
Subvention Ville de Genève - Projet Roms	69'500	0
Subvention Ville de Genève - Ateliers cuisines	13'000	0
Subvention Ville de Genève - Projection du film L'abri	0	2'000
Subvention indirectes Ville de Genève 2)	4'175	190
Subvention FGC	950'000	950'000
Subvention des communes	19'000	47'000
Subvention Confédération - Roms	0	10'000
<b>Total</b>	<b>1'355'675</b>	<b>1'449'190</b>

1) Subvention accordée pour le secteur Voie 2 pour la période scolaire 2014-2015

2) Subvention accordée sous forme de gratuité des taxes d'empiètement et émoluments.

### 23. Dons affectés aux projets

	2015	2014
Dons par appels aux fondations / institutions 1)	631'891	1'141'768
Dons RA	0	500
Dons par mailing	253'386	276'196
Dons Mag	32'331	41'907
Autres dons affectés pour projets 2)	756'802	337'034
<b>Total</b>	<b>1'674'410</b>	<b>1'797'405</b>

1) Dons attribués directement aux bénéficiaires du Service de l'action social pour une situation déterminée.

2) Contient un don de CHF 550'000 en faveur de projets au Tiers-Monde.

**ANNEXE AUX COMPTES 2015**
**24. Autres produits d'exploitation**

	2015	2014
Recettes diverses 1)	188'589	84'392
Frais & intérêts créditeurs	100	340
Annulation comptes consultants	13'247	47'874
Différence de caisse et de change	772	2'571
<b>Total</b>	<b>202'708</b>	<b>135'177</b>

1) Contient CHF 69'809 d'allocations de retour à l'emploi

**25. Charges de personnel**

	2015	2014
Salaires du personnel & charges sociales	6'182'083	5'781'745
Prestations assurances APG (Maternité, maladie & accidents) 1)	-165'184	-77'974
Frais formation du personnel	29'963	14'433
Frais de déplacement du personnel	6'879	16'759
Autres frais du personnel	44'714	35'462
<b>Total</b>	<b>6'098'456</b>	<b>5'770'423</b>

1) Comprend les prestations suivantes :

- Indemnités journalières pour accidents	28'989
- Indemnités journalières pour maladie	113'610
- Allocations maternités	22'585
- APG Service civil	0

**26. Prestations de tiers**

	2015	2014
Honoraires comptables	207'000	207'000
Honoraires Réviseur	29'527	37'895
Honoraires divers	115'000	146'562
Honoraires formations	6'214	7'100
Indemnités civilistes	78'310	68'707
Frais des stagiaires	52	15
<b>Total</b>	<b>436'103</b>	<b>467'279</b>

**27. Frais des bénévoles**

	2015	2014
Frais divers des bénévoles	28'079	5'521
Frais animation des bénévoles	9'972	9'704
Frais cadeaux des bénévoles	3'663	3'700
<b>Total</b>	<b>41'714</b>	<b>18'925</b>

**28. Aides sociales**

	2015	2014
Aides sociales	232'727	229'747
Aides sociales couvertes par des fonds	96'952	69'842
<b>Total</b>	<b>329'679</b>	<b>299'588</b>

**ANNEXE AUX COMPTES 2015**
**29. Aides sociales par appel fondations / Institutions**

	2015	2014
Aides sociales par appel fondations/institutions	631'891	1'141'768
<b>Total</b>	<b>631'891</b>	<b>1'141'768</b>

Aides sociales attribuées aux consultants du Service de l'action sociale couvertes par des fondations / institutions.

**30. Soutien activités tiers**

	2015	2014
Soutien activités tiers 1)	1'532'479	39'002
Micro & Meso Projets PA 2)	0	52'482
Micro-projets hors PA 2)	0	24'091
Macro-projets Projets 2)	0	817'181
<b>Total</b>	<b>1'532'479</b>	<b>932'756</b>

1) Comprend le transfert de la subvention FGC de CHF 950'000 et du don de CHF 550'000 transféré à l'association Secodev

2) L'activité de soutien au tiers-monde a été reprise en 2015 par l'association Secodev.

**31. Frais animations, activités et autres soutiens**

	2015	2014
Frais de scolarité	5'812	7'390
Frais d'animations	23'990	81'553
Frais de transport	8'242	3'387
Frais de formateurs internes 1)	385'880	0
Frais internes Voie 2 2)	175'000	0
Autres frais	8'166	5'829
<b>Total</b>	<b>607'091</b>	<b>98'159</b>

1) Coûts des formateurs pour les apprentis de Voie 2.

2) Coûts directs pour les apprentis de Voie 2.

**32. Marchandises et frais pour la vente**

	2015	2014
Achat produits pour la vente	1'442'942	1'516'497
Frais de production	68'579	62'482
Autres dépenses	9'235	32'268
<b>Total</b>	<b>1'520'755</b>	<b>1'611'246</b>

**33. Entretien et frais d'infrastructure**

	2015	2014
Articles ménagers	15'476	15'119
Entretien et réparation immeubles	26'282	49'590
Surveillance des locaux	7'651	8'709
Entretien et réparation mobilier & installations	25'874	44'443
Entretien et réparation véhicules	24'420	17'475
Taxes et carburants véhicules	15'783	16'693
<b>Total</b>	<b>115'486</b>	<b>152'028</b>

**34. Loyers**

	2015	2014
Loyers	568'909	571'309
Loyer non monétaire Etat de Genève, droit superficie Imm. Milice	41'525	41'525
Energie	125'818	131'191
<b>Total</b>	<b>736'252</b>	<b>744'025</b>

**ANNEXE AUX COMPTES 2015**
**35. Amortissements**

	2015	2014
Amortissement mobilier, machines et outillage	6'137	4'222
Amortissement informatique et téléphones	1'677	5'816
Amortissement aménagement des locaux	18'793	15'931
Amortissement véhicules	0	0
Amortissement Immeuble Ch. De la Milice 19	66'115	66'115
<b>Total</b>	<b>92'723</b>	<b>92'084</b>

Se référer au tableau des immobilisations corporelles.

**36. Autres frais administratifs**

	2015	2014
Frais de bureau	55'204	57'032
Imprimés et frais rapport annuel	33'604	40'028
Fournitures informatique	33'651	64'128
Frais de port	52'603	61'663
Téléphones	38'634	38'648
Journaux et documentation professionnelle	2'789	4'368
Frais machine à café et cafétéria	5'098	5'045
Publicité et annonce 1)	155'572	31'737
Frais de réunion du bureau/Organe	2'466	2'357
Frais de représentation	2'259	1'226
Assurances RC, choses, incendie & véhicules	38'344	38'751
<b>Total</b>	<b>420'224</b>	<b>344'984</b>

1) Une campagne publicitaire d'envergure a eu lieu fin 2015.

**37. Autres charges d'exploitation**

	2015	2014
Frais & intérêts débiteurs	19'384	19'487
Taxes et redevances	9'155	12'830
Charges fiscales	36'653	29'771
Cotisations	10'093	19'748
Impôts	638	12
Différence de caisse et de change	7'015	14'542
Frais divers	18'609	45'909
<b>Total</b>	<b>101'547</b>	<b>142'298</b>

**38. Résultat des prêts**

	2015	2014
Intérêts sur prêts	116'000	116'000
<b>Total</b>	<b>116'000</b>	<b>116'000</b>

Correspond à la rémunération de 2% des prêts accordés à Caritas Cité-Joie.

**ANNEXE AUX COMPTES 2015**
**39. Charges hors exploitation**

	2015	2014
Etat du Valais, impôt immobilier sur vente Montana 2011	0	9'878
Dotation provision pour risque 1)	120'000	33'704
<b>Total</b>	<b>120'000</b>	<b>43'583</b>

1) Une provision pour risque a été créée en lien avec le prêt à l'association Secodev.

**40. Produits hors exploitation**

	2015	2014
Produits hors exploitation divers	0	3'400
Dissolution provision pour risques 1)	91'017	0
Produits Caritas Cité-Joie 2)	200'000	0
<b>Total</b>	<b>291'017</b>	<b>3'400</b>

1) La provision pour risques de CHF 91'017 liée au Fonds Social Désendettement a été dissoute

2) Correspond, selon une convention entre Caritas Cité-Joie, l'Eglise Catholique Romaine et Caritas Genève, à une part du bénéfice annuel de Caritas Cité-Joie

**Autres informations**
**Charges administratives, Direction & services et fundraising**

	2015	2014
Administration générale	423'038	424'291
Direction & services	711'687	814'049
Recherche de fonds et communication	523'228	280'618
<b>Total</b>	<b>1'657'953</b>	<b>1'518'958</b>
Proportion en rapport avec les charges globales d'exploitation	-13.09%	-12.86%

**Valeur d'assurance incendie des immeubles et mobilier**

	2015	2014
Immeuble Chemin de la Milice	3'766'100	3'789'200
Appartement Suen	112'400	111'900
Mobilier, marchandises et propriétés de tiers	2'113'300	2'086'900
<b>Total</b>	<b>5'991'800</b>	<b>5'988'000</b>

**Evaluation des risques**

L'examen de l'évaluation des risques a été entrepris par le comité. Le tableau des risques est en cours d'élaboration et sera soumis pour approbation.

**Fonds de pension et indemnités de retraite**

Caritas Genève assure ses employés auprès d'un organisme externe conformément aux dispositions légales en vigueur en Suisse. Le plan défini est celui de la primauté des cotisations. La valeur cible de la réserve de fluctuation de valeur n'ayant pas été atteinte au 31.12.2015, aucun excédent de couverture (fonds libres positifs) ne figure au bilan au 31.12.2015.



**RAPPORT  
DE L'ORGANE DE REVISION**

---

sur les  
COMPTES ANNUELS  
au 31 Décembre 2015  
du

**Centre social  
protestant de Genève,  
Genève**

---

SFG Conseil SA

8b, rue des Vieux-Grenadiers CP 5225 CH-1211 Genève 11 Tél. +41 (0)22 322 93 93 Fax +41 (0)22 322 93 00  
E-mail: [sfg@sfgsa.ch](mailto:sfg@sfgsa.ch) [www.sfgsa.ch](http://www.sfgsa.ch) TVA N° CHE-107.749.631 UBS SA Cpte N° IBAN CH59 0024 0240 4482 6230 D  
Parking public « Plainpalais »

 Membre d'EXPERTSuisse



## **RAPPORT DE L'ORGANE DE REVISION**

A l'attention de l'Assemblée Générale de l'Association du  
**Centre social protestant de Genève, Genève**

---

### **Rapport de l'organe de révision sur les comptes annuels**

En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association du **Centre social protestant de Genève**, (bilan, compte d'exploitation, tableau de financement, tableau de variation du capital de l'organisation, le tableau de variation des fonds affectés, l'annexe et rapport de performance) pour l'exercice 2015 arrêté au 31 décembre.

Les informations contenues dans le rapport de performance joint au présent rapport ne font pas l'objet de notre contrôle.

#### *Responsabilité du Comité de l'Association*

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément aux dispositions légales et aux statuts, incombe au Comité de l'Association. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Comité de l'Association est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

#### *Responsabilité de l'organe de révision*

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes d'Audit Suisses (NAS). Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour former notre opinion d'audit.

#### *Opinion d'audit*

Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice 2015 arrêté au 31 décembre donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats en conformité avec les Normes Swiss GAAP RPC sous réserve de l'exception mentionnée au point 1 de l'annexe des comptes annuels. En outre, la comptabilité et les comptes annuels sont conformes à la loi suisse, aux statuts et aux dispositions légales et directives de la République et Canton de Genève (LGAF, LSGAF, LIAF) et aux directives étatiques.

**Rapport sur d'autres dispositions légales**

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément conformément à la loi sur la surveillance de la révision (LSR) et d'indépendance (article 728 du Code des Obligations) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Dans le cadre de notre audit conformément à l'article 728a alinéa 1 chiffre 3 du Code des Obligations et à la Norme d'Audit Suisse 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des comptes annuels, défini selon les prescriptions du Comité de l'Association.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

Genève, le 25 avril 2016

**SFG Conseil SA**



**F. Savigny**  
Expert-réviseur agréé



**Ch. Decouvette**  
Expert-réviseur agréé  
(Responsable de la révision)

**Annexes :**

- Bilan
- Compte d'exploitation
- Tableau de financement
- Tableau de variation du capital de l'organisation
- Tableau de variation des fonds affectés
- Annexe
- Rapport de performance

**Centre social protestant de Genève  
Genève**

BILAN AU 31 DECEMBRE 2015

	Annexe	2015 CHF	2014 CHF
<b>ACTIF</b>			
<b>Actif circulant</b>			
<u>Liquidités</u>			
	1.1.1.1		
Caisses		12'985.50	14'449.45
Compte de chèques postaux		1'308'015.84	401'205.31
Comptes courants bancaires		415'939.81	200'574.85
Compte courant bancaire affecté		73'945.09	74'180.69
		<u>1'810'886.24</u>	<u>690'410.30</u>
<u>Créances</u>			
	1.1.1.2		
Débiteurs - prestations à des tiers		115'128.75	176'384.00
Débiteurs - prêts aux usagers	1.1.3.3	19'914.30	27'048.95
Impôt anticipé		9'533.86	11'291.44
Impôt anticipé affecté		0.00	3'600.81
		<u>144'576.91</u>	<u>218'325.20</u>
<u>Placements</u>			
	1.1.1.3		
Titres en portefeuille		1'642'100.33	2'071'988.81
		<u>1'642'100.33</u>	<u>2'071'988.81</u>
<u>Comptes de régularisation de l'actif</u>			
	1.1.1.4		
Frais payés d'avance et produits à recevoir		360'692.68	529'756.32
		<u>360'692.68</u>	<u>529'756.32</u>
<b>Total de l'Actif circulant</b>		<b><u>3'958'256.16</u></b>	<b><u>3'510'480.63</u></b>
<b>Actif immobilisé</b>			
<u>Immobilisations financières</u>			
Dépôts de garantie		11'354.25	11'352.50
		<u>11'354.25</u>	<u>11'352.50</u>
<u>Immobilisations financières affectées</u>			
Portefeuille de titres en nue-propriété		29'000.00	29'000.00
		<u>29'000.00</u>	<u>29'000.00</u>
<u>Immobilisations corporelles</u>			
	1.1.2		
Installations, machines et mobilier		487'440.05	403'717.75
Matériel informatique		479'670.47	345'238.09
Véhicules		720'242.90	661'802.90
J. Fonds d'amortissement		(1'177'904.41)	(980'765.95)
Sous-total		509'449.01	429'992.79
Renfile Meyrin		4'800'000.00	4'800'000.00
Renfile de Plan-les-Ouates		703'403.52	703'403.52
Projet immobilier Plan-les-Ouates		218'579.45	0.00
J. Fonds d'amortissement		(1'316'274.45)	(1'173'882.30)
		<u>4'915'157.53</u>	<u>4'759'514.01</u>
<b>Total de l'Actif immobilisé</b>		<b><u>4'955'511.78</u></b>	<b><u>4'799'866.51</u></b>
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>		<b><u>8'913'767.94</u></b>	<b><u>8'310'347.14</u></b>

**Centre social protestant de Genève**  
Genève

BILAN AU 31 DECEMBRE 2015

	Annexe	2015 CHF	2014 CHF
<b>PASSIF</b>			
<b>Capitaux étrangers à court terme</b>			
<u>Autres dettes</u>			
Fournisseurs	1.1.3.1	414'612.55	260'673.56
Créanciers divers	1.1.3.2	90'500.45	128'070.57
Créanciers "usagers"	1.1.3.3	94'825.05	72'274.85
Compte courant Fondation des Gouttes		15'325.00	(3'386.24)
Prêt ANB pour projet PLO		400'000.00	0.00
		<u>1'015'283.05</u>	<u>457'632.74</u>
<u>Comptes de régularisation du passif</u>	1.1.3.4		
Frais généraux à payer et produits reçus d'avance		182'359.14	374'530.28
		<u>182'359.14</u>	<u>374'530.28</u>
<b>Total des Capitaux étrangers à court terme</b>		<b><u>1'197'622.19</u></b>	<b><u>832'163.02</u></b>
Subventions non dépensées à restituer à l'Etat à l'échéance du contrat de prestation	6.	0.00	0.00
<b>Total des Capitaux étrangers à long terme</b>		<b><u>0.00</u></b>	<b><u>0.00</u></b>
<b>Fonds affectés</b>			
	1.1.4		
Fonds pour activités propres et de soutien	Annexe III / 1	1'238'408.30	323'599.75
Part des Fonds pour activités propres et de soutien finançant des prêts	Annexe III / 1	19'914.30	27'048.95
Fonds affectés - Loubaresse	Annexe III / 2	64'192.68	96'061.45
Fonds affectés aux financements des immobilisations corporelles	Annexe III / 3	4'704'022.43	4'724'539.56
<b>Total des Fonds affectés</b>		<b><u>6'026'537.71</u></b>	<b><u>5'171'249.71</u></b>
<b>Capital de l'organisation</b>			
	Annexe I		
Capital de fondation	1.1.5	10'000.00	10'000.00
Capital lié généré		556'653.86	556'653.86
Réserve de régulation	1.1.5.1	1'127'376.20	1'584'692.45
Réserve titres grevés d'un usufruit		29'000.00	29'000.00
Résultat au bilan :			
- Résultat cumulé depuis le 1er janvier 2013 période quadriennale 2013/2016 (contrat de prestations)		126'588.10	(37'238.83)
- Résultat de l'exercice		(160'010.12)	163'826.93
<b>Capital de l'organisation</b>		<b><u>1'689'608.04</u></b>	<b><u>2'306'934.41</u></b>
<b>TOTAL DU PASSIF</b>		<b><u>8'913'767.94</u></b>	<b><u>8'310'347.14</u></b>

**Centre social protestant de Genève  
Genève**

**COMPTE D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2015**

	Annexe	2015	Budget 2015	2014
		CHF	CHF	CHF
<b>Recettes d'exploitation</b>				
Dons et appels annuels		1'107'300.65	1'249'000.00	1'124'932.40
Recettes d'activités et d'exploitation		4'122'595.63	4'100'100.00	4'058'017.28
Subventions cantonales DEAS	1.2.1	673'546.00	653'546.00	643'546.00
Subvention cantonale DIP	1.2.1	9'500.00		1'900.00
Subventions Ville de Genève	1.2.1	10'000.00	10'000.00	20'000.00
Contributions cantonales aux EDS		721'747.40	824'408.00	738'918.90
Subventions Eglise Protestante de Genève		30'000.00	30'000.00	30'000.00
Dons Budget des Autres		42'311.85		33'405.10
Dons de la Fondation André & Cyprien		15'000.00		0.00
Dons Fondation Gourgas		30'000.00		40'000.00
Dons Fondation Hélène et Victor Barbour		0.00		30'000.00
Dons de la Loterie Romande		120'000.00		0.00
Dons fondation B + C De W		0.00		100'000.00
Contribution de l'Association Nicolas Bogueret	1.2.4	120'000.00	120'000.00	120'000.00
Don de la Fondation Octave et Georgette Pelligot		0.00		7'287.40
Don de la Fondation Baur		10'000.00		10'000.00
Don de la famille Firmenich		0.00		24'000.00
Dons solidarité		60'000.00		45'000.00
Don Traite Fondation OAK		110'854.00		100'000.00
Dons Traite autres		112'000.00		119'599.00
Dons fondations privées		1'290'977.25		281'655.30
Autres dons		59'750.22		59'300.00
Autres produits		100'541.65	51'000.00	94'862.60
<b>Total des Recettes</b>		<b>8'746'124.65</b>	<b>7'038'054.00</b>	<b>7'682'423.98</b>
<b>Charges d'exploitation</b>				
Frais de personnel	1.2.3	6'350'575.35	6'380'115.00	6'118'980.05
Frais généraux		897'367.01	863'797.00	992'050.85
Frais d'exploitation		50'441.78	54'840.00	50'917.48
Frais d'activités		412'315.10	512'040.00	358'243.39
Charges pour collecte de fonds		83'500.10	0.00	173'738.23
Participations diverses		2'000.00	2'000.00	2'000.00
Bons d'achat et entraide		24'942.60	28'000.00	22'240.55
Amortissements des immobilisations corporelles		339'530.61	5'250.00	310'194.74
<b>Total Charges d'exploitation</b>		<b>8'160'672.55</b>	<b>7'846'042.00</b>	<b>8'028'365.29</b>
<b>Autres charges d'exploitation</b>				
Prestations accordées par les fonds pour activités propres et de soutien		235'545.94		376'140.78
Prestations accordées par les fonds Loubaresse		4'376.67		1'660.00
Affectations de dons pour les activités du service social		5'000.00		5'000.00
<b>Total Autres charges d'exploitation</b>		<b>244'922.61</b>	<b>0.00</b>	<b>382'800.78</b>
<b>Résultat d'exploitation</b>		<b>340'529.49</b>	<b>(807'988.00)</b>	<b>(728'742.09)</b>

**Centre social protestant de Genève  
Genève**

**COMPTE D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2015**

	Annexe	2015 CHF	Budget 2015	2014 CHF
<b>Report Résultat d'exploitation</b>		<b>340'529.49</b>	<b>(807'988.00)</b>	<b>(728'742.09)</b>
<u>Produits et charges financiers</u>				
Produits financiers		10.60		29.65
Charges financières et frais banques / CCP		(27'548.11)	(22'720.00)	(21'929.00)
Plus (moins)-values nettes non réalisées		(93'612.01)		80'836.88
Résultat financier net sur placements		30'193.09	40'000.00	50'992.96
<b>Total Produits et charges financiers</b>		<b>(90'956.43)</b>	<b>17'280.00</b>	<b>109'930.49</b>
<u>Produits et charges extraordinaires</u>				
Dons extraordinaires et legs		120'000.00		212'637.84
Produits sur exercices antérieurs		30'657.16		73'724.70
Charges sur exercices antérieurs		(35'605.04)		(24'277.42)
Autres charges exceptionnelles		(681.50)		0.00
Autres produits exceptionnels		2'580.07		2'168.90
<b>Total Produits et charges extraordinaires</b>		<b>116'950.69</b>		<b>264'254.02</b>
<u>Résultat de la variation des fonds affectés</u>				
Mouvements des fonds affectés pour activités propres et de soutien	Annexe I			
Utilisations des fonds		492'113.89	15'500.00	390'717.62
Attributions aux fonds		(1'529'012.15)		(547'641.65)
Mouvements des fonds affectés au financement des immobilisations	Annexe II			
Utilisations des fonds		345'116.87		413'095.48
Attributions aux fonds		(323'937.50)		(313'299.00)
Mouvements du fonds Loubaresse	Annexe III			
Utilisation partielle du fonds Loubaresse		31'868.77		27'981.65
Dotation au fonds Loubaresse		0.00		(19'775.00)
<b>Total Résultat des fonds affectés</b>		<b>(983'850.12)</b>	<b>15'500.00</b>	<b>(48'920.90)</b>
<b>Résultat avant la variation de la réserve de régulation</b>		<b>(617'326.37)</b>		<b>(403'478.48)</b>
<u>Résultat de la variation de la réserve de régulation</u>				
Dissolution partielle du fonds de régulation	1.1.5.1	577'316.25	503'105.00	779'943.25
Attribution au fonds de régulation des dons extraordinaires et legs		(120'000.00)		(212'637.84)
<b>Total Résultat de la variation de la réserve de régulation</b>		<b>457'316.25</b>	<b>(272'103.00)</b>	<b>567'305.41</b>
<b>Résultat de l'exercice</b>		<b>(160'010.12)</b>		<b>163'826.93</b>

**Centre social protestant de Genève**  
**Genève**

TABLEAU DE FINANCEMENT AU 31 DECEMBRE 2015

	2015	2014
	CHF	CHF
<b>A Flux de fonds provenant de l'activité d'exploitation</b>		
Résultat avant la variation de la réserve de régulation	(617'326.37)	(403'478.48)
Amortissements d'immobilisations corporelles	339'530.61	310'194.74
Sous-total	<u>(277'795.76)</u>	<u>(93'283.74)</u>
Diminution / (Augmentation) des créances	73'748.29	(51'348.04)
Diminution / (Augmentation) des placements	429'888.48	456'940.82
Diminution / (Augmentation) des comptes de régularisation de l'actif	169'063.64	(180'596.64)
Augmentation / (Diminution) des autres dettes	557'630.31	76'127.45
Augmentation / (Diminution) des comptes de régularisation du passif	(192'171.14)	42'752.63
Flux de fonds provenant de l'activité d'exploitation	<u>760'363.82</u>	<u>250'592.48</u>
<b>B Flux de fonds provenant de l'activité d'investissement</b>		
Ventes / (Acquisitions) d'immobilisations corporelles	(495'174.13)	(235'347.90)
Diminution / (Augmentation) des immobilisations financières	(1.75)	(6.85)
Flux de fonds provenant de l'activité d'investissement	<u>(495'175.88)</u>	<u>(235'354.75)</u>
<b>C Flux de fonds provenant de l'activité de financement</b>		
Variation des fonds affectés	855'288.00	48'920.90
Flux de fonds provenant de l'activité de financement	<u>855'288.00</u>	<u>48'920.90</u>
<b>D Variation de la trésorerie (A + B + C)</b>	<u><u>1'120'475.94</u></u>	<u><u>64'158.63</u></u>
<b>E Variation des disponibilités</b>		
Disponibilités en début d'exercice	690'410.30	626'251.67
Disponibilités en fin d'exercice	1'810'886.24	690'410.30
<b>Variation des disponibilités</b>	<u><u>1'120'475.94</u></u>	<u><u>64'158.63</u></u>

Centre social protestant de Genève  
Genève

TABLEAU DE VARIATION DU CAPITAL DE L'ORGANISATION

	Capital de fondation	Réserve de régulation	Réserve titres grévés d'un usufruit	Capital libre général	Résultat cumulé de la période quadrannuelle 2013-2016	Capital de l'organisation
	CHF	CHF	CHF	CHF	CHF	CHF
<b>Exercice 2014</b>						
Au 1er janvier	10'000.00	2'283'501.72	29'000.00	415'150.00	(37'238.83)	2'710'412.89
Mouvement réserve de régulation (chiffre 1.1.4.8.)		(712'000.00)				0.00
- utilisation		(67'943.25)				(712'000.00)
- utilisation frais de personnel		212'637.84				(67'943.25)
- dotation		(141'503.86)		141'503.86		212'637.84
- Réapprovisionnement résultat période quadrannuelle 2009-2012					163'826.93	0.00
Résultat de l'exercice						
<b>Solde au 31 décembre</b>	<b>10'000.00</b>	<b>1'584'692.45</b>	<b>29'000.00</b>	<b>556'653.86</b>	<b>126'588.10</b>	<b>2'306'934.41</b>

**Centre social protestant de Genève**  
Genève

TABLEAU DE VARIATION DU CAPITAL DE L'ORGANISATION

	Capital de fondation	Réserve de régulation	Réserve titres grevés d'un usufruit	Capital libre général	Résultat cumulé de la période quadrennale 2013-2016	Capital de l'organisation
	CHF	CHF	CHF	CHF	CHF	CHF
<b>Exercice 2015</b>						
Au 1er janvier	10'000.00	1'584'692.45	29'000.00	556'653.86	126'588.10	2'306'934.41
Mouvement réserve de régulation (chiffre 1.1.4.B.)		(503'105.00)				(503'105.00)
- utilisation		(74'211.25)				(74'211.25)
- utilisation frais de personnel		120'000.00				120'000.00
- dotation						
Résultat de l'exercice					(160'010.12)	(160'010.12)
<b>Solde au 31 décembre</b>	<b>10'000.00</b>	<b>1'127'376.20</b>	<b>29'000.00</b>	<b>556'653.86</b>	<b>(33'422.02)</b>	<b>1'689'608.04</b>

**Centre social protestant de Genève  
Genève**

---

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS AU 31 DECEMBRE 2015

---

**1 But du CSP , principes comptables et établissement du bilan**

Le but du Centre social protestant de Genève est de servir les femmes, les hommes et promouvoir plus de justice sociale, conformément à l'Evangile de Jésus-Christ.

Les comptes annuels des exercices 2015 et 2014 de l'Association Centre social protestant de Genève (ci-après l'Association ou le CSP) ont été établis conformément à la norme Swiss GAAP RPC 21 "Etablissement des comptes des organisations sociales d'utilité publique à but non lucratif" à l'exception du 12 de cette norme qui impose non séparation des frais administratifs par rapport aux autres charges d'exploitation.

L'Association, subventionnée par l'Etat de Genève, est soumise aux prescriptions de la Loi sur les indemnités et les aides financières (LIAF), des directives transversales de l'Etat notamment celle relative à la présentation et la révision des états financiers des entités subventionnées et autres entités para-étatiques. Etant donné que les subventions monétaires et non-monétaires sont inférieures à CHF 2'000'000, les comptes annuels de l'Association pourraient n'être soumis qu' à un contrôle restreint en application de cette dernière directive. Néanmoins, l'Association a décidé de les soumettre au contrôle ordinaire défini aux articles 728 et suivants du Code des Obligations.

En raison des subventions de fonctionnement versées par le Canton de Genève, l'Association est également soumise à la Loi sur la gestion administrative et financière (LGAF), à la Loi sur la surveillance de la gestion administrative et financière et l'évaluation des politiques publiques (LSGAF) ainsi qu'aux directives du Département de l'emploi, des affaires sociales et de la santé (DEAS), notamment les directives de bouclement 2015 du 8 décembre 2015.

**1.1 Structure du bilan**

La structure du bilan respecte les recommandations de la norme Swiss GAAP RPC 21, les désignations des rubriques ayant été adaptées aux buts et activités de l'Association.

**1.1.1 Actif circulant**

**1.1.1.1 Liquidités**

Les liquidités sont évaluées, au 31 décembre 2015 et 2014, à la valeur nominale et se composent d'argent en caisse, de deux comptes de chèques postaux et de comptes courants bancaires ouverts auprès de différents établissements. Les comptes en devises étrangères sont convertis aux cours du bouclement 2015, respectivement 2014, communiqués par l'Administration fédérale des contributions.

**1.1.1.2 Créances**

Les créances sont évaluées à leur valeur nominale et sont principalement constituées par des prestations facturées à des tiers. Sur la base d'une analyse des postes ouverts au 31 décembre 2015 et au 31 décembre 2014, aucun risque particulier n'a été inventorié. Par conséquent, aucune provision pour couvrir un risque de pertes sur ces créances n'a été enregistrée au 31 décembre 2015 ni au 31 décembre 2014.

**Centre social protestant de Genève**  
**Genève**

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS AU 31 DECEMBRE 2015

**1.1.1.3 Placements**

Cette rubrique est constituée par des valeurs mobilières déposées auprès de la banque PICTET SA. Ces placements sont valorisés aux valeurs boursières communiquées par les banques dépositaires au 31 décembre 2015. Les différences de valorisation sont enregistrées au compte de résultat.

Les intérêts courus aux 31 décembre 2015 et 2014 sont présentés dans les comptes de régularisation de l'actif.

**1.1.1.4 Comptes de régularisation de l'actif**

	31.12.2015	31.12.2014
	CHF	CHF
Cette rubrique se décompose en :		
<i>Produits à recevoir</i>		
Montant à recevoir en relation avec la "coordination textile"	45'000.00	45'000.00
Etat de Genève - Aide financière PCLS 2015 à recevoir	20'000.00	0.00
Autres dons à recevoir	23'675.95	206'416.20
Compte de virement "caisse"	5'920.50	477.48
Intérêts courus sur obligations en portefeuille	5'286.00	5'285.00
Autres produits à recevoir	20'293.37	24'418.64
Sous-total "Produits à recevoir"	<u>120'175.82</u>	<u>281'597.32</u>
<i>Charges payées d'avance</i>		
Loyers et charges payés d'avance 2016 / 2015	37'594.65	12'495.00
Primes assurances 2016 / 2015	110'958.05	131'465.45
Charges de véhicules 2016 / 2015	7'226.45	3'363.70
Frais informatique 2016 / 2015	65'121.50	60'292.00
Acomptes payés pour l'organisation de séjours 2016 / 2015	2'716.00	2'457.40
Autres frais enregistrés d'avance	16'900.21	38'085.45
Sous-total "Charges payées d'avance"	<u>240'516.86</u>	<u>248'159.00</u>
<b>Total "Comptes de régularisation de l'actif"</b>	<u><b>360'692.68</b></u>	<u><b>529'756.32</b></u>

**Centre social protestant de Genève**  
**Genève**

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS AU 31 DECEMBRE 2015

**1.1.2 Immobilisations corporelles**

Conformément aux directives de bouclage du Département, le seuil d'activation est de CHF 3'000.

Les financements obtenus de tiers sur ces investissements portés à l'actif ont été enregistrés comme produits, puis affectés à un fonds. Ce fonds est dissout selon la méthode des produits différés de manière à couvrir totalement ou partiellement les amortissements enregistrés annuellement sur les immobilisations bénéficiant de ces financements, sur la même durée que celle des amortissements.

Les amortissements sur les bâtiments de Meyrin et Plan-les-Ouates sont calculés en fonction de la durée des droits de superficie accordés, de manière à ce que leur valeur résiduelle soit nulle à l'échéance de ces droits.

Le CSP a construit ses immeubles Renfile de Plan-les-Ouates et Renfile de Meyrin sur deux droits de superficie qui lui ont été accordés par l'Etat et la Fondation pour les terrains industriels de Genève. Les principales modalités et conditions de ces droits sont présentées ci-dessous :

	<u>Renfile de</u> <u>Plan-les-Ouates</u>	<u>Renfile de Meyrin</u>
<u>Général</u>		
- Propriétaire	ETAT	FTI
- Durée du droit de superficie	60 ans	35 ans
- Échéance du droit de superficie	31.12.2055	01.06.2044
- Prolongation possible à l'échéance	oui	oui
- Préavis pour demander une prolongation	3 ans	5 ans
- Surface du terrain objet du droit	855 m2	4200 m2
- Montant de la rente de superficie	CHF 1.00	CHF 30'660
- Taxe d'équipement à charge du CSP	-	CHF 183'200
- Condition d'utilisation restrictive	oui	oui
- Cession possible du droit	oui	oui
<u>Droit de retour anticipé</u>		
<u>a) Faute du superficiant</u>		
- Transfert de la propriété du bâtiment	oui	oui
- Indemnités au superficiant	valeur intrinsèque moins part à amortir jusqu'en 2055	Valeur intrinsèque compte tenu entretien
<u>b) Sans faute du superficiant</u>		
- Transfert de la propriété du bâtiment	n/a	oui
- Indemnités au superficiant	n/a	1. Prix du jour moins vétusté 2. Indemnité de déménagement et perte d'exploitation (sauf départ hors GE)

**Centre social protestant de Genève  
Genève**

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS AU 31 DECEMBRE 2015

	<u>Renfile de Plan-les-Ouates</u>	<u>Renfile de Meyrin</u>
<u>Extinction du droit à l'échéance</u>		
- Transfert propriété au superficiant	oui (sauf si destruction exigée)	oui (sauf si destruction exigée)
- Paiement indemnité au superficiaire	non	oui (sauf si destruction exigée)
- Montant de l'indemnité		Selon la situation a) ou b) 1. ci- dessus
- Possibilité du superficiant de demander l'enlèvement des bâtiments au frais du superficiaire	oui	oui

Aucune provision n'est constituée pour couvrir les coûts d'une éventuelle obligation de rendre nu les terrains à l'issue des droits de superficie.

Projet immobilier Plan-les-Ouates

Le CSP envisage d'importants travaux de construction / transformation des locaux nommés "La Renfile". Le montant activé au bilan pour l'exercice 2015 correspond à des frais d'études relatifs à la faisabilité du projet ainsi qu'à des démarches concernant l'obtention d'un permis de construire.

Ces frais activés ne font pas l'objet d'amortissements pour l'année 2015.

Centre social protestant de Genève  
Genève

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS AU 31 DECEMBRE 2015

## ACTIFS IMMOBILISES - MOUVEMENTS DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	Exercice 2014						Valeur résiduelle
	Valeurs d'acquisition			Amortissements			
	CHF	CHF	CHF	CHF	CHF	CHF	
Taux d'amortissement / année de d'amortissement	%	Solde au 1er janvier	Achats	Solde au 31 décembre	Solde au 1er janvier	Amortissements courant de l'exercice	Solde au 31 décembre
Installations et bâtiment	10.00%	120'859.87	98'314.20	216'874.07	(62'176.70)	(22'619.82)	(84'796.52)
Machines et mobilier	20.00%	159'426.63	5'143.70	164'570.33	(132'387.13)	(9'786.13)	(142'383.26)
Central téléphonique	20.00%	22'173.35	0.00	22'173.35	(20'515.25)	(828.60)	(21'346.85)
Sous-total		302'259.85	101'457.90	403'717.75	(215'282.09)	(33'244.55)	(248'926.83)
Informatique	33.00%	345'238.09	0.00	345'238.09	(239'717.05)	(49'188.16)	(288'906.21)
Véhicules	25.00%	527'912.50	133'890.00	661'802.50	(357'984.23)	(85'369.88)	(443'334.11)
Total I		1'175'410.84	235'347.90	1'410'758.74	(812'963.36)	(167'802.99)	(980'765.95)
Renfile Meyrin	2044*	4'800'000.00	0.00	4'800'000.00	(548'570.55)	(137'142.85)	(685'713.40)
Renfile Plan-les-Quates	2055*	703'403.52	0.00	703'403.52	(462'916.60)	(5'249.30)	(488'168.90)
Total II		5'503'403.52	0.00	5'503'403.52	(1'031'490.15)	(142'392.15)	(1'173'882.30)
Total général		6'678'814.36	235'347.90	6'914'162.26	(1'844'453.51)	(310'194.74)	(2'154'648.25)

Les bâtiments et les installations sont assurés pour un montant de CHF 8'950'300 aux 31 décembre 2014.

\* cf. 1.1.2. : ces deux bâtiments sont construits sur des droits de superficie.

Centre social protestant de Genève  
Genève

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS AU 31 DECEMBRE 2015

ACTIFS IMMOBILISES - MOUVEMENTS DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	Exercice 2015									
	Valeurs d'acquisition					Amortissements				
	%	CHF	CHF	CHF	CHF	CHF	CHF	CHF	CHF	CHF
Taux d'amortissement / année de amortissement										
		Soles au 1er janvier	Achats	Soles au 31 decembre	Soles au 1er janvier	Amortissements courant de l'exercice	Soles au 31 decembre	Valeur résiduelle		
Installations et bâtiment	10.00%	216974.07	54494.45	271468.52	(84769.52)	(32352.22)	(117151.74)	154316.78		
Machines et mobilier	20.00%	164570.33	29227.85	193798.18	(142363.26)	(11337.39)	(15720.66)	40077.53		
Central téléphonique	20.00%	22173.35	0.00	22173.35	(21343.65)	(628.50)	(22172.35)	1.00		
<b>Sous-total</b>		<b>403717.75</b>	<b>83722.30</b>	<b>487440.05</b>	<b>(246706.63)</b>	<b>(44518.11)</b>	<b>(230944.74)</b>	<b>194395.31</b>		
Informatique	33.00%	345238.09	134432.38	479670.47	(288905.21)	(51954.85)	(340960.06)	138810.41		
Véhicules	25.00%	661902.90	59440.00	720242.90	(443334.11)	(100655.30)	(543995.61)	176243.29		
<b>Total</b>		<b>1410758.74</b>	<b>276594.69</b>	<b>1687353.42</b>	<b>(940765.99)</b>	<b>(197138.46)</b>	<b>(1177904.47)</b>	<b>509449.01</b>		
Renfite Meyrin	2044*	4900000.00	0.00	4900000.00	(665713.40)	(137142.85)	(622856.25)	3977143.75		
Renfite Plain-les-Ouates	2055*	703403.52	0.00	703403.52	(488168.90)	(9249.30)	(483418.20)	209985.32		
Projet immobilier PLO		0.00	218579.45	218579.45	0.00	0.00	0.00	218579.45		
<b>Total //</b>		<b>5503403.52</b>	<b>218579.45</b>	<b>5721982.97</b>	<b>(1173982.30)</b>	<b>(142392.15)</b>	<b>(1716274.45)</b>	<b>4405708.52</b>		
<b>Total général</b>		<b>6914162.26</b>	<b>495174.13</b>	<b>7409336.39</b>	<b>(2154648.25)</b>	<b>(339530.61)</b>	<b>(2484175.86)</b>	<b>4915157.53</b>		

Les bâtiments et les installations sont assurées pour un montant de CHF 8952400 aux 31 décembre 2015.

\* cf. 1.1.2 : ces deux bâtiments sont construits sur des droits de superficie.

**Centre social protestant de Genève  
Genève**

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS AU 31 DECEMBRE 2015

**1.1.3 Capitaux étrangers à court terme**

Les autres dettes à court terme sont évaluées à leur valeur nominale.

**1.1.3.1 Fournisseurs**

Ce poste comprend les factures ouvertes au 31 décembre 2015.

**1.1.3.2 Créanciers divers**

Les créanciers divers sont principalement constitués par des dettes envers des assurances sociales. L'engagement de prévoyance est détaillé sous le point n° 3 à la page n° 21 de la présente annexe.

**1.1.3.3 Créanciers "usagers" - Débiteurs "prêts usagers"**

Les comptes gérés par le service social et le service "réfugiés" de l'Association font l'objet d'une comptabilité auxiliaire. Ces comptes, intitulés "usagers", servent à la gestion des fonds mis à la disposition des bénéficiaires dans le cadre des aides accordées par l'Association, notamment sous forme de prêts financés par les fonds affectés "faillite", "A.B." et "réfugiés". La part des fonds ayant servi à ces financements est présentée de manière distincte dans la rubrique des fonds affectés. (Annexe III /1)

**1.1.3.4 Comptes de régularisation du passif**

Les comptes de régularisation du passif sont constitués par des engagements certains pour des prestations fournies par des tiers en 2015 (respectivement en 2014) mais facturées en 2016 (respectivement en 2015). Leur composition est présentée ci-dessous :

	31.12.2015	31.12.2014
	CHF	CHF
<b>Charges à payer</b>		
Provision pour heures supplémentaires et vacances	92'740.74	104'384.78
Frais généraux à payer	68'922.40	236'405.50
Provision pour frais de chauffage	0.00	24'000.00
Sous-total "Charges à payer"	<u>161'663.14</u>	<u>364'790.28</u>
<b>Produits reçus d'avance</b>		
Acomptes versés par des participants aux séjours organisés par le CSP	20'696.00	9'740.00
Sous-total "Produits reçus d'avance"	<u>20'696.00</u>	<u>9'740.00</u>
<b>Total "Comptes de régularisation du passif"</b>	<u><b>182'359.14</b></u>	<u><b>374'530.28</b></u>

La provision pour heures supplémentaires et vacances est déterminée précisément sur la base d'un décompte des heures supplémentaires effectuées et des vacances non prises, en prenant en considération les charges sociales y relatives.

Au 31 décembre 2015, cette provision a été ajustée par une dissolution de CHF 11'644.04, étant ainsi diminuée à CHF 92'740.74.

**Centre social protestant de Genève**  
**Genève**

---

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS AU 31 DECEMBRE 2015

---

**1.1.4 Fonds affectés**

Les fonds affectés sont répartis en trois catégories, soit :

a) Les fonds affectés par des tiers (limitation de l'utilisation des dons) pour les activités propres et de soutien. Chaque fonds fait l'objet d'un règlement spécifique pour son utilisation.

b) Le fonds affecté sous la désignation "Fonds Loubaresse". Ce fonds n'a pas été doté lors de l'exercice 2015 (lors de l'exercice 2014, il avait été crédité d'une part de 15% du rendement net des placements de l'association pour le même exercice).

c) Les fonds affectés au financement des immobilisations corporelles comprennent les dons et subventions reçus et destinés exclusivement au financement d'immobilisations. Ces fonds sont dissous annuellement selon la méthode des produits différés, de manière proportionnelle à couvrir tout ou partie des coûts annuels d'amortissement de ces immobilisations.

Le mouvement des fonds affectés est présenté en annexe I.

**1.1.5 Capital de l'organisation**

L'Association Centre social protestant de Genève est inscrite au Registre du Commerce. Elle est dotée d'un capital initial de CHF 10'000.

Les derniers statuts sont datés du 18 avril 2011.

Le détail des différentes rubriques constituant le capital de l'organisation est présenté dans le "tableau de variation du capital de l'organisation".

**Centre social protestant de Genève**  
**Genève**

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS AU 31 DECEMBRE 2015

**1.1.5.1 Réserve de régulation**

A fin 2004, le Comité de l'Association avait décidé de constituer un fonds de régulation, lequel fait l'objet d'un règlement. Il a pour but d'atténuer les conséquences, sur le résultat de fonctionnement du CSP, des fluctuations importantes des recettes extraordinaires. Au début de l'exercice, un prélèvement de 1/3 du montant figurant au bilan de l'exercice précédent est dissout mensuellement afin de couvrir les charges de fonctionnement. En fin d'exercice, ce fonds est alimenté par les produits extraordinaires (dons et legs) de l'exercice.

Le mouvement de l'exercice 2014, respectivement de l'exercice 2015, se présente ainsi :

	CHF
Solde de la réserve de régulation au 31 décembre 2013	2'293'501.72
Dissolution de 1/3 pour couvrir les charges de fonctionnement, montant arrondi à	(712'000.00)
Dissolution complémentaire pour couvrir le complément annuel aux coûts salariaux	(67'943.25)
Attribution des dons extraordinaires et legs	212'637.84
Transfert à Capital libre généré	(141'503.86)
Solde de la réserve de régulation au 31 décembre 2014	1'584'692.45
Dissolution de 1/3 pour couvrir les charges de fonctionnement, montant arrondi à	(503'105.00)
Dissolution complémentaire pour couvrir le complément annuel aux coûts salariaux	(74'211.25)
Attribution des dons extraordinaires et legs	120'000.00
Transfert à Capital libre généré	0.00
Solde de la réserve de régulation au 31 décembre 2015	1'127'376.20

Avant l'enregistrement de l'affectation et des dissolutions de la réserve de régulation en 2015, le résultat du CSP était déficitaire à hauteur de CHF 617'326.37 (définition de CHF 403'478.48 en 2014).

**1.2. Structure du compte d'exploitation**

Le compte d'exploitation a été présenté conformément aux prescriptions de la Swiss GAAP RPC 21 et selon la méthode des coûts liés au chiffre d'affaires et par nature de produit/charge. Il est cependant dérogé au chiffre 12 de cette recommandation conformément à la demande du DGAS qui exige que les frais administratifs ne soient plus présentés distinctement des autres charges d'exploitation.

**Centre social protestant de Genève**  
**Genève**

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS AU 31 DECEMBRE 2015

**1.2.1 Subventions cantonales et de la Ville de Genève**

L'Association bénéficie de subventions monétaires et non monétaires cantonales prévues par le contrat de prestation pour trois des activités déployées par le CSP. Pour cette raison, l'Association présente en annexe IV et V un tableau pour les centres d'activités subventionnés, tableau basé sur le compte d'exploitation de l'exercice. Les subventions sont réparties conformément au contrat de prestations. Les autres produits et charges de l'Association sont répartis sur ces activités en fonction du nombre de collaborateurs affectés aux différents centres d'activités.

Les différentes prestations non-monétaires fournies par le Canton et la Ville de Genève sont présentées ci-dessous :

	2015	2014
	CHF	CHF
Le CSP bénéficie d'un droit de superficie sur le terrain de la Renfile Plan-les-Ouates au prix symbolique de CHF 1. Le Département de l'aménagement, du logement et de l'énergie a estimé sa valeur :		
- subvention non monétaire	7'695.00	7'695.00
L'atelier Galiffe est mis à disposition sans contrepartie financière. La valeur estimative est évaluée par le Département de l'aménagement, du logement et de l'énergie à :		
- subvention non monétaire	12'663.00	12'663.00
D'autre part, la Ville de Genève met à disposition du "vestiaire social" commun CSP-Caritas, une arcade dont le loyer annuel est estimé par la Ville à CHF 67'392.00. La subvention non-monétaire accordée au CSP représente le 50% :		
- subvention non monétaire	33'696.00	33'696.00
Mise à disposition des piscines de Liotard et de Contamines. Le Département de la Culture et du Sport de la Ville de Genève met à disposition les piscines de Liotard et de Contamines pour les activités de natation pour personnes âgées. La subvention non-monétaire accordée au CSP représente :		
- subvention non monétaire piscine de Liotard	8'850.00	9'550.00
- subvention non monétaire piscine de Contamines	3'327.00	3'242.00
Le Département de l'Environnement Urbain et de la Sécurité a accordé la gratuité des taxes et de l'émolument dus pour l'installation de panneaux peints CSP pour l'engagement sur le surendettement. Les trois subventions non-monétaires accordées au CSP représentent :		
- subvention non monétaire	1'560.00	0.00
Le Département de l'Environnement Urbain et de la Sécurité de la Ville de Genève a également accordé la gratuité des taxes et de l'émolument dus pour l'installation de panneaux peints pour le 60ème anniversaire du CSP. Cette subvention non-monétaire accordée au CSP représente :		
- subvention non monétaire	720.00	3'180.00

**Centre social protestant de Genève**  
Genève

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS AU 31 DECEMBRE 2015

**1.2.1 Subventions cantonales et de la Ville de Genève (suite)**

	2015	2014
	CHF	CHF
Le Département de l'Environnement Urbain et de la Sécurité de la Ville de Genève a également accordé la gratuité des taxes et de l'émolument dus pour l'installation de tables pour la buvette et les exposants dans le cadre du traditionnel marché de Galiffe. Cette subvention non-monétaire accordé au CSP, représente :		
- subvention non monétaire	460.00	0.00

Le Département des Finances et du Logement a conclu avec le CSP une convention de prêt à usage concernant un bureau d'environ 223m2 situé au n°11 dans l'immeuble sis rue Jean-Charles Amat 6 à Genève. Cette convention a été conclue pour la période du 16.10.2015 au 15.02.2016. L'objet en question est utilisé uniquement à usage de dépôt. La subvention non-monétaire n'a pas été estimée.

Les subventions non-monétaires ne sont pas comptabilisées et sont uniquement présentées en annexes conformément à la directive de boucllement 2015.

Les différentes prestations monétaires fournies par le Canton et la Ville de Genève sont présentées ci-dessous :

Le CSP bénéficie de subventions monétaires accordées par l'Etat de Genève (DEAS - Département de l'emploi, des affaires sociales et de la santé) relatives au contrat de prestations 2013-2016, daté du 18 septembre 2012, et modifié par avenant du 16 mai 2013. Ces subventions monétaires accordées au CSP représentent :

	2015	2014
	CHF	CHF
- subvention monétaire pour le secteur gestion de budget et dettes	273'000.00	273'000.00
- subvention monétaire pour le secteur aide et conseils juridiques	183'700.00	183'700.00
- subvention monétaire pour l'atelier Galiffe	156'475.00	156'475.00
- subvention pour le loyer du terrain de la Renfile de Meyrin	30'371.00	30'371.00
Sous-total des subventions liées au contrat de prestations	643'546.00	643'546.00
- aide financière PCLS (voir note ci-dessous)	20'000.00	0.00
- subvention activité "vestiaire social" (voir note ci-dessous)	10'000.00	0.00
Total des subventions monétaires et aides financières pour l'année 2015	673'546.00	643'546.00

**Centre social protestant de Genève**  
Genève

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS AU 31 DECEMBRE 2015

Le Département de l'emploi, des affaires sociales et de la santé a décidé d'accorder une aide financière de CHF 20'000 pour l'année 2015 dans le cadre du programme cantonal de lutte contre le surendettement (PCLS).

Le Département de l'emploi, des affaires sociales et de la santé du canton de Genève a décidé d'accorder une subvention de CHF 10'000 dans le cadre de l'activité du Vestiaire sociale.

	2015	2014
	CHF	CHF
Le Département de l'instruction publique, de la culture et du sport a accordé au CSP une aide financière de CHF 11'400 dans le but de contribuer à l'organisation de 60 ateliers "Les ficelles du budget" pour les élèves du postobligatoire, avec pour objectif la prévention du surendettement.		
Le CSP a organisé en 2014 10 ateliers, soit 1/6 des ateliers prévus, raison pour laquelle le montant de la subvention présentée dans les recettes d'exploitation de l'exercice 2014 est de CHF 1'900 (1/6 de CHF 11'400). En accord avec le DIP la différence de CHF 9'500 a été enregistrée en passifs transitoires au 31 décembre 2014 et est présentée comme subvention du DIP dans les comptes de l'exercice 2015. La subvention monétaire accordée au CSP pour l'année 2014 représente :		
- subvention monétaire totale	0.00	11'400.00
- dont part de la subvention monétaire utilisée en 2015/2014	9500.00	1'900.00
Le Département de la cohésion sociale et de la solidarité de la Ville de Genève a décidé d'accorder une subvention de CHF 10'000 dans le cadre de l'activité du Vestiaire sociale.	10'000.00	0.00

**Centre social protestant de Genève**  
Genève

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS AU 31 DECEMBRE 2015

**1.2.2 Détail des dons et subventions affectés à des fonds**

	2015		2014	
	CHF affectés	CHF autres	CHF affectés	CHF autres
Dons et appels annuels		1'107'300.65		1'124'932.40
Dons Fondation André Cyprien	15'000.00		0.00	
Dons Traite Fondation OAK	110'854.00		100'000.00	
Dons Traite	112'000.00		119'599.00	
Dons solidarité	60'000.00		45'000.00	
Dons Fondation Courgas	30'000.00		40'000.00	
Dons Budget des autres	42'311.85		33'405.10	
Subvention Eglise Protestante		30'000.00		30'000.00
Subventions DIP		9'500.00		1'900.00
<u>Subventions DEAS</u>				
Subvention PCLS	20'000.00		0.00	
Autres subventions		653'546.00		643'546.00
<i>Sous-total DEAS</i>	<i>673'546.00</i>		<i>643'546.00</i>	
<u>Subvention Ville de Genève</u>				
Subvention affectée Fonds pour chômeurs	0.00		10'000.00	
Autres subventions		10'000.00		10'000.00
<i>Sous-total Ville de Genève</i>	<i>10'000.00</i>		<i>20'000.00</i>	
Dons Fondation Barbour	0.00		30'000.00	
Dons Fondation Baur		10'000.00		10'000.00
Dons Famille Firmenich	0.00		24'000.00	
Dons Fondation B+C de W	0.00		100'000.00	
<u>Dons Fondation Pelligot</u>				
Dons Pelligot	0.00		2'143.70	
Dons Pelligot *		0.00	5'143.70	
<i>Sous-total Fondation Pelligot</i>			<i>7'287.40</i>	
<u>Dons Fondations privées</u>				
Dons fondations privées (affectés activités propres et de soutien)	1'087'000.00		0.00	
Dons fondations privées (affectés financement des immobilisations corporelles) *	203'937.50	39.75	269'936.20	
Autres dons fondations privées			11'719.10	
<i>Sous-total Fondations privées</i>	<i>1'290'937.25</i>		<i>281'655.30</i>	

**Centre social protestant de Genève**  
**Genève**

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS AU 31 DECEMBRE 2015

**1.2.2 Détail des dons et subventions affectés à des fonds (suite)**

	2015		2014	
	CHF affectés	CHF autres	CHF affectés	CHF autres
<u>Autres dons</u>				
Dons Fonds Escalade (affectés)	35'000.00		0.00	
Dons Fonds "A.B." (affectés)	5'000.00		0.00	
Dons Fonds Réfugiés (affectés)	3'015.00		2'400.00	
Dons Fonds Vestiaires (affectés)	3'800.00		40'400.00	
Dons Fonds Montbrillant	2'000.00		0.00	
Dons Tombe Ramseier	3'031.30		0.00	
Dons 60ème anniversaire (affectés)	0.00		16'500.00	
Autres dons (non affectés)		7'903.92		
<i>Sous-total autres dons</i>	<i>59'750.22</i>		<i>59'300.00</i>	
Dons Loterie Romande (affectés financement des immobilisations corporelles) *	120'000.00		0.00	
<b>Totaux</b>	<b>1'852'949.65</b>	<b>1'828'290.32</b>	<b>850'246.80</b>	<b>1'820'378.40</b>
<u>Répartition des dons affectés</u>				
Dons affectés aux activités de soutien	1'529'012.15		546'947.80	
Dons affectés au financement activités propres et renouvellement immobilisations	0.00		28'219.10	
Dons affectés aux activités de financement des immobilisations *	323'937.50		275'079.90	
	<b>1'852'949.65</b>		<b>850'246.80</b>	

**Centre social protestant de Genève**  
Genève

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS AU 31 DECEMBRE 2015

**1.2.3 Masse salariale**

	2015	2014
	CHF	CHF
Salaires	4'727'885.41	4'570'263.00
Salaires bruts - emplois de solidarité	763'858.35	743'379.65
<b>Sous-total</b>	<b>5'491'743.76</b>	<b>5'313'642.65</b>
Remboursement d'assurances	(10'988.45)	(56'896.75)
Participation de : - tiers à la couverture des frais de personnel	(223'227.56)	(132'744.05)
<b>Sous-total</b>	<b>5'257'527.75</b>	<b>5'124'001.85</b>
Charges sociales	1'020'692.00	962'361.57
Autres frais de personnels	72'355.60	32'616.63
<b>Frais de personnel selon compte d'exploitation</b>	<b>6'350'575.35</b>	<b>6'118'980.05</b>

Le CSP a engagé du personnel en emploi de solidarité (EDS). L'Association a bénéficié d'une subvention cantonale de CHF 721'747.40 pour l'année 2015 (CHF 738'918.90 - année 2014). Cette participation a été enregistrée, conformément aux directives du Département dans les recettes d'exploitation.

L'Association a eu recours à 145 bénévoles durant l'année 2015 (137 en 2014). Ces derniers interviennent dans les différents secteurs et soutiennent les collaborateurs de l'Association dans l'accomplissement de leur mission.

La direction, soit le Directeur de l'Association, la Responsable Administration et Finances, le Responsable des Ventes, la Responsable des Ressources Humaines et la Responsable Communication et Recherche de Fonds ont été rémunérés en 2015 à hauteur de CHF 498'128. Le taux d'activité moyen de ces postes est de 82% et représente 4,1 emplois à temps plein.

**1.2.4 Bénéfice sur cession des actions de la Maison de la Réformation**

Durant l'exercice 2011, l'Association avait cédé 20 actions de la Maison de la Réformation à l'Association Nicolas BOGUERET. Cette cession avait fait l'objet d'une convention datée du 12 mai 2011. Cette dernière avait fixé le prix de vente total des actions à CHF 100'000 qui avait entraîné l'enregistrement d'un bénéfice de CHF 83'333 présenté dans la rubrique "produits et charges financiers" (prix de vente moins valeur historique).

Par cette convention, le Centre social protestant bénéficie durant quatorze ans, soit jusqu'en 2025, d'une contribution annuelle de CHF 120'000, la première fois en 2011.

Au sens des normes Swiss GAAP RPC, l'opération susmentionnée aurait dû être considérée globalement. Elle aurait ainsi nécessité l'enregistrement en 2011 non seulement du produit de la cession et de la contribution 2011, mais également des contributions futures (CHF 1'560'000) comme prix de vente des actions. Le Comité de l'Association avait décidé de ne pas retenir ce mode de comptabilisation.

**Centre social protestant de Genève**  
**Genève**

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS AU 31 DECEMBRE 2015

**2. Rémunérations**

Aucune rémunération n'a été versée aux Membres du Comité pour les exercices 2015 et 2014.

**3. Engagement de prévoyance**

	31.12.2015	31.12.2014
	CHF	CHF
Engagement envers "Copré"	56'956.35	58'216.40

L'Association est affiliée pour la couverture en prévoyance professionnelle de son personnel auprès de "Copré". Selon les informations communiquées par cette institution, son degré de couverture provisoire, déterminé au sens de l'article 44 alinéa 1 OPP2, est de 105.20 % au 31 décembre 2015.

**4. Leasings / Location**

L'engagement contractuel futur lié aux baux au 31 décembre 2015 est de CHF 582'942 (CHF 772'986 en 2014).

Nous renvoyons au point 1.1.2 s'agissant des engagements en lien avec les rentes de droits de superficie.

**5. Cautionnement**

Néant

**6. Thésaurisation**

Le résultat des trois prestations subventionnées (service social, atelier Galiffe et service juridique) présentant un résultat net déficitaire à fin 2015, respectivement à fin 2014, aucun engagement de restitution n'a été enregistré au passif du bilan au 31 décembre 2015 ni au 31 décembre 2014.

La rédaction du nouveau contrat de prestations avec l'Etat, en vigueur depuis le 1er janvier 2013, ne précise plus explicitement que l'engagement de restitution à l'Etat soit déterminé uniquement sur les activités subventionnées. Le Comité est d'avis toutefois que c'est bien uniquement sur les résultats de ces activités qu'une restitution de subvention doit être déterminée.

Résultats cumulés durant la période quadriennale du contrat de prestations 2013-2016 (annexe IV)

	Activités subventionnées				Total
	Service Social	Atelier Galiffe	Service Juridique	Autres prestations	
2013	(222'684.83)	(104'274.22)	(204'306.75)	494'026.97	(37'238.83)
2014	(264'220.29)	(68'481.20)	(177'667.71)	674'196.13	163'826.93
2015	(180'439.68)	(23'842.66)	(161'677.98)	205'950.20	(160'010.12)
Cumul	(667'344.79)	(196'598.08)	(543'652.44)	1'374'173.30	(33'422.02)

Cumul activités subventionnées

(1'407'595.32)
----------------

**Centre social protestant de Genève**  
**Genève**

---

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS AU 31 DECEMBRE 2015

---

**7. Evaluation du risque**

Le Comité du Centre social protestant se réunit au minimum 6 fois par an. Lors de ces séances, le Comité de l'Association revoit régulièrement son analyse des risques qui est formalisée sous forme d'une cartographie. Ce document a été revu pour la dernière fois le 7 février 2013.

**8. Exonération fiscale**

Par courrier du 5 juin 2013, le Département des Finances a renouvelé l'exonération d'impôts sur les personnes morales et les droits de donation et de succession accordé. Cette exonération porte sur les points suivants :

a) L'exonération des impôts sur le bénéfice et le capital des personnes morales, prévue à l'article premier LIPM, est reconduite à partir de la période fiscale 2012 (exercice clos durant l'année 2012), pour une nouvelle période de dix ans.

b) L'Association bénéficie, à partir de la période fiscale 2012 (exercice clos durant l'année 2012), pour une période de dix ans, d'une exonération qui s'étend à l'impôt immobilier complémentaire sur les immeubles directement affectés au but social, aux droits de succession sur les institutions d'héritiers, legs et autres libéralités à cause de mort ainsi qu'aux droits d'enregistrement sur les donations.

c) L'exonération ne s'étend pas à l'impôt calculé sur les bénéfices résultant d'aliénations de biens et d'actifs immobiliers, ni aux droits d'enregistrement afférents aux actes et opérations immobiliers à titre onéreux.

**9. Rapport SAI ou de la Cour des comptes**

Aucun rapport.

Centre social protestant de Genève  
Genève

## TABLEAU DE VARIATION DES FONDS AFFECTES

	Attributions aux fonds 2014		Utilisations des fonds 2014		(Octrois)/Remboursements nets de prêts 2014		Solde au 31 décembre 2014		Fonds affectés au 31 décembre 2014		Attributions aux fonds 2015		Utilisations des fonds 2015		(Octrois)/Remboursements nets de prêts 2015		Solde au 31 décembre 2015		Fonds affectés au 31 décembre 2015		
	CHF	CHF	CHF	CHF	CHF	CHF	CHF	CHF	CHF	CHF	CHF	CHF	CHF	CHF	CHF	CHF	CHF	CHF	CHF	CHF	
<b>Fonds pour activités propres et de soutien</b>																					
Fonds "ESCALADE"	3'971.25	493.85					4'465.10	0.21			35'000.00	(22'216.60)					17'248.50				
Fonds "GOURGAS"	1.46	40'000.00			(40'001.25)		(0.00)				30'000.00	(27'488.65)					2'541.56				
Fonds pour le logement			3'425.30		(3'425.30)												(0.00)				
Fonds pour chômeurs	458.90	10'000.00			(5'511.00)		4'947.90					(5'308.95)					(361.05)				
Fonds pour la formation professionnelle des adultes	27'307.70				(17'855.95)		25'521.75					(1'000.00)					24'521.75				
Fonds "Budget des Autres"	35'287.65	33'495.10			(35'739.80)		32'933.15				42'311.95	(24'790.80)					50'464.40				
Fonds "BARBOUR"	9'111.70	30'000.00			(11'199.70)		27'912.00					(26'213.85)					1'548.05			150.00	
Fonds "MONTEBRILLANT"	28'900.66						28'800.66				2'000.00	(300.00)					30'500.66				
Fonds "Faillite"	8'054.57	200.00					10'386.57										16'658.22			2'128.35	
Fonds pour personnes âgées "JUNOD"	7'587.15						7'587.15										7'587.15				
Fonds "BEL-AGE"	7'121.51						7'121.51										7'121.51				
Fonds pour réfugiés	12'964.20	2'400.00			(11'228.85)		3'090.25				3'015.00	(560.30)				993.00				16'935.95	
Fonds "A.B."		89.90			(89.90)		0.00				5'000.00	(685.00)					4'315.00			800.00	
Fonds "B-C-DE W."	1'987.55	100'000.00			(46'260.80)		53'626.75					(55'206.92)					419.83				
Fonds Palud	5'000.00						5'000.00										5'000.00				
Fonds Pelligot	(441.70)	2'143.70			(2'143.70)		(441.70)										(0.00)				
Fonds André Cyprien	15'000.00				(3'638.50)		11'361.50				15'000.00	(127.95)					13'260.10				
Fonds Vestiaire	0.00	40'400.00			(6'551.87)		33'848.13				9'800.00	(19'404.37)					18'243.76				
Fonds Solidarité	0.00	45'000.00			(41'494.70)		3'505.30				60'000.00	(40'683.00)					22'822.30				
Fonds Triette	0.00	243'599.00			(179'645.50)		63'953.50				222'654.00	(167.60)					176'714.86				
Fonds Tombe Ramsaier	0.00						0.00				3'031.30						2'863.70				
Fonds PCL.S (surendettement)	0.00						0.00				20'000.00						13'400.00				
Fonds privés	0.00						0.00				1'087'000.00	(270'000.00)					817'000.00				
<b>Total</b>	<b>165'908.82</b>	<b>547'641.65</b>			<b>(390'717.62)</b>		<b>1'066.90</b>				<b>1'525'012.15</b>	<b>(492'113.89)</b>					<b>771'34.65</b>				
											<b>27'048.35</b>	<b>(492'113.89)</b>					<b>1'238'408.30</b>			<b>19'914.30</b>	

**Centre social protestant de Genève**  
Genève

TABLEAU DE VARIATION DES FONDS AFFECTES

	CHF	CHF	CHF	CHF	CHF	CHF	CHF	CHF	CHF
	Solde au 1er janvier 2014	Attributions aux fonds	Utilisations des fonds	Solde au 31 décembre 2014	Attributions aux fonds liés aux produits d'exploitation	Utilisations des fonds	Reclassement frais	Solde au 31 décembre 2015	
<b>Fonds affectés aux financements des immobilisations corporelles</b>									
- Renfile Meyrin	4'251'428.60		(137'142.85)	4'114'285.75		(137'142.85)		3'977'142.90	
- Installation et bâtiment	9'630.03	136'046.20	(20'583.60)	125'092.63	54'454.45	(33'846.72)		145'700.36	
- Machines et mobiliers	17'566.77	5'143.70	(6'495.75)	16'204.72	25'082.05	(8'889.73)		32'397.04	
- Véhicules	169'722.67	133'890.00	(85'144.88)	218'467.79	58'440.00	(100'665.50)		176'242.29	
- Informatique	94'012.96		(44'115.74)	49'897.22	185'981.00	(47'516.13)		188'342.09	
- Central téléphonique	1'657.10		(828.60)	828.50		(828.50)		0.00	
<b>Sous-total</b>	<b>4'544'008.13</b>	<b>275'079.90</b>	<b>(294'311.42)</b>	<b>4'524'776.61</b>	<b>323'937.50</b>	<b>(328'889.43)</b>	<b>0.00</b>	<b>4'519'824.68</b>	
<b>Autres fonds pour le financement d'activité propres et pour l'entretien et le renouvellement des immobilisations corporelles</b>									
- Informatique	7'476.40			7'476.40				7'476.40	
- Travaux de rénovation	76'130.37		(11'846.70)	64'283.67		(2'667.45)		61'616.22	
- Atelier Gallife	18'725.80		(1'064.00)	17'661.80				17'661.80	
- 60e anniversaire du CSP	33'931.15	26'500.00	(60'431.15)	0.00				0.00	
- de renouvellement du parc informatique	27'199.92			27'199.92				27'199.92	
- de renouvellement du mobilier et des aménagements	17'052.55			17'052.55				17'052.55	
- Privé	0.00	11'719.10	-11'719.10	0.00				0.00	
- Nouveaux projets	99'811.72		(33'723.11)	66'088.61		(13'560.00)		53'190.86	
<b>Sous-total</b>	<b>280'327.91</b>	<b>38'219.10</b>	<b>(118'784.06)</b>	<b>199'762.95</b>	<b>0.00</b>	<b>(16'227.45)</b>	<b>662.25</b>	<b>184'197.75</b>	
<b>Total</b>	<b>4'824'336.04</b>	<b>313'299.00</b>	<b>(413'095.48)</b>	<b>4'724'539.56</b>	<b>323'937.50</b>	<b>(348'116.88)</b>	<b>662.25</b>	<b>4'704'022.43</b>	

## Annexe III

Centre social protestant de Genève  
Genève

TABLEAU DE VARIATION DES FONDS AFFECTES

	CHF	Attributions aux fonds	Utilisations des fonds	CHF	Solde au 31 décembre 2014	Attributions aux fonds	Utilisations des fonds	CHF	Solde au 31 décembre 2015
	CHF				CHF				CHF
<b>Fonds Loubarette</b>									
Fonds LOUBARETTE	104'268.10	19'775.00	(27'981.65)		96'061.45	0.00	(31'868.77)		64'192.68

Le fonds est devenu libre en 2014, c'est-à-dire qu'il n'est plus formellement lié à l'utilisation restrictive prescrite par le donateur. Bien qu'il soit désormais libre, le but initial du fonds est maintenu, soit : "Utilisation pour les personnes âgées suisses, françaises ou monégasques résidant à Genève et aux environs nécessaires pour leur organiser des journées récréatives."

## Annexe IV

Centre social protestant de Genève  
Genève

## COMPTE D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2014

Le tableau ci-dessous a pour but de présenter distinctement les résultats des activités subventionnées par l'Etat au travers du contrat de prestations. La répartition des charges et produits entre activités est réalisée par imputation directe (coût des personnes affectées aux activités subventionnées, subventions cantonales, dons, etc.). Un certain nombre de positions sont réparties au prorata du nombre de personnes affectées (Emploi temps plein - ETP) aux activités subventionnées et sont indiquées avec un \* (frais généraux, frais d'administration, charges sociales etc.).

	Exercice 2014	Service social	Atelier GaiFFE	Service juridique	Autres prestations
	CHF	CHF	CHF	CHF	CHF
<b>ETP</b>	<b>67.60</b>	<b>5.40</b>	<b>1.95</b>	<b>3.65</b>	<b>56.60</b>
<b>Recettes d'exploitation</b>					
Dons et appels annuels *	1'083'759.40	86'572.50	31'262.29	58'516.59	907'408.02
Dons "secteurs" - service social	5'120.00	5'120.00			0.00
Dons "secteurs" - GaiFFE	36'053.00		36'053.00		0.00
Dons affectés aux autres secteurs	910'946.80				910'946.80
Recettes d'activités et d'exploitation	3'889'163.03	0.00	0.00	0.00	3'889'163.03
Recettes d'activités et d'exploitation affectées	168'854.25	73'460.00	17'930.05	77'564.20	0.00
Subventions cantonales DEAS	643'546.00	273'000.00	158'475.00	183'700.00	30'371.00
Subventions cantonales DIP	1'900.00				1'900.00
Subventions Ville de Genève	20'000.00				20'000.00
Contributions cantonales aux EDS	738'918.90				738'918.90
Autres subventions et dons *	89'300.00	7'133.43	2'575.96	4'821.67	74'768.93
Autres produits	94'862.60				94'862.60
<b>Total des Recettes</b>	<b>7'682'423.98</b>	<b>445'285.93</b>	<b>244'196.30</b>	<b>324'602.47</b>	<b>6'668'339.28</b>
<b>Charges d'exploitation</b>					
Frais de personnel	6'118'980.05	701'670.04	290'035.55	508'223.29	4'619'051.17
Frais généraux	992'050.85	48'257.47	23'858.59	34'643.18	885'291.60
Frais d'exploitation	50'917.48	0.00	0.00	0.00	50'917.48
Frais d'activités	531'981.62	15'494.05	22'770.65	4'303.00	489'413.92
Participations diverses	2'000.00	0.00	0.00	0.00	2'000.00
Bons d'achat et entraide	22'240.55	10'511.00	0.00	0.00	11'729.55
Amortissements des immobilisations	310'194.74	0.00	0.00	0.00	310'194.74
<b>Total Charges d'exploitation</b>	<b>8'028'365.29</b>	<b>775'932.57</b>	<b>338'684.79</b>	<b>547'169.47</b>	<b>6'368'598.47</b>
<b>Autres charges d'exploitation</b>					
Prestations accordées par les fonds pour activités propres et de soutien	376'140.78	0.00	0.00	0.00	376'140.78
Prestations accordées par le fonds Loubresse	1'660.00	0.00	0.00	0.00	1'660.00
Affectations de dons pour les activités du service social	5'000.00	0.00	0.00	0.00	5'000.00
<b>Total Autres charges d'exploitation</b>	<b>382'800.78</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>382'800.78</b>
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>(728'742.09)</b>	<b>(330'646.64)</b>	<b>(92'468.49)</b>	<b>(222'567.00)</b>	<b>(83'059.89)</b>
<b>Produits et charges financiers</b>					
Produits et charges financiers	109'930.49	0.00	0.00	0.00	109'930.49
<b>Total Produits et charges financiers</b>	<b>109'930.49</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>109'930.49</b>
<b>Produits et charges extraordinaires</b>					
Dons extraordinaires et legs	212'637.84				212'637.84
Produits sur exercices antérieurs *	73'724.70	5'889.25	2'126.67	3'980.70	61'728.08
Charges sur exercices antérieurs *	(242'277.42)	(1'939.32)	(700.31)	(1'310.84)	(202'328.95)
Autres produits exceptionnels *	2'168.90	173.26	62.56	117.11	1'815.97
<b>Total Produits et charges extraordinaires</b>	<b>264'254.02</b>	<b>4'123.19</b>	<b>1'488.93</b>	<b>2'786.97</b>	<b>265'654.94</b>
<b>Résultat de la variation des fonds affectés</b>					
Mouvements nets des fonds affectés pour activités propres et de soutien	(156'924.03)	0.00	0.00	0.00	(156'924.03)
Mouvements des fonds affectés au financement des investissements	99'796.48	0.00	0.00	0.00	99'796.48
Mouvement du fonds Loubresse	8'206.65	0.00	0.00	0.00	8'206.65
<b>Total Résultat des fonds affectés</b>	<b>(48'920.90)</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>(48'920.90)</b>
<b>Résultat intermédiaire</b>	<b>(403'478.48)</b>	<b>(326'523.45)</b>	<b>(90'979.56)</b>	<b>(219'780.03)</b>	<b>233'804.57</b>
<b>Variation de la réserve de régulation</b>					
Dissolution du fonds de régulation *	779'943.25	62'303.16	22'498.36	42'112.32	653'029.41
Attribution au fonds de régulation des dons extraordinaires et legs	(212'637.84)				(212'637.84)
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>163'826.93</b>	<b>(264'220.29)</b>	<b>(68'481.20)</b>	<b>(177'667.71)</b>	<b>674'196.13</b>

**Centre social protestant de Genève**  
Genève

**COMPTE D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2015**

Le tableau ci-dessous a pour but de présenter distinctement les résultats des activités subventionnées par l'Etat au travers du contrat de prestations. La répartition des charges et produits entre activités est réalisé par imputation directe (coût des personnes affectées aux activités subventionnées, subventions cantonales, dons etc.). Un certain nombre de positions sont réparties au prorata du nombre de personnes affectées (Emploi temps plein - ETP) aux activités subventionnées et sont indiquées avec un \* (frais généraux, frais d'administration, charges sociales etc.).

	Exercice 2015	Service social	Atelier Galiffe	Service juridique	Autres prestations
	CHF	CHF	CHF	CHF	CHF
<b>ETP</b>	<b>66.60</b>	<b>5.40</b>	<b>1.95</b>	<b>3.46</b>	<b>55.79</b>
<b>Recettes d'exploitation</b>					
Dons et appels annuels *	1'063'597.65	86'237.65	31'141.37	55'255.97	890'982.66
Dons "secteurs" - service social	10'100.00	10'100.00			0.00
Dons "secteurs" - Galiffe	33'803.00		33'803.00		0.00
Dons affectés aux autres secteurs	1'911'143.10				1'911'143.10
Recettes d'activités et d'exploitation	4'015'405.63	23'923.20	16'540.65	0.00	3'974'941.78
Recettes d'activités et d'exploitation affectées	107'190.00	19'500.00	0.00	57'070.00	30'620.00
Subventions cantonales DEAS	673'546.00	293'000.00	156'475.00	183'700.00	40'371.00
Subventions cantonales DIP	9'500.00	9'500.00			0.00
Subventions Ville de Genève	10'000.00				10'000.00
Contributions cantonales aux EDS	721'747.40				721'747.40
Autres subventions et dons *	89'750.22	7'277.04	2'627.82	4'662.70	75'182.65
Autres produits	100'541.65				100'541.65
<b>Total des Recettes</b>	<b>8'746'124.65</b>	<b>449'537.89</b>	<b>240'387.84</b>	<b>300'688.67</b>	<b>7'755'510.24</b>
<b>Charges d'exploitation</b>					
Frais de personnel	6'350'575.35	662'814.35	256'481.80	481'720.70	4'949'558.50
Frais généraux	897'367.01	2'937.99	1'972.55	4'841.70	897'614.77
Frais d'exploitation	50'441.78	0.00	0.00	0.00	50'441.78
Frais d'activités	495'815.20	600.00	18'755.10	5'931.00	470'529.10
Participations diverses	2'000.00	0.00	0.00	0.00	2'000.00
Bons d'achat et entrade	24'942.80	10'843.85	0.00	0.00	14'298.75
Amortissements des immobilisations	339'530.61	0.00	0.00	0.00	339'530.61
<b>Total Charges d'exploitation</b>	<b>8'180'672.56</b>	<b>676'996.19</b>	<b>277'209.45</b>	<b>492'493.40</b>	<b>6'713'973.51</b>
<b>Autres charges d'exploitation</b>					
Prestations accordées par les fonds pour activités propres et de soutien	235'545.94	0.00	0.00	0.00	235'545.94
Prestations accordées par le fonds Loubaresse	4'376.67	0.00	0.00	0.00	4'376.67
Affectations de dons pour les activités du service social	5'000.00	0.00	0.00	0.00	5'000.00
<b>Total Autres charges d'exploitation</b>	<b>244'922.61</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>244'922.61</b>
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>340'529.49</b>	<b>(227'458.30)</b>	<b>(36'821.61)</b>	<b>(191'804.73)</b>	<b>796'614.12</b>
<b>Produits et charges financiers</b>					
Produits et charges financiers	(90'956.43)	0.00	0.00	0.00	(90'956.43)
<b>Total Produits et charges financiers</b>	<b>(90'956.43)</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>(90'956.43)</b>
<b>Produits et charges extraordinaires</b>					
Dons extraordinaires et legs	120'000.00				120'000.00
Produits sur exercices antérieurs	30'657.16	0.00	0.00	0.00	30'657.16
Charges sur exercices antérieurs	(35'805.04)	0.00	(4'000.00)	0.00	(31'605.04)
Autres charges exceptionnelles	(681.50)	0.00	0.00	0.00	(681.50)
Autres produits exceptionnels	2'580.07	209.19	75.54	134.04	2'161.29
<b>Total Produits et charges extraordinaires</b>	<b>116'650.69</b>	<b>209.19</b>	<b>(3'924.46)</b>	<b>134.04</b>	<b>120'531.91</b>
<b>Résultat de la variation des fonds affectés</b>					
Mouvements nets des fonds affectés pour activités propres et de soutien	(1'036'898.26)	0.00	0.00	0.00	(1'036'898.26)
Mouvements nets des fonds affectés au financement des investissements	211'79.37	0.00	0.00	0.00	211'79.37
Mouvement du fonds Loubaresse	31'868.77	0.00	0.00	0.00	31'868.77
<b>Total Résultat des fonds affectés</b>	<b>(983'850.12)</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>(983'850.12)</b>
<b>Résultat intermédiaire</b>	<b>(617'326.37)</b>	<b>(227'249.10)</b>	<b>(40'746.06)</b>	<b>(191'870.69)</b>	<b>(157'660.52)</b>
<b>Variation de la réserve de régulation</b>					
Dissolution du fonds de régulation*	577'316.25	46'809.43	16'903.40	29'992.71	483'810.71
Attribution au fonds de régulation des dons extraordinaires et legs	(120'000.00)				(120'000.00)
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>(160'010.12)</b>	<b>(180'439.68)</b>	<b>(23'842.66)</b>	<b>(161'677.98)</b>	<b>205'950.20</b>

# **RAPPORT DE PERFORMANCE DU CENTRE SOCIAL PROTESTANT**

## **Exercice 2015**

### **I) But et organisation de l'institution**

Le CSP a pour but de servir les femmes et les hommes et de promouvoir plus de justice sociale. Il est ouvert à toutes et à tous sans distinction de race, de couleur, de religion ou d'appartenance politique.

### **II) Organe de révision**

SFG Conseil SA – 8b, rue des Vieux-Grenadiers – 1205 Genève

### **III) Liste des organes dirigeants et durée de leur fonction**

- Assemblée générale

- Comité

*Membres :*

Louise Martin, présidente

Aline Brückner-Bouvier, vice-présidente (*depuis le 29.04.2015*)

Paul Barbey, trésorier

David Amsler

Elisabeth Conne-Perréard (*depuis le 29.04.2015*)

Didier Fischer

Henri Maudet (*jusqu'au 29.04.2015*)

Etienne Nagy (*depuis le 29.04.2015*)

Jean-Michel Perret

Elisabeth Ray Tang (*vice-présidente jusqu'au 29.04.2015*)

Alexandre de Senarclens (*jusqu'au 17.09.2015*)

Bernard Vischer (*depuis le 10.12.2015, avec voix consultative*)

*Délégués du personnel :*

Adrien Busch

Anne Davoli (*jusqu'au 22.09.2015*)

Sandra Lachal (*jusqu'au 22.09.2015*)

Denis Schneuwly (*depuis le 22.09.2015*)

Charlotte Zihlmann (*depuis le 22.09.2015*)

*Délégué de l'Eglise protestante de Genève :*

André Binder

*Avec voix consultative :*

Alain Bolle, directeur

Anne Maia Falconnet, responsable administration et finances

Anne-Lise Thomas, responsable communication et recherche de fonds

*Secrétaire du comité :*

Jacqueline Bovet

Les membres du comité sont bénévoles et élus pour une période de 3 ans. Ils sont rééligibles.

#### **IV) Liste des personnes responsables de la gestion**

Le directeur,  
La responsable de l'administration et des finances.

#### **V) Personnes habilitées à signer (signature collective à deux)**

La présidente,  
La vice-présidente,  
Le trésorier,  
Le directeur,  
La responsable de l'administration et des finances,  
Le responsable du secteur des ventes.

#### **VI) Description des prestations fournies**

Les services du CSP sont gratuits, à l'exception de quelques prestations qui sont facturées.

Le CSP répond aux demandes individuelles dans le cadre de ses diverses consultations (juridiques, sociales et pour réfugiés). Il apporte une aide qualifiée, adaptée à chaque usager.

De plus, le CSP gère un centre de jour pour handicapés psychiques (Atelier Galiffe), un service de loisirs pour aînés (Bel âge), un service Bénévolat, un service insertion-réinsertion et un secteur des ventes composé d'équipes de ramassage, de 2 brocantes, de 4 boutiques de seconde main et d'un Vestiaire social qui est géré conjointement avec Caritas.

Le secteur des ventes propose à la population des objets de seconde main en répondant à trois critères:

- mettre à disposition des personnes de condition modeste des objets bon marché
- contribuer au financement des activités sociales du CSP
- favoriser le recyclage et le développement durable.

#### **VII) Utilisation des fonds mis à disposition**

Les ressources financières sont principalement utilisées pour couvrir les charges de personnel (77.8% des charges d'exploitation en 2015 et 77.4% en 2014) et les frais de fonctionnement de l'institution.

#### **VIII) Statut fiscal**

Le CSP est une association sans but lucratif, au sens des articles 60 et suivants du Code Civil Suisse, qui a été créée le 26 octobre 1954.

Le CSP est exonéré d'impôts sur le bénéfice et le capital des personnes morales. Il bénéficie également d'une réduction sur les droits de succession et il n'est pas soumis à la TVA.

## **IX) Appréciation de la satisfaction des destinataires des prestations**

Plusieurs services officiels nous adressent régulièrement des usagers. La qualité des liens que nous entretenons avec ces partenaires et le nombre de demandes auxquelles nous devons faire face nous permettent de conclure que nos prestations répondent aux besoins des personnes concernées.

On constate que les trois services de consultation sont confrontés à une augmentation du volume de leurs activités.

Pour l'ensemble des services de consultation, les partenaires sont les usagers, les services des ressources humaines d'entreprises et divers services sociaux. Les retours qualitatifs sont bons. Nous avons enregistré une plainte d'un usager en désaccord avec une décision rendue par un assistant social. Cette plainte a été traitée par le directeur.

## **X) Description des prestations prévues dans le contrat de prestations**

- Service social: gestion de budget et de dettes.
- Service juridique: aide et conseils juridiques, tout particulièrement dans le domaine du droit de la famille.
- Atelier Galiffe: accueil et occupation de personnes handicapées psychiques adultes dans le cadre d'un centre de jour bas seuil.

## **XI) Appréciation des objectifs**

### **Service social**

#### **1. Actions de prévention de l'endettement auprès d'adolescents et de jeunes adultes.**

L'équipe du service social a entrepris des démarches de prévention auprès de plusieurs entités. 60 interventions de prévention de 2 périodes (1h30) ont été réalisées, 80% ont été animées en duo avec des conseillères ou conseillers sociaux des écoles. Les interventions restantes ont été co-animées par les assistants sociaux du CSP. Les ateliers donnés au CFPT et aux collèges de Staël et Sismondî ont été réalisés à la demande des établissements, en présence des enseignants. Le coût de ces interventions a été financé par le Fonds Vivre Ensemble du DIP qui a octroyé un don de CHF 11'400.- pour l'organisation de 60 ateliers.

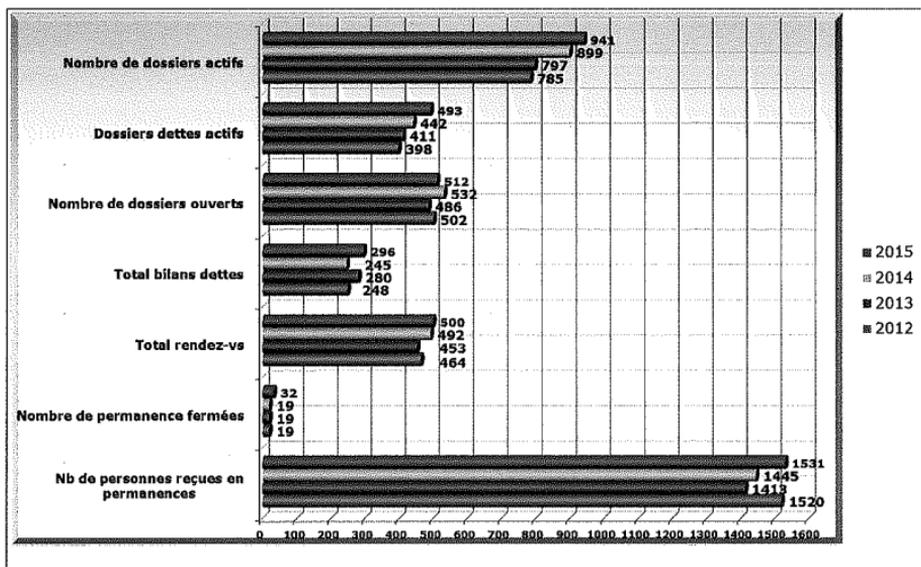
Il est important de noter que les actions réalisées en présence du corps enseignant ont été perçues positivement. Il reste toutefois opportun de les mener en collaboration avec les conseillers sociaux tout en y intégrant le corps enseignant. La possibilité de mener les actions en mêlant « ces deux mondes » dans les établissements est incontestablement perçue comme un plus et un renforteur de collaboration interne.

Au vu du succès remporté par ces actions de prévention et de la qualité du lien établi, un renouvellement des actions dans le futur est en cours.

Dans le cadre du mandat qui lie le CSP aux SIG, des collaborateurs surendettés ont été accompagnés par le service social.

## 2. Statistiques et désendettement

La charge de travail du service social est en augmentation constante depuis plusieurs années. Face à cette hausse, le CSP a cherché des solutions pour renforcer le service. Le nombre de personnes reçues en permanence varie en fonction du nombre de permanences fermées. Afin de pouvoir mener des actions de prévention, la direction a pris la décision de fermer un nombre important de permanences. Malgré ces fermetures, le nombre de personnes reçues a continué d'augmenter.



## 3. Plan Cantonal de Lutte contre le Surendettement (PCLS)

Depuis le début du projet pilote établi par la Direction générale de l'action sociale (DGAS), les portails d'entrée initiaux (Office des poursuites, Administration fiscale) ont été complétés par le Service de la Protection des mineurs en 2012, l'Office du Logement, les HUG (service de médecine du premier recours) et le service des Fondations de droit public en 2013. Ces portails ont distribué un bon aux personnes qui présentaient un risque de surendettement en fonction de critères prédéfinis pour les inciter à consulter l'une de nos permanences téléphoniques. En 2015, les personnes dont le dossier était ouvert en 2014 ont été suivies. Après dépôt d'un rapport sur les trois ans de phase test du PCLS par la DGAS, sur décision du Conseil d'Etat, le programme du PCLS a été pérennisé depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2015. Un nouveau contrat lie le CSP au DEAS pour une durée de 16 mois. Dès le 1<sup>er</sup> janvier 2018, le programme pourrait être intégré au contrat de prestations. Entre septembre et décembre 2015, seules 5 personnes se sont adressées au CSP, et Caritas est en situation identique. Il faut relever que les portails d'entrée ont eu du mal à relancer le programme malgré les séances d'information données par les assistants sociaux des deux services.

## **Atelier Galiffe**

Avec 6'980 demi-journées effectuées, la fréquentation est plus élevée de 0.8 % que l'an dernier. Le nombre moyen d'usagers par demi-journée (23.11) est en hausse constante depuis 2013; le taux d'occupation de l'atelier est de 100.4 %; la proportion de 2/3 (65%) de femmes est constante; la proportion de rentiers AI (68%) est en légère baisse de 4%.

Cette fréquentation, élevée et continue, confirme la nécessité d'un tel centre de jour bas seuil ouvert à des personnes différentes, sans procédure d'accueil complexe, s'adaptant aux situations individuelles. Les proportions d'hommes et de femmes, leur rythme de fréquentation, sont stables.

Les personnes ayant effectué une seule visite à l'Atelier et qui ne sont pas revenues (« solo »), ne sont pas comptabilisées comme « individus réguliers ». Ce groupe est constitué surtout de personnes dont l'intérêt pour l'Atelier après une première visite n'a pas pu se concrétiser et de quelques personnes ayant fréquenté l'Atelier les années précédentes et dont on peut imaginer qu'une visite annuelle « de politesse » confirme que notre dispositif ne correspond plus à leur besoin.

La donnée méritant discussion reste les 53 personnes venues une seule fois à l'Atelier et qui n'y sont pas revenues. Ce chiffre, représentant environ une personne par semaine, est constant depuis de nombreuses années. Il reflète la situation d'individus ayant envisagé de fréquenter l'Atelier Galiffe au point de concrétiser ce projet par une visite spontanée ou prévue mais qui ne l'ont pas réalisé. Notre dispositif ne correspond pas aux attentes de chacun, la situation personnelle de certains, en particulier leur état de santé, peut empêcher de revenir. Mais surtout, il est vraisemblable que de nombreuses personnes ne reviennent plus car le lieu, riche de 23 individus en moyenne quotidienne, doit paraître bien occupé et qu'il semble difficile d'y faire sa place. Que deviennent ces personnes ?

Le comité du CSP a initié une réflexion stratégique sur les prestations délivrées à la population. L'Atelier Galiffe fait partie des prestations pour lesquelles des questions sont posées, relativement au cœur de métier du CSP. La pertinence de cette prestation n'est pas remise en cause, elle a atteint un public qui vit dans une certaine précarité. Elle s'inscrit dans un catalogue de prestations déterminé par le département de tutelle. Cependant, la charge couverte par le CSP excède les 50 % et ce malgré une dotation en personnel minimum (1.95 postes pour 1'200 heures d'ouverture effectives). Le Centre de jour du CSP est certainement le seul dans cette situation. Lors de sa séance du mois de juin, le comité a décidé de maintenir l'Atelier Galiffe au sein du CSP. La direction a reçu le mandat de poursuivre sa réflexion sur l'ouverture d'un deuxième centre de jour dit « bas seuil ».

## **Service juridique**

### **Droit de la famille**

Le Service juridique du CSP propose des consultations juridiques par le biais d'une permanence téléphonique accessible les lundis et jeudis matin. L'une de nos vocations principales est de constituer un trait d'union entre le monde formaliste et technique de la justice administrative et le citoyen ordinaire, que nous aidons à faire valoir ses droits.

Les consultations en matière du droit de la famille sont dispensées avec une approche spécifique et originale du droit du divorce. Plutôt que de faire miroiter des résultats superlatifs aux clients dans un rapport de confrontation avec le conjoint dans lequel le juge se retrouve en position d'arbitre d'un conflit, les clients sont accompagnés afin d'obtenir un jugement satisfaisant pour tous dans un esprit de bonne collaboration. En pratique, les conjoints ont besoin d'une information juridique complète sur les tenants et aboutissants du droit du divorce.

Le service est régulièrement consulté pour des questions touchant au droit de garde et à l'autorité parentale. Ces questions sont devenues brûlantes en raison du récent changement de loi en matière d'autorité parentale. En effet, le nouveau droit de la parentalité qui est entré en vigueur le 1er juillet 2014 tend à mettre les parents sur un pied d'égalité du point de vue des responsabilités à l'égard des enfants: l'autorité parentale conjointe est désormais la règle tant pour les parents mariés que pour les parents non mariés.

Comme les années précédentes, il faut relever que les honoraires liés à cette activité continuent de baisser (CHF 20'494.00), en raison du faible revenu de nos consultants.

## Statistiques

	2013	2014	2015
Permanence téléphonique Nombre d'appels	1430	1476	1555
Entretiens	1431	1394	1341
Dossiers traités	938	956	853

## XII) Ratios pertinents pour la réalisation des objectifs

### Finances

Les produits du CSP sont à 71% composés de dons en argent et en nature (73% en 2014). Les dons en nature sont le fruit de ce qui est reçu dans les brocantes et boutiques. Les recettes d'activité et d'exploitation, dont une grande part représente des dons d'objets, revendus dans les brocantes et boutiques, ont permis de couvrir 44% du budget (43% en 2014).

En 2015, les dons monétaires ont représenté 33% du budget (30% en 2014, 27% en 2013).

### Produits

	2015	2014	Différence	
	CHF	CHF	CHF	%
Dons et appels annuels	1'107'301	1'124'932	-17'631	-1.6
Recettes d'activité et exploitation	4'122'596	4'058'017	64'579	1.6
Subventions Canton de Genève	683'046	645'446	37'600	5.8
Subventions Ville de Genève	10'000	20'000	-10'000	-50.0
Contributions cantonales aux EDS	721'747	738'919	-17'172	-2.4
Autres dons, subv. et produits	2'101'435	1'095'110	1'006'325	91.9
<b>Total recettes</b>	<b>8'746'125</b>	<b>7'682'424</b>	<b>1'063'701</b>	<b>13.9%</b>

Les **charges d'exploitation** se sont établies à CHF 8.160 millions, soit une progression de 1.6% par rapport à 2014. Cette augmentation se situe principalement dans les frais de personnel (+231'595) correspondant à une augmentation de 3.8%.

Cette augmentation s'explique principalement par l'activité du secteur Traite qui est comptabilisée sur 12 mois (5 mois en 2014) et l'attribution d'une annuité supplémentaire pour les collaborateurs.

Le résultat d'exploitation est en augmentation de CHF 1'1069'271.-. Le bénéfice avant intégration des produits du fonds de régulation est de CHF 340'529.-.

### Charges d'exploitation

	2015	2014	Différence	
	En CHF	En CHF	En CHF	En %
Frais de personnel	-6'350'575	-6'118'980	231'595	3.8
Frais généraux	-897'367	-992'050	94'683	-9.5
Frais d'exploitation	-50'442	-50'917	475	-0.9
Frais d'activités	-495'815	-531'982	36'167	-6.8
Participations diverses	-2'000	-2'000	0	0
Bons d'achat et entraide	-24'943	-22'241	-2'702	12.1
Amortissements	-339'531	-310'195	-29'336	9.5
<b>Total charges d'exploitation</b>	<b>-8'160'673</b>	<b>-8'028'366</b>	<b>-132'308</b>	<b>1.7</b>
Autres charges d'exploitation	-244'923	-382'801	137'878	-36.0
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>340'529</b>	<b>-728'742</b>	<b>1'069'271</b>	<b>-214.0</b>
Produits et charges financières	-90'956	109'930	-200'886	-120.9
Produits et charges extraordinaires	116'951	264'254	-147'303	-44.3
Résultats des fonds affectés	-983'850	-48'921	-934'929	-2'011.1
Variation réserve de régulation	457'316	567'305	-109'989	-19.4
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>-160'010</b>	<b>163'827</b>	<b>-323'836</b>	<b>-102.4</b>

Le résultat négatif de l'exercice est principalement dû aux charges sur les produits financiers (CHF 139'384) et plus particulièrement aux pertes non réalisées qui, à elles seules, se sont montées à CHF 126'574).

### Ressources humaines

En 2015, le CSP compte 46.6 postes en équivalent plein temps pour 66 collaborateurs salariés, auxquels il faut ajouter 20 collaborateurs au bénéfice d'un emploi de solidarité (EdS).

Au service des ventes, nous avons accueilli et encadré 44 personnes au bénéfice d'un emploi temporaire fédéral individualisé, d'un programme emploi formation ou en lien avec un programme de l'aide sociale (98 en 2014). Cette baisse est due à un changement de pratique administrative.

Enfin, 155 bénévoles ont œuvré en 2015 dans différents secteurs d'activité.

Le taux de rotation pour l'entier du personnel est de 11% en 2015, notamment dû à trois départs à la retraite. Les absences des employés du CSP pour des maladies de longue durée représentent 7.6% du personnel et elles s'expliquent principalement par trois arrêts pour maternité. Les absences pour maladies de longue durée concernant les emplois de solidarité (EdS) diminuent à 1.9% de ces effectifs. Ainsi, les absences pour maladies de longue durée de l'ensemble du personnel représentent 4.54 % des effectifs.

## **Formation**

Notre institution conforte son engagement comme entreprise formatrice. En 2015, les professionnels du CSP ont accueilli et encadré 3 stagiaires, 3 civilistes, 2 apprenties de 3<sup>ème</sup> année (CFC d'employé-e de commerce) ainsi que 4 apprenants au secteur des ventes, dans le cadre du programme Voie 2 (en partenariat avec Caritas).

Les collaborateurs du CSP ont développé leurs compétences professionnelles en effectuant 1'279 heures de formation (906 en 2014).

## **Représentation du CSP dans d'autres comités**

Les collaborateurs du CSP sont présents dans une soixantaine de commissions, associations et instances officielles afin de mieux relayer les préoccupations des personnes en situation précaire qu'ils accompagnent.

## **XIII) Analyse des risques et contrôle interne**

Le Comité du Centre social protestant a siégé 7 fois en 2015. Lors de ces séances, les risques sont passés en revue à travers les différents sujets traités. La cartographie des risques a été mise à jour en février 2013. La prochaine analyse des risques sera effectuée en 2016. Dans le cadre des exigences de notre département de tutelle, la Direction, en collaboration avec un membre de l'Atelier Galiffe, devra préparer le passage du système qualité OFAS AI 2000 à la norme ISO 9001-2015.

\*\*\*\*

**CARITAS** Genève

## Contrat de prestations 2017-2020

entre

- **La République et canton de Genève (l'Etat de Genève)**

représentée par

Monsieur Mauro Poggia, conseiller d'Etat chargé du département de l'emploi, des affaires sociales et de la santé (DEAS) (le département),

d'une part

et

- **Caritas Genève**

représenté par

Monsieur Jean-Philippe Trabichet, Président  
et  
Monsieur Dominique Froidevaux, Directeur

d'autre part

**TITRE I - Préambule***Introduction*

1. Conformément à la loi sur les indemnités et les aides financières du 15 décembre 2005 (LIAF), le Conseil d'Etat de la République et canton de Genève, par voie du département de l'emploi, des affaires sociales et de la santé, entend mettre en place des processus de collaboration dynamiques, dont les contrats de prestations sont les garants. Le présent contrat de prestations est établi conformément aux articles 11 et 21 de la LIAF.

*But des contrats*

2. Les contrats de prestations ont pour but de :

- déterminer les objectifs visés par l'aide financière;
- préciser le montant et l'affectation de l'aide financière consentie par l'Etat ainsi que le nombre et l'échéance des versements;
- définir les prestations offertes par Caritas Genève ainsi que les conditions de modification éventuelles de celles-ci;
- fixer les obligations contractuelles et les indicateurs de performance relatifs aux prestations.

*Principe de proportionnalité*

3. Les parties tiennent compte du principe de proportionnalité dans l'élaboration du contrat en appréciant notamment :

- le niveau de financement de l'Etat par rapport aux différentes sources de financement de Caritas Genève;
- l'importance de l'aide financière octroyée par l'Etat;
- les relations avec les autres instances publiques.

*Principe de bonne foi*

4. Les parties s'engagent à appliquer et à respecter le présent contrat et les accords qui en découlent avec rigueur et selon le principe de la bonne foi.

**TITRE II - Dispositions générales****Article 1***Bases légales et conventionnelles*

Les bases légales, réglementaires et conventionnelles relatives au présent contrat de prestations sont :

- la loi sur les indemnités et les aides financières, du 15 décembre 2005 (LIAF) et son règlement d'application, du 20 juin 2012.

**Article 2***Cadre du contrat*

Le présent contrat s'inscrit dans le cadre du programme "Mise en œuvre et conduite des mesures d'action sociale" (C03).

**Article 3***Bénéficiaire*

Le bénéficiaire est constitué en association au sens des articles 60 et suivants du code civil suisse.

But statutaire :

- venir en aide à toutes personnes en difficulté, sans distinction de confession, de nationalité ou de race.

**Titre III - Engagement des parties****Article 4***Prestations attendues du bénéficiaire*

1. Caritas Genève s'engage à fournir les prestations suivantes :

- a) Mesures d'action sociale :  
proposer un appui individuel ou familial par le biais des activités suivantes :
  - accompagnement psychosocial;
  - aide administrative;
  - soutien pour la gestion de budget et l'assainissement de dettes;

- 4 -

- aide ponctuelle matérielle et/ou financière;
- conseils pour l'établissement de la déclaration d'impôts;
- rédaction de courriers, de recours ou remplissage de formulaires.

b) Aide juridique :

- apporter des conseils et un soutien, voire représenter les intérêts des consultants en justice, pour ce qui relève du droit des assurances sociales et privées, du droit de la famille, du travail, du bail, d'asile ou des étrangers.

c) Aide à la réinsertion :

- appuyer la stabilisation, l'orientation, la formation et l'insertion professionnelle de jeunes en difficultés par le biais du programme Voie 2;
- fournir à des adultes en réinsertion des emplois et des activités via le centre de formation et d'insertion "La Fouine" qui gère notamment une brocante et un magasin.

2. Les aides financières allouées permettent de financer les prestations suivantes :

a) Pour le service d'action sociale et le service juridique :

- les frais de fonctionnement de l'accueil polyvalent, lequel fournit des informations générales, oriente les personnes dans le réseau genevois et propose diverses aides répondant à des situations d'urgence sociale;
- les frais de fonctionnement des consultations sociales et juridiques individuelles pour la constitution d'un dossier et des aides et conseils généraux.

b) Pour le programme Voie 2 :

- les frais de la phase de stabilisation et d'orientation qui permet à des jeunes ayant connu des difficultés et en recherche de formation de faire une première expérience en entreprise et d'obtenir un bilan permettant de valoriser leurs capacités et de faciliter leur orientation.

c) Pour le centre de formation et d'insertion "La Fouine" :

- les frais de location des locaux de propriété de la Fondation pour les terrains industriels de Genève (FTI) servant de centre de formation et d'insertion, de centre de tri et de magasin sis au Chemin de la Milice 19 à Plan-les-Ouates;

- 5 -

Dans le cadre du contrat de prestations qui lie Caritas Genève au Canton de Genève, Caritas Genève rend compte de l'ensemble des activités des trois secteurs subventionnés de manière à assurer une vue d'ensemble des secteurs subventionnés et à justifier l'octroi de l'aide financière.

## Article 5

### *Engagements financiers de l'Etat*

1. L'Etat de Genève, par l'intermédiaire du département de l'emploi, des affaires sociales et de la santé (DEAS), s'engage à verser à Caritas Genève une aide financière, sous réserve de l'accord du Grand Conseil dans le cadre de l'approbation annuelle du budget. Cette aide financière recouvre tous les éléments de charge en lien avec l'exécution des prestations prévues par le présent contrat.

2. L'aide financière n'est accordée qu'à titre conditionnel (article 25 LIAF). Les montants peuvent être modifiés par décision du Conseil d'Etat si, dans le cadre du vote du budget annuel, l'autorisation de dépense n'est pas octroyée ou ne l'est que partiellement.

3. Les montants engagés sur 4 ans sont les suivants :

Année 2017 : 543 669 F

Année 2018 : 543 669 F

Année 2019 : 543 669 F

Année 2020 : 543 669 F

4. La répartition du montant de l'aide financière monétaire de 2017 s'élevant à 543 669 F s'établit comme suit :

- 369 700 F pour le service de l'action sociale
- 72 969 F pour le service juridique
- 50 000 F pour Voie 2
- 51 000 F pour financer la location des locaux sis au Chemin de la Milice 19 à Plan-les-Ouates.

5. Le montant de la subvention non monétaire s'élève à 84 000 F par année et représente la mise à disposition à titre gracieux par l'Etat de Genève de locaux permettant l'agencement, par Caritas Genève et le Centre Social Protestant (CSP), d'un vestiaire social. Le montant de 84 000 F correspond à la moitié de la subvention non monétaire totale, également répartie entre Caritas Genève et CSP.

Jusqu'au 30 juin 2018, ces locaux se trouveront au chemin du Sapey, à Lancy. À l'expiration du bail actuel, en l'absence d'une possibilité de prolongation, l'Etat examinera la possibilité de couvrir par une subvention non monétaire équivalente la mise à disposition d'autres locaux.

6. Le versement des montants ci-dessus n'intervient que lorsque la loi de ratification est exécutoire.

**Article 6***Plan financier  
pluriannuel*

Un plan financier quadriennal pour l'ensemble des activités/prestations de Caritas Genève figure à l'annexe 3. Ce document fait ressortir avec clarté l'intégralité des sources de financement espérées, qu'elles soient publiques ou privées, ainsi que la totalité des dépenses prévisibles par type d'activités/prestations.

**Article 7***Rythme de versement  
de l'aide financière*

1. L'aide financière est versée chaque année selon les échéances et les conditions suivantes :
  - le premier paiement annuel tient compte tant d'une rétroactivité au 1<sup>er</sup> janvier que d'éventuels acomptes déjà versés;
  - les tranches ultérieures sont versées mensuellement au plus tard le 20 de chaque mois.
3. En cas de refus du budget annuel par le Grand Conseil, les paiements sont effectués selon le principe des douzièmes provisoires, conformément à l'article 42 de la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat, du 4 octobre 2013.

**Article 8***Conditions de travail*

1. Caritas Genève est tenu d'observer les lois, règlements et les conventions collectives applicables en matière notamment de salaire, d'horaire de travail, d'assurance et de prestations sociales.
2. Caritas Genève tient à disposition du département son organigramme, le cahier des charges du personnel ainsi qu'une description de ses conditions salariales et de travail, conformément à l'article 12 de la LIAF.

**Article 9***Développement durable*

Caritas Genève s'engage à ce que les objectifs qu'elle poursuit et les actions qu'elle entreprend s'inscrivent dans une perspective de développement durable, conformément à la loi sur l'action publique en vue du développement durable, du 23 mars 2001 (Agenda 21).

- 7 -

**Article 10***Système de contrôle interne*

Caritas Genève s'engage à maintenir un système de contrôle interne adapté à ses missions et à sa structure dans le respect de l'article 3, alinéa 4 de la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat (LGAF), du 4 octobre 2013.

**Article 11***Suivi des recommandations du service d'audit interne*

Caritas Genève s'engage à respecter les recommandations figurant dans les rapports du service d'audit interne et à mettre en œuvre dans le délai indiqué par le département de tutelle les mesures correctrices qui ne sont pas contestées ou qui ont fait l'objet d'une décision au sens de l'article 17 de la loi sur la surveillance de l'Etat (LSurv), du 13 mars 2014.

**Article 12***Reddition des comptes et rapports*

Caritas Genève, en fin d'exercice comptable mais au plus tard 4 mois après la date de clôture du dernier exercice, fournit au département de l'emploi, des affaires sociales et de la santé (DEAS) :

- ses états financiers établis et révisés conformément aux exigences de son statut juridique, aux dispositions légales et au référentiel comptable applicable. Les états financiers comprennent un bilan, un compte d'exploitation, un tableau de financement, un tableau de variation des fonds propres ainsi que l'annexe explicative;
- le rapport de l'organe de révision;
- un rapport d'exécution du contrat, ou rapport de performance, reprenant les objectifs et les indicateurs figurant dans le tableau de bord;
- son rapport d'activité;
- le procès-verbal de l'organe approuvant les comptes.

Dans ce cadre, l'entité s'engage à respecter les directives et règlements qui lui sont applicables :

- règlement d'application de la loi sur les indemnités et les aides financières (RIAF), du 20 juin 2012;
- directive du Conseil d'Etat EGE-02-04 relative à la présentation et à la révision des états financiers;
- directives du Conseil d'Etat EGE-02-07 relative au traitement du résultat.

**Article 13***Traitement des  
bénéfices et des pertes*

1. Au terme de l'exercice comptable, pour autant que les prestations financées aient été fournies conformément au contrat, le résultat annuel établi conformément à l'article 12 est réparti entre l'Etat de Genève et Caritas Genève selon la clé figurant à l'alinéa 4 du présent article.
2. Une créance reflétant la part restituable à l'Etat est constituée dans les fonds étrangers de Caritas Genève. Elle s'intitule « Subventions non dépensées à restituer à l'échéance du contrat ». La part conservée par Caritas Genève est comptabilisée dans un compte de réserve spécifique intitulé « Part de subvention non dépensée » figurant dans ses fonds propres.
3. Pendant la durée du contrat, les éventuelles pertes annuelles sont également réparties selon la clé figurant à l'alinéa 4 du présent article et sont déduites de la créance jusqu'à concurrence du solde disponible et du compte de réserve spécifique.
4. Compte tenu du taux de couverture de ses revenus, Caritas Genève conserve 95% de son résultat annuel relatif aux prestations mentionnées à l'article 4. Le solde revient à l'Etat.
5. A l'échéance du contrat, Caritas Genève conserve définitivement l'éventuel solde du compte de réserve spécifique, tandis que l'éventuel solde de la créance est restitué à l'Etat.
6. A l'échéance du contrat, Caritas Genève assume ses éventuelles pertes reportées.

**Article 14***Bénéficiaire direct*

Conformément à l'article 14 al. 3 de la LIAF, Caritas Genève s'engage à être le bénéficiaire direct de l'aide financière. Elle ne procédera à aucune redistribution sous forme de subvention à des organismes tiers.

**Article 15***Communication*

1. Toute publication, campagne d'information ou de communication lancée par Caritas Genève auprès du public ou des médias en relation avec les prestations définies à l'article 4, doit faire mention de la République et canton de Genève en tant que subventionneur.
2. Le département de l'emploi, des affaires sociales et de la santé (DEAS) aura été informé au préalable des actions envisagées.

**Titre IV - Suivi et évaluation du contrat****Article 16***Objectifs, indicateurs, tableau de bord*

1. Les prestations définies à l'article 4 du présent contrat sont évaluées par le biais d'objectifs et d'indicateurs.
2. Ces indicateurs mesurent le nombre de prestations rendues, leur qualité (satisfaction des destinataires), leur efficacité (impact sur le public-cible) ou leur efficience (amélioration de la productivité).
3. Dans le respect du principe de proportionnalité, les indicateurs définis sont utiles, facilement mesurables et établis en lien avec la pratique de terrain.
4. Le tableau de bord, établissant la synthèse des objectifs et indicateurs, figure en annexe 1 du présent contrat. Il est réactualisé chaque année.

**Article 17***Modifications*

1. Toute modification au présent contrat doit être négociée entre les parties, sous réserve des dispositions de l'article 5 "Engagements financiers de l'Etat", et sous réserve des dispositions de la loi de ratification qui ne peuvent être modifiées.
2. En cas d'événements exceptionnels et préteritant la poursuite des activités de Caritas Genève ou la réalisation du présent contrat, les parties s'accordent sur les actions à entreprendre.
3. Ces événements doivent être signalés dans les plus brefs délais au département.

**Article 18***Suivi du contrat*

1. Les parties au présent contrat mettent en place un dispositif de suivi du contrat afin de :
  - veiller à l'application du contrat;
  - évaluer les engagements par le biais du tableau de bord et du rapport d'exécution annuel établi par Caritas Genève;
  - permettre l'adaptation, la réorientation ou la redéfinition des conditions du contrat et de son tableau de bord.
2. Ce dispositif est indépendant du processus de contrôle périodique prévu à l'article 22 de la LIAF.

**Titre V - Dispositions finales****Article 19**

- Règlement des litiges*
1. Les parties s'efforcent de régler à l'amiable les différends qui peuvent surgir dans l'application et l'interprétation du présent contrat.
  2. En cas d'échec, elles peuvent recourir d'un commun accord à la médiation.
  3. A défaut d'un accord, le litige peut être porté devant la Chambre administrative de la Cour de justice du canton de Genève.

**Article 20**

- Résiliation du contrat*
1. Le Conseil d'Etat peut résilier le contrat et exiger la restitution de tout ou partie de l'aide financière lorsque :
    - a) l'aide financière n'est pas utilisée conformément à l'affectation prévue;
    - b) Caritas Genève n'accomplit pas ou accomplit incorrectement sa tâche malgré une mise en demeure;
    - c) l'aide financière a été indûment promise ou versée, soit en violation du droit, soit sur la base d'un état de fait inexact ou incomplet.

La résiliation s'effectue dans un délai de deux mois, pour la fin d'un mois.

2. Dans les autres cas, le contrat peut être résilié par chacune des parties moyennant un préavis de 6 mois pour la fin d'une année.
3. Dans tous les cas, la résiliation s'effectue par écrit.

**Article 21**

- Entrée en vigueur, durée du contrat et renouvellement*
1. Le contrat entre en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2017, dès que la loi qui l'approuve devient exécutoire. Il est valable jusqu'au 31 décembre 2020.
  2. Les parties conviennent d'étudier les conditions de renouvellement éventuel du contrat au moins douze mois avant son échéance.

- 11 -

Pour la République et canton de Genève :

représentée par

**Mauro Poggia**

conseiller d'Etat chargé du département de l'emploi, des affaires sociales et de la santé  
(DEAS)

Date :

Signature

Pour Caritas Genève

représenté par

**Jean-Philippe Trabichet**  
Président

Date :      Signature

**Dominique Froidevaux**  
Directeur

Date :      Signature

**Annexes au présent contrat :**

- 1 - Tableau de bord des objectifs et des indicateurs
- 2 - Statuts de Caritas Genève, organigramme et liste des membres du comité
- 3 - Plan financier pluriannuel
- 4 - Liste d'adresses des personnes de contact
- 5 - Directives du Conseil d'Etat :
  - sur l'utilisation du logo de l'Etat;
  - sur la présentation et la révision des états financiers des entités subventionnées et des autres entités para-étatiques;
  - sur le traitement des bénéficiaires et des pertes;
  - sur les subventions non monétaires.

(Ces directives sont disponibles sur le site du département de l'emploi, des affaires sociales et de la santé : <https://www.ge.ch/subventions/bases-legales.asp>)

**Tableaux de bord des objectifs et indicateurs  
pour le suivi des prestations 2017-2020**

<b>Prestations</b>			
<b>Objectifs</b>	<b>Indicateurs de flux</b>	<b>Valeurs cibles</b>	
<b>1. Offrir à toute personne qui le demande une aide sociale et juridique personnalisée qui réponde à ses besoins et souhaits</b>	1.1.1 Nombre total de dossiers suivis par le service d'aide sociale et le service juridique	1.1.1 1150	
	1.1.1 a) Nombre de dossiers suivis par le service de l'action sociale	1.1.1 a) 800	
	1.1.1 b) Nombre de dossiers suivis par le service juridique	1.1.1 b) 350	
	1.1.2 Nombre total de nouveaux dossiers	1.1.2 300	
	1.1.2 a) Nombre de nouveaux dossiers (service de l'action sociale)	1.1.2 a) 200	
	1.1.2 b) Nombre de nouveaux dossiers (service juridique)	1.1.2 b) 100	
	<b>Indicateurs d'efficience</b>		<b>Valeurs cibles</b>
	1.2.1 Nombre total d'entretiens de la permanence "accueil"	1.2.1 2500	
	1.2.1 a) Nombre d'entretiens de la permanence "accueil" (service de l'action sociale)	1.2.1 a) 1500	
	1.2.1 b) Nombre d'entretiens de la permanence "accueil" (service juridique)	1.2.1 b) 1000	
	1.2.2 Nombre d'orientation par la réception	1.2.2 2500	
	1.2.3 Nombre d'appels traités pendant la permanence juridique téléphonique	1.2.3 240	
	<b>Indicateurs de qualité</b>		<b>Valeurs cibles</b>
1.3.1 Taux d'entretiens ayant répondu aux attentes	1.3.1 70%		
1.3.2 Taux de personnes satisfaites par les réponses apportées	1.3.2 70%		
1.3.3 Taux de personnes considérant l'entretien comme utile	1.3.3 70%		
<b>Indicateurs de flux</b>		<b>Valeurs cibles</b>	
<b>2. Soutenir la formation et la réinsertion de jeunes et adultes en difficulté</b>	2.1.1 Nombre de postes d'apprentissage ouverts	2.1.1 20	
	2.1.2 Nombre de nouveaux apprentis	2.1.2 8	
	2.1.3 Nombre de dossiers traités	2.1.3 40	

<b>Indicateurs d'efficience</b>		<b>Valeurs cibles</b>
2.2.1	Nombre de stages "découverte" organisés	2.1.1. 25
2.2.2	Nombre de jeunes en formation	2.2.2 18
<b>Indicateurs de qualité</b>		<b>Valeurs cibles</b>
2.3.1	Taux de stagiaires ayant terminé leur stage avec un bilan positif	2.3.1 80%
2.3.2	Taux d'apprenti ayant réussi leur année, respectivement leur AFP ou leur CFC	2.3.1 80%
<b>Etats financiers</b>		
<b>Objectif général</b>		<b>Valeurs cibles</b>
<b>3. Tenir une comptabilité des états financiers conforme aux normes légales</b>		3.1 0
	3.1	Nombre de réserves de l'organe de contrôle

Annexe 2

**CARITAS** Genève

**STATUTS  
DE CARITAS-GENEVE**

Adoptés par l'Assemblée générale du 29 mars 1971  
Dernière modifications adoptées par l'Assemblée générale du 25 avril 2016

Statut Caritas Genève

## **Préambule**

Caritas-Genève, créée en 1942, est l'expression institutionnalisée de l'esprit d'entraide de la communauté catholique genevoise. Dès sa fondation, patronnée par le Vicaire général de Genève, elle a travaillé en pleine harmonie avec l'autorité ecclésiastique, avec Caritas-Suisse et Caritas-Internationalis. En préambule aux présents statuts, Caritas-Genève tient à réaffirmer son attachement aux principes religieux, spirituels et de solidarité, fondements de l'Église catholique.

## **Art.1 : But et durée**

Sous la dénomination de Caritas-Genève, il est fondé en conformité des art.60 et ss CCS une Association ayant pour but de venir en aide à toutes personnes en difficulté, sans distinction de confession, de nationalité ou de race.

L'association peut notamment créer et gérer toutes institutions permettant d'atteindre ce but.

Sa durée est illimitée.

## **Art.2 : Personnalité Juridique**

L'Association jouit de la personnalité juridique.

Elle peut, si besoin est, requérir son inscription au Registre du Commerce.

## **Art.3 : Siège Social**

Le siège social de l'Association est à Genève.

## **Art.4 : Ressources**

Les ressources de l'Association sont constituées notamment par les dons, legs, subventions et revenus provenant de ses activités propres, et de son actif social.

## **Art.5 : Actif social**

Les membres ou ex-membres ainsi que leurs héritiers ou tout autre ayant-droit n'ont aucun droit sur l'actif social.

## **Art.6 : Dettes**

Seul l'actif social de l'Association garantit les dettes de celles-ci.

Les membres n'encourent aucune responsabilité personnelle quant aux engagements de l'Association.

## **Art.7 : Organes**

Les organes de l'Association sont l'assemblée générale, le Comité, et l'organe de révision.

Statut Caritas Genève

### **Art.8 : Assemblée Générale**

L'Assemblée générale est le pouvoir suprême de l'Association. Elle est présidée par le président, ou à défaut, par un vice-président du Comité.

Elle est convoquée au moins une fois par année et, en outre, lorsque le 1/5ème des membres le demande.

Vingt jours à l'avance au moins, une lettre adressée à chaque membre et un avis paraissant sur le site internet de Caritas tiendront lieu de convocation. Ils devront indiquer l'ordre du jour et préciser que seules les propositions individuelles formulées par écrit au Comité huit jours au moins avant l'Assemblée générale seront prises en considération.

### **Art.9 : Attribution de l'Assemblée générale**

Les attributions de l'Assemblée générale sont les suivantes :

- elle admet et exclut, sans indication de motif, les membres élus de l'Association, les associations membres de la Famille Caritas de Genève et les membres d'honneur;
- elle nomme et révoque les membres du Comité;
- elle nomme et révoque l'organe de révision;
- elle prend connaissance des rapports et des comptes que lui présente le Comité, statue à leur sujet et donne décharge au Comité de sa gestion;
- elle délibère et statue sur toutes propositions de ses membres;
- elle est compétente pour modifier les statuts;
- elle a qualité pour dissoudre l'Association.

### **Art.10 : Décisions de l'Assemblée générale**

Les décisions de l'Assemblée générale sont prises à la majorité de voix des membres présents. En cas d'égalité des voix, celle du président est prépondérante. Il n'y a pas de procuration possible.

Les membres qui sont aussi employés de Caritas Genève ou des associations constituant la famille Caritas de Genève et ayant un taux d'activité supérieur ou égal à 20% ne peuvent pas exercer leur droit de vote durant leur contrat. Ils peuvent participer aux Assemblées générales avec voix consultative.

Les décisions relatives à la modification des buts de l'Association, à sa dissolution et à l'emploi des biens de l'Association dissoute, à la fusion avec une autre personne morale et toute modification du présent article 10, devront être prises par une assemblée à laquelle les deux tiers au moins des membres sont présents. Si ce quorum n'est pas atteint, l'Assemblée générale sera convoquée à nouveau dans un délai de 15 à 60 jours, avec le même ordre du jour et elle statuera quel que soit le nombre de membres présents. Sur ces sujets, une majorité qualifiée des 3/4 est exigée pour toute décision.

Un Procès-verbal de l'Assemblée générale est tenu.

Statut Caritas Genève

### **Art.11 : Comité**

Le Comité se compose de cinq membres au moins. Sont par ailleurs membres de plein droit du Comité : les membres de la Direction ainsi que deux délégués de la Commission du personnel avec voix consultative.

Les membres du Comité sont élus chaque année par l'Assemblée générale parmi les membres de l'Association. Ils sont indéfiniment rééligibles. Leur fonction cesse par le décès, la démission et la révocation par l'Assemblée générale, sans indication de motifs.

### **Art.12 : Organisation du Comité**

Le Comité élit son président et son ou ses vice-présidents : il répartit entre ses autres membres les charges utiles aux activités de l'Association.

Il se réunit aussi souvent que les circonstances l'exigent, sur convocation du président ou à la demande du 1/5ème au moins de ses membres.

### **Art.13 : Attribution du Comité**

Le Comité exerce les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés à l'Assemblée générale de l'Association par l'art.9.

Le comité désigne les personnes habilitées à engager l'association par leur signature collective à deux.

Il peut déléguer, sous sa responsabilité une partie de ses pouvoirs, notamment à un Bureau ou à des commissions, ainsi qu'à la Direction.

Le Comité définit l'organisation, nomme et révoque le ou les membres de la Direction, après consultation de l'autorité ecclésiastique.

### **Art.14 : Décision du Comité**

Les décisions du Comité sont prises à la majorité des voix des membres présents. En cas d'égalité des voix, celle du président est prépondérante.

Les décisions du Comité ne sont toutefois valables que si la moitié de ses membres sont présents. Si ce quorum n'est pas atteint, le Comité est à nouveau convoqué avec le même ordre du jour dans un délai de trois jours francs au moins. Dans ce cas, le Comité décide à la majorité des voix des membres présents.

Un Procès-verbal des séances de Comité est tenu.

### **Art.15 : Organe de révision**

L'Assemblée générale désigne chaque année un organe de révision externe indépendant, et lui confie un contrôle ordinaire de ses comptes ou, s'il elle n'y est pas tenue par la législation ou d'autres contraintes, un contrôle restreint. Si l'association n'est pas tenue à réviser ses comptes, elle peut

Statut Caritas Genève

alors décider de confier une simple vérification de ses comptes à deux de ses membres, non membres du comité.

#### **Art.16 : Abrogé**

#### **Art.17 : Abrogé**

#### **Art.18 : Qualité des membres**

##### a) Membres de droit

Sont membres de droit de l'Association :

- le Représentant légal de l'autorité de l'Eglise catholique romaine à Genève, il dispose d'une voix à l'Assemblée générale et peut se faire représenter;
- les associations constituant la Famille Caritas de Genève, dont le Comité tient la liste à jour; chaque association dispose de deux voix à l'Assemblée générale, qu'elle exprime par l'intermédiaire d'un ou plusieurs délégués qu'elle envoie à chaque Assemblée générale selon ses propres règles.

##### b) Membres élus

L'Assemblée générale vote l'admission en qualité de membre élu, à la majorité simple des voix des membres présents, les personnes qui ont fait acte de candidature auprès du Comité, en manifestant leur intérêt pour les activités de l'association.

Chaque membre élu dispose d'une voix à l'Assemblée générale. Cependant si un membre élu est en même temps délégué d'une association lors d'une Assemblée générale, son vote personnel est suspendu.

##### c) Membres d'honneur

L'Assemblée générale peut élire membre d'honneur les personnes qui l'ont mérité par leur engagement particulièrement important et de longue durée au sein de l'Association. Si la personne a été présidente, elle peut être élue président d'honneur. Chaque membre d'honneur dispose d'une voix à l'Assemblée générale.

#### **Art.19 : Perte de la qualité de membre**

La qualité de membre se perd par le décès, la démission ou par l'exclusion décidée par l'assemblée générale, qui vaut aussi, cas échéant, exclusion du comité.

#### **Art.20 : Dissolution de l'Association**

En cas de dissolution de l'Association, le Comité fera office de liquidateur. L'Assemblée Générale décidera de la dévolution de l'actif social en faveur d'une institution d'entraide sociale genevoise de même orientation spirituelle, poursuivant un but analogue et bénéficiant de l'exonération d'impôts. En aucun cas les biens ne pourront retourner aux fondateurs physiques ou aux

Statut Caritas Genève

membres de l'association, ni être utilisés à leur profit de quelque manière que ce soit. Demeurent réservés les droits des autorités de subventionnement.

#### **Art.21 : Clause arbitrale**

Tout litige survenant entre l'Association et un ou plusieurs de ses membres sera tranché souverainement et sans appel par trois arbitres. Chacune des deux parties désignera un arbitre, les deux arbitres ainsi nommés élisant à leur tour un troisième arbitre.

Au cas où l'une des parties ne désignerait pas son arbitre dans le délai de 30 jours à compter de la lettre recommandée qui lui serait adressée par l'autre à cet effet, cet arbitre serait alors désigné par le Président du Tribunal de Première Instance de Genève, à la requête de la partie la plus diligente.

Il en serait de même au cas où les deux arbitres désignés par les parties ne se mettraient pas d'accord sur le choix du troisième.

Le Tribunal Arbitral statuera sans être tenu d'observer les dispositions de la loi de procédure civile genevoise, celle-ci étant applicable à titre supplétif.

#### **Art.22 : Disposition transitoire (membres)**

Afin de mettre à jour la liste des membres et de l'adapter aux nouvelles dispositions de l'article 18 des présents statuts, Caritas écrira à tous ses membres actuels, quelle que soit la manière dont ils sont devenus membres en vertu des anciennes dispositions statutaires, et leur demandera s'ils souhaitent conserver cette qualité. Toutes les personnes qui répondront positivement et dans les délais par l'envoi d'un document signé auront le statut de membre élu au sens de l'article 18 lettre b).

Statut Caritas Genève

### Historique des modifications :

14.4.1971

8.2.1987

Art.18 modifié le 25.05.1994

Art. 11, Art. 17, Art. 18 modifié le 5.06.2008

25.4.2016 :

Préambule : remplacer "charitable" par "d'entraide solidaire".

Art 8 : préciser un délai de convocation et la forme par lettre personnelle avec avis sur le site internet (au lieu du journal).

Art 9 : préciser que l'exclusion est faite sans indication de motif, ajouter que l'AG a pouvoir de désigner les associations membres de la Famille Caritas à Genève.

Art 10 : clarifier les notions de quorum et majorité qualifiée pour certaines prises de décisions.

Art 11 : ajouter les délégués de la Commission du personnel et introduire une élection annuelle du Comité;

Art 11, 13, 16, 17 : donner au Comité toute latitude pour l'organisation et la nomination d'une Direction (au lieu d'un directeur et d'un directeur adjoint).

Art 13 : préciser la notion d'engagement et de signature

Art 14 : ajouter l'exigence de PV du Comité.

Art 15 : remplacer ancienne notion de "vérificateurs des comptes" par la notion plus moderne d' "organe de révision".

Art 18 : revoir complètement la notion de membres.

Art 18 : remplacer Vicaire épiscopal par un terme plus général.

Art 19 : préciser qui à la pouvoir d'exclure et les éventuelles conséquences.

Art 20 : adapter en fonction d'exigences légales liées à l'exonération fiscale.

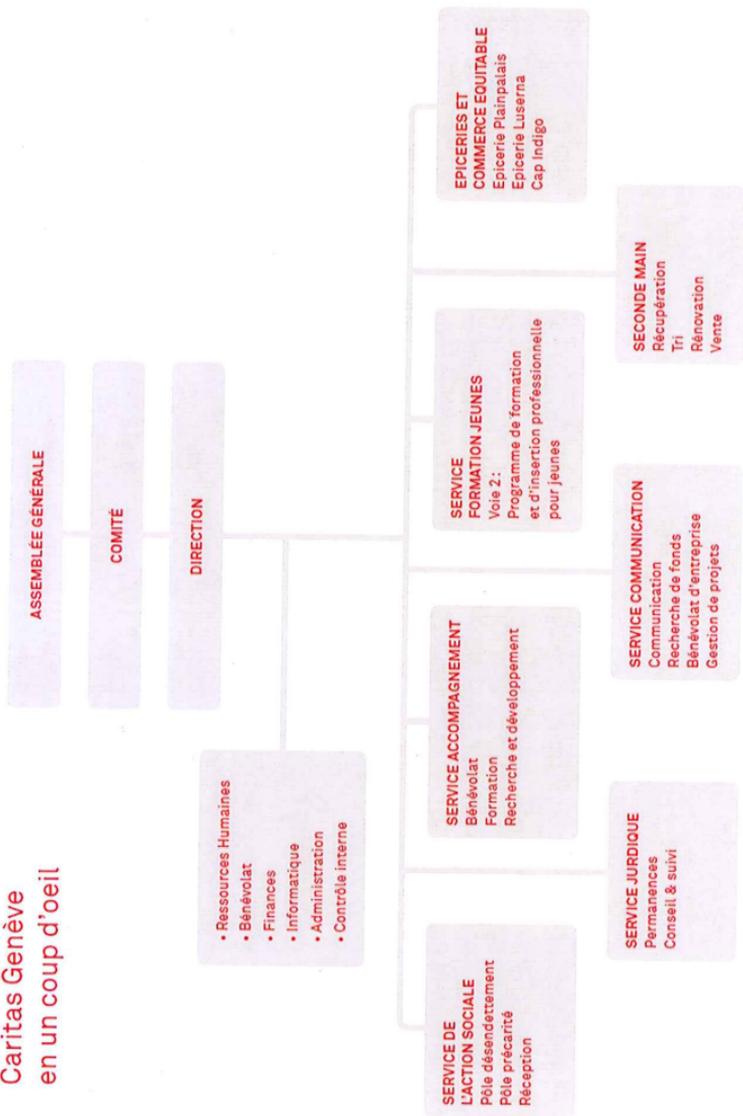
Art 22 : disposition transitoire pour mettre en place la nouvelle notion de membre.

CARITAS-GENEVE

53, Rue de Carouge

1205 Genève

# Caritas Genève en un coup d'oeil



## Comité de Caritas Genève

TITRE	NOM	PRENOM	RUE	VILLE	Statut	Téléphone	Natal	E-mail	Fax
* Monsieur	Bonvallet	Damien	20, rue Joseph-Girard (adresse prof.)	1227 Carouge	Membre	022.835.66.99 (prof)	079.129.75.32	damien.bonvallet@gmail.com	022.347.99.92
* Monsieur	Chappatte	Gilles	52, rue Grand-Monfleury	1200 Versoix	Membre	022.327.62.01	079.357.17.73	gilles.chappatte@bluewin.ch	
* Monsieur	Cremin-Billet	Edouard	5, avenue Gaspard-Valette	1206 Genève	Membre	022.595.18.98 (prof)	079.210.39.22	e.creminbillet@bluewin.ch	-
* Monsieur	Desthieux	Pascal	4/6 ECR - Vicariat épiscopal, 13 rue de Granges	1204 Genève	Membre	022.319.43.43		pascal.desthieux@ccr-ge.ch	-
* Monsieur	Devernay	Gérard	10, chemin Nantet	1245 Collonge-Bellerive	Vice-président	022.752.51.41	079.716.10.46	gerard.devernay@bluewin.ch	
* Monsieur	Dugerdil	Philippe	7, route du Moulin Fabry	1242 Salligny	Membre	022.310.97.06	079.244.70.64	philippe.dugerdil@hesge.ch	
* Monsieur	Fleury	Jacques	12, rue de Hesse	1204 Genève	Membre	022.708.04.33	079.636.46.91	flouryjacques@bluewin.ch	-
* Monsieur	Froidveaux	Dominique	53, rue de Carouge	1205 Genève	Direction	022.708.04.33	079.217.07.05	dominique.froidveaux@caritas-ge.ch	022.708.04.45
* Monsieur	Inelthen	Gérard	22, vieux Chemin de Bernex	1233 Bernex	Membre	022.388.19.99		inekhen@geneve.ch	
* Monsieur	Kessler	Miguel	53, rue de Carouge	1205 Genève	Représentant CP	022.708.04.20		miguel.kessler@caritas-ge.ch	
* Madame	Manzini	Sylvie	2, chemin Jerton	1223 Coligny	Vice-Présidente	022.700.65.55	079.231.93.57	sylvie.manzini@bluewin.ch	-
** Madame	Nater	Maryse	53, rue de Carouge	1205 Genève	Responsable RH	022.708.04.58	+33.6.143096963	maryse.nater@caritas-ge.ch	-
* Madame	Pasquier	Roland	1, rue d'Ermenonville	1203 Genève	Membre	022.796.05.15		roland-pasquier@bluewin.ch	-
* Madame	Piletta	Aude	53, rue de Carouge	1205 Genève	Représentante CP	022.340.73.37		audepiletta@caritas-ge.ch	-
* Madame	Spézali	Laure	42, rue des Marâchers	1205 Genève	Membre	022.321.00.29	078.605.89.53	laure.spezali@gmail.com	-
* Monsieur	Trabichet	Jean-Philippe	28, chemin des Grangettes	1224 Chêne-Bougeries	Président	022.388.17.49	079.477.09.44	jean-philippe.trabichet@hesge.ch	-
* Monsieur	Vienat	Jean-Marie	7B, avenue Henri-Golay	1203 Genève	Membre	022.796.28.65		par courrier	022.343.17.17
* Monsieur	Warynski	Michel	53, rue de Carouge	1205 Genève	Direction	022.708.04.85	079.238.76.32	michel.warynski@caritas-ge.ch	

\*\* Membre du BUREAU seulement

\* Membre BUREAU

## Annexe 3



## Plan financier quadriennal 2017-2020

		BUDGET 2017	BUDGET 2018	BUDGET 2019	BUDGET 2020
<b>Produits</b>					
	Produits des prestations	4 676 000	4 816 280	4 960 768	5 109 591
	Etat de Genève - Contribution EDS	1 144 920	1 144 920	1 144 920	1 144 920
	Etat de Genève - Subvention contrat prestation*	627 669	627 669	627 669	627 669
	Etat de Genève - Subvention PCLS	100 000	100 000	100 000	100 000
	Subventions fédérales, cantons et communes	529 500	545 385	561 747	578 599
	Dons affectés	678 761	699 124	720 098	741 700
	Dons affectés par appels fondations/institutions	1 200 000	1 200 000	1 200 000	1 200 000
	Recettes diverses	279 700	288 091	296 734	305 636
<b>Total des produits d'exploitation</b>		<b>9 236 550</b>	<b>9 421 469</b>	<b>9 611 935</b>	<b>9 808 116</b>
<b>Charges</b>					
<b>Prestations personnel, tiers &amp; bénévoles</b>					
	Salaires & charges sociales	6 774 467	6 855 761	6 938 030	7 021 286
	Autres frais du personnel	73 000	73 876	74 763	75 660
	Honoraires prestations de tiers	360 000	364 320	368 692	373 116
	Indemnités diverses	67 000	67 804	68 618	69 441
	Frais des bénévoles	24 200	24 490	24 784	25 082
		7 298 667	7 386 251	7 474 886	7 564 585
<b>Prestations sociales</b>					
	Aides sociales	242 000	242 000	242 000	242 000
	Aides sociales par appels fondation/institutions	1 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000
	Soutiens activités tiers	30 000	30 000	30 000	30 000
	Frais animations, activités et autres soutiens	665 800	665 800	665 800	665 800
		1 937 800	1 937 800	1 937 800	1 937 800
<b>Marchandises, matériel &amp; outillage</b>					
	Marchandises pour la vente	1 574 500	1 605 990	1 638 110	1 670 872
	Frais de production et autres dépenses	82 500	84 150	85 833	87 550
		1 657 000	1 690 140	1 723 943	1 758 422
<b>Frais de structure</b>					
	Charges ménagères & produits de nettoyages	13 300	13 300	13 300	13 300
	Entretien & réparations diverses	97 800	97 800	97 800	97 800
	Loyers & charges	716 217	716 217	716 217	716 217
	Amortissements	87 563	87 563	87 563	87 563
		914 880	914 880	914 880	914 880
<b>Frais de fonctionnement</b>					
	Frais administratifs	232 100	232 100	232 100	232 100
	Annonces publicitaires	60 850	60 850	60 850	60 850
	Assurances	37 240	37 240	37 240	37 240
	Autres frais	91 420	91 420	91 420	91 420
		421 610	421 610	421 610	421 610
<b>Total des charges d'exploitation</b>		<b>12 229 957</b>	<b>12 350 681</b>	<b>12 473 119</b>	<b>12 597 296</b>
<b>Recettes hors exploitation</b>					
	Participation interne	604 000	622 120	640 784	660 007
	Dons et legs non affectés	1 400 000	1 498 000	1 602 860	1 715 060
	Charges & Produits hors exploitation	250 000	250 000	250 000	250 000
<b>Total des recettes hors exploitation</b>		<b>2 254 000</b>	<b>2 370 120</b>	<b>2 493 644</b>	<b>2 625 067</b>
<b>Résultat</b>					
<b>Résultat de l'exercice</b>		<b>-739 407</b>	<b>-559 092</b>	<b>-367 540</b>	<b>-164 113</b>

\* Y compris subvention non-monétaire pour le Vestiaire social de CHF 84'000

Genève, le 26 septembre 2016 / MW-NC

**Plan financier quadriennal Services de l'Action Sociale, Juridique et Voie 2 2017-2020**

		BUDGET 2017	BUDGET 2018	BUDGET 2019	BUDGET 2020
<b>Produits</b>					
	Produits des prestations	104 195	107 321	110 540	113 857
	Etat de Genève - Contribution EDS	0	0	0	0
	Etat de Genève - Subvention contrat prestation	543 669	543 669	543 669	543 669
	Etat de Genève - Subvention PCLS	100 000	100 000	100 000	100 000
	Subventions fédérales, cantons et communes	400 000	400 000	400 000	400 000
	Dons affectés	460 000	475 800	492 214	509 270
	Dons affectés par appels fondations/institutions	1 150 000	1 160 500	1 171 735	1 183 756
	Recettes diverses	40 000	41 200	42 436	43 709
<b>Total des produits</b>		<b>2 797 864</b>	<b>2 828 490</b>	<b>2 860 594</b>	<b>2 894 261</b>
<b>Charges</b>					
Prestations personnel, tiers & bénévoles	Salaires & charges sociales	1 542 706	1 561 218	1 579 953	1 598 913
	Autres frais du personnel	9 479	9 593	9 708	9 824
	Honoraires prestations de tiers	4 000	4 048	4 097	4 146
	Indemnités diverses	22 000	22 264	22 531	22 802
	Frais des bénévoles	0	0	0	0
		<b>1 578 185</b>	<b>1 597 123</b>	<b>1 616 289</b>	<b>1 635 684</b>
Prestations sociales	Aides sociales	242 000	242 000	242 000	242 000
	Aides sociales par appels fondation/institutions	1 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000
	Soutiens activités tiers	0	0	0	0
	Frais animations, activités et autres soutiens	538 500	569 940	582 238	605 427
		<b>1 780 500</b>	<b>1 801 940</b>	<b>1 824 238</b>	<b>1 847 427</b>
Marchandises, matériel & outillage	Marchandises pour la vente	0	0	0	0
	Frais de production et autres dépenses	0	0	0	0
		<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Frais de structure	Charges ménagères & produits de nettoyages	2 102	2 102	2 102	2 102
	Entretien & réparations diverses	1 264	1 264	1 264	1 264
	Loyers & charges	70 177	70 177	70 177	70 177
	Amortissements	7 448	7 448	7 448	7 448
		<b>80 991</b>	<b>80 991</b>	<b>80 991</b>	<b>80 991</b>
Frais de fonctionnement	Frais administratifs	43 720	43 720	43 720	43 720
	Annonces publicitaires	4 241	4 241	4 241	4 241
	Assurances	2 000	2 000	2 000	2 000
	Autres frais	7 227	7 227	7 227	7 227
		<b>57 188</b>	<b>57 188</b>	<b>57 188</b>	<b>57 188</b>
Frais de répartition	Participation Directions & Services	173 575	173 575	173 575	173 575
	Participation Administration Générale	93 673	93 673	93 673	93 673
		<b>267 248</b>	<b>267 248</b>	<b>267 248</b>	<b>267 248</b>
<b>Total des charges</b>		<b>3 764 112</b>	<b>3 804 490</b>	<b>3 845 953</b>	<b>3 888 538</b>
<b>Perte d'exploitation</b>		<b>-966 248</b>	<b>-976 000</b>	<b>-985 359</b>	<b>-994 277</b>

**Plan financier quadriennal Service de l'Action Sociale 2017-2020**

		BUDGET 2017	BUDGET 2018	BUDGET 2019	BUDGET 2020
<b>Produits</b>					
	Produits des prestations	77 347	79 667	82 057	84 519
	Etat de Genève - Contribution EDS	0	0	0	0
	Etat de Genève - Subvention contrat prestation *	420 700	420 700	420 700	420 700
	Etat de Genève - Subvention PCLS	100 000	100 000	100 000	100 000
	Subventions fédérales, cantons et communes	0	0	0	0
	Dons affectés	410 000	422 300	434 969	448 018
	Dons affectés par appels fondations/institutions	1 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000
	Recettes diverses	20 000	20 600	21 218	21 855
<b>Total des produits</b>		<b>2 028 047</b>	<b>2 043 267</b>	<b>2 058 944</b>	<b>2 075 092</b>
<b>Charges</b>					
Prestations personnel, tiers & bénévoles	Salaires & charges sociales	1 052 780	1 065 413	1 078 198	1 091 137
	Autres frais du personnel	5 613	5 680	5 749	5 818
	Honoraires prestations de tiers	1 000	1 012	1 024	1 036
	Indemnités diverses	0	0	0	0
	Frais des bénévoles	0	0	0	0
		1 059 393	1 072 106	1 084 971	1 097 997
Prestations sociales	Aides sociales	241 000	241 000	241 000	241 000
	Aides sociales par appels fondation/institutions	1 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000
	Soutiens activités tiers	0	0	0	0
	Frais animations, activités et autres soutiens	2 500	2 500	2 500	2 500
		1 243 500	1 243 500	1 243 500	1 243 500
Marchandises, matériel & outillage	Marchandises pour la vente	0	0	0	0
	Frais de production et autres dépenses	0	0	0	0
		0	0	0	0
Frais de structure	Charges ménagères & produits de nettoyages	1 407	1 407	1 407	1 407
	Entretien & réparations diverses	844	844	844	844
	Loyers & charges	47 786	47 786	47 786	47 786
	Amortissements	5 102	5 102	5 102	5 102
		55 139	55 139	55 139	55 139
Frais de fonctionnement	Frais administratifs	29 604	29 604	29 604	29 604
	Annonces publicitaires	2 000	2 000	2 000	2 000
	Assurances	0	0	0	0
	Autres frais	6 281	6 281	6 281	6 281
		37 885	37 885	37 885	37 885
Frais de répartition	Participation Directions & Services	119 190	119 190	119 190	119 190
	Participation Administration Générale	61 010	61 010	61 010	61 010
		180 200	180 200	180 200	180 200
<b>Total des charges</b>		<b>2 576 117</b>	<b>2 588 830</b>	<b>2 601 695</b>	<b>2 614 715</b>
<b>Perte d'exploitation</b>		<b>-548 070</b>	<b>-545 562</b>	<b>-542 751</b>	<b>-539 623</b>

\* y compris droit de superficie Plan-les-Ouates

Genève, le 26 septembre 2016 / MW-NC

**Plan financier quadriennal Service Juridique 2017-2020**

		BUDGET 2017	BUDGET 2018	BUDGET 2019	BUDGET 2020
<b>Produits</b>					
	Produits des prestations	24 872	25 618	26 387	27 178
	Etat de Genève - Contribution EDS	0	0	0	0
	Etat de Genève - Subvention contrat prestation	72 969	72 969	72 969	72 969
	Etat de Genève - Subvention PCLS	0	0	0	0
	Subventions fédérales, cantons et communes	0	0	0	0
	Dons affectés	0	0	0	0
	Dons affectés par appels fondations/institutions	0	0	0	0
	Recettes diverses	10 000	10 300	10 609	10 927
<b>Total des produits</b>		<b>107 841</b>	<b>108 887</b>	<b>109 965</b>	<b>111 075</b>
<b>Charges</b>					
Prestations personnel, tiers & bénévoles	Salaires & charges sociales	302 316	305 944	309 615	313 330
	Autres frais du personnel	1 933	1 956	1 980	2 003
	Honoraires prestations de tiers	0	0	0	0
	Indemnités diverses	22 000	22 264	22 531	22 802
	Frais des bénévoles	0	0	0	0
		326 249	330 164	334 126	338 135
Prestations sociales	Aides sociales	1 000	1 000	1 000	1 000
	Aides sociales par appels fondation/institutions	0	0	0	0
	Soutiens activités tiers	0	0	0	0
	Frais animations, activités et autres soutiens	0	0	0	0
		1 000	1 000	1 000	1 000
Marchandises, matériel & outillage	Marchandises pour la vente	0	0	0	0
	Frais de production et autres dépenses	0	0	0	0
		0	0	0	0
Frais de structure	Charges ménagères & produits de nettoyages	410	410	410	410
	Entretien & réparations diverses	246	246	246	246
	Loyers & charges	13 939	13 939	13 939	13 939
	Amortissements	1 444	1 444	1 444	1 444
		16 039	16 039	16 039	16 039
Frais de fonctionnement	Frais administratifs	7 966	7 966	7 966	7 966
	Annonces publicitaires	0	0	0	0
	Assurances	2 000	2 000	2 000	2 000
	Autres frais	782	782	782	782
		10 748	10 748	10 748	10 748
Frais de répartition	Participation Directions & Services	34 760	34 760	34 760	34 760
	Participation Administration Générale	17 800	17 800	17 800	17 800
		52 560	52 560	52 560	52 560
<b>Total des charges</b>		<b>406 596</b>	<b>410 511</b>	<b>414 473</b>	<b>418 482</b>
<b>Perte d'exploitation</b>		<b>-298 755</b>	<b>-301 624</b>	<b>-304 508</b>	<b>-307 408</b>

**Plan financier quadriennal Service Voie 2 2017-2020**

		BUDGET 2017	BUDGET 2018	BUDGET 2019	BUDGET 2020
<b>Produits</b>					
	Produits des prestations	1 976	2 035	2 096	2 159
	Etat de Genève - Contribution EDS	0	0	0	0
	Etat de Genève - Subvention contrat prestation	50 000	50 000	50 000	50 000
	Etat de Genève - Subvention PCLS	0	0	0	0
	Subventions fédérales, cantons et communes	400 000	400 000	400 000	400 000
	Dons affectés	50 000	53 500	57 245	61 252
	Dons affectés par appels fondations/institutions	150 000	160 500	171 735	183 756
	Recettes diverses	10 000	10 300	10 609	10 927
<b>Total des produits</b>		<b>661 976</b>	<b>676 335</b>	<b>691 685</b>	<b>708 095</b>
<b>Charges</b>					
Prestations personnel, tiers & bénévoles	Salaires & charges sociales	187 610	189 861	192 140	194 445
	Autres frais du personnel	1 933	1 956	1 980	2 003
	Honoraires prestations de tiers	3 000	3 036	3 072	3 109
	Indemnités diverses	0	0	0	0
	Frais des bénévoles	0	0	0	0
		192 543	194 854	197 192	199 558
Prestations sociales	Aides sociales	0	0	0	0
	Aides sociales par appels fondation/institutions	0	0	0	0
	Soutiens activités tiers	0	0	0	0
	Frais animations, activités et autres soutiens	536 000	557 440	579 738	602 927
		536 000	557 440	579 738	602 927
Marchandises, matériel & outillage	Marchandises pour la vente	0	0	0	0
	Frais de production et autres dépenses	0	0	0	0
		0	0	0	0
Frais de structure	Charges ménagères & produits de nettoyages	285	285	285	285
	Entretien & réparations diverses	174	174	174	174
	Loyers & charges	8 452	8 452	8 452	8 452
	Amortissements	902	902	902	902
		9 813	9 813	9 813	9 813
Frais de fonctionnement	Frais administratifs	6 150	6 150	6 150	6 150
	Annonces publicitaires	2 241	2 241	2 241	2 241
	Assurances	0	0	0	0
	Autres frais	164	164	164	164
		8 555	8 555	8 555	8 555
Frais de répartition	Participation Directions & Services	19 625	19 625	19 625	19 625
	Participation Administration Générale	14 863	14 863	14 863	14 863
		34 488	34 488	34 488	34 488
<b>Total des charges</b>		<b>781 399</b>	<b>805 150</b>	<b>829 785</b>	<b>855 341</b>
<b>Perte d'exploitation</b>		<b>-119 423</b>	<b>-128 814</b>	<b>-138 100</b>	<b>-147 246</b>

**Annexe 4**

## Liste d'adresses des personnes de contact

<b>Présidence et secrétariat général du département de l'emploi, des affaires sociales et de la santé (DEAS)</b>	M. Mauro Poggia, conseiller d'Etat  Rue de l'Hôtel-de-Ville 14 Case postale 3952 1211 Genève 3  Tél : 022 546 54 44 Fax : 022 546 54 41
<b>Direction générale de l'action sociale (DGAS)</b>	Mme Nadine Mudry, directrice chargée des politiques d'insertion  Boulevard Georges-Favon 26 Case postale 5684 1211 Genève 11  Tél : 022 546 51 66 Fax : 022 546 96 40
<b>Service financier du département de l'emploi, des affaires sociales et de la santé (DEAS)</b>	M. Michel Clavel, directeur  Rue de l'Hôtel-de-Ville 6 Case postale 3952 1211 Genève 3  Tél : 022 546 88 34 Fax : 022 546 54 40
<b>Service d'audit interne</b>	Service d'audit interne  Route de Meyrin 49 Case postale 3937  Tél : 022 388 66 00 Fax : 022 388 66 11
<b>Caritas Genève</b>	M. Jean-Philippe Trabichet, président M. Dominique Froidevaux, directeur  Rue de Carouge 53 Case postale 75 1211 Genève 4  Tél : 022 708 08 44 Fax : 022 708 08 45



## Contrat de prestations 2017-2020

entre

- **La République et canton de Genève (l'Etat de Genève)**

représentée par

Monsieur Mauro Poggia, conseiller d'Etat chargé du département de l'emploi, des affaires sociales et de la santé (DEAS) (le département),

d'une part

et

- **Le Centre social protestant de Genève**

ci-après désigné **CSP**

représenté par

Mme Louise Martin, Présidente

et

M. Alain Bolle, Directeur

d'autre part

**TITRE I - Préambule***Introduction*

1. Conformément à la loi sur les indemnités et les aides financières du 15 décembre 2005 (LIAF), le Conseil d'Etat de la République et canton de Genève, par voie du département de l'emploi, des affaires sociales et de la santé (DEAS), entend mettre en place des processus de collaboration dynamiques, dont les contrats de prestations sont les garants. Le présent contrat de prestations est établi conformément aux articles 11 et 21 de la LIAF.

*But des contrats*

2. Les contrats de prestations ont pour but de :

- déterminer les objectifs visés par l'aide financière;
- préciser le montant et l'affectation de l'aide financière consentie par l'Etat ainsi que le nombre et l'échéance des versements;
- définir les prestations offertes par le CSP de Genève ainsi que les conditions de modification éventuelles de celles-ci;
- fixer les obligations contractuelles et les indicateurs de performance relatifs aux prestations.

*Principe de proportionnalité*

3. Les parties tiennent compte du principe de proportionnalité dans l'élaboration du contrat en appréciant notamment :

- le niveau de financement de l'Etat par rapport aux différentes sources de financement du CSP de Genève;
- l'importance de l'aide financière octroyée par l'Etat;
- les relations avec les autres instances publiques.

*Principe de bonne foi*

4. Les parties s'engagent à appliquer et à respecter le présent contrat et les accords qui en découlent avec rigueur et selon le principe de la bonne foi.

**TITRE II - Dispositions générales****Article 1***Bases légales et conventionnelles*

Les bases légales, réglementaires et conventionnelles relatives au présent contrat de prestations sont :

- la loi sur les indemnités et les aides financières du 15 décembre 2005 (LIAF) et son règlement d'application du 20 juin 2012;
- la loi sur l'intégration des personnes handicapées du 16 mai 2003 (LIPH) et son règlement d'application du 26 novembre 2003;
- la loi fédérale sur les institutions destinées à promouvoir l'intégration des personnes invalides du 6 octobre 2006 (LIPPI).

**Article 2***Cadre du contrat*

Le présent contrat s'inscrit dans le cadre du programme "Mise en œuvre et conduite des mesures d'action sociales" (C03).

**Article 3***Bénéficiaire*

Le bénéficiaire est constitué en association au sens des articles 60 et suivants du code civil suisse.

Buts statutaires :

- le CSP de Genève a pour but de servir les femmes et les hommes et de promouvoir plus de justice sociale;
- il est polyvalent. Il s'adresse à toutes les personnes individuellement ou collectivement, pour leur permettre de se prendre en charge elles-mêmes. Ses services sont en principe gratuits;
- il procède à toute recherche et étude en vue d'adapter son action aux besoins et de donner une information adéquate;
- il s'efforce de créer des liens avec les groupements analogues.

Il n'est pas un organe de secours financier.

### Titre III - Engagement des parties

#### Article 4

##### *Prestations attendues du bénéficiaire*

1. Pour la durée du contrat, le CSP de Genève s'engage à fournir les prestations suivantes :
  - Gestion de budgets et de dettes
    - répondre, par le biais d'une permanence d'accueil et téléphonique, aux questions posées par les usagers;
    - donner des informations à des services tiers;
    - fournir des conseils et des informations pour l'assainissement des dettes;
    - effectuer un bilan des situations financières et psychosociales;
    - aider à la gestion de budgets et de dettes, notamment au moyen de plans de désendettement, faillites personnelles, rachats d'actes de défaut de biens;
    - effectuer des démarches auprès des créanciers ou de l'administration;
    - offrir un accompagnement psychosocial;
    - rechercher des fonds.
  - Aide et conseils juridiques, particulièrement dans le domaine du droit de la famille
    - répondre, par le biais d'une permanence téléphonique, aux questions posées par les usagers;
    - donner des consultations juridiques sur rendez-vous;
    - rédiger au nom des consultants des requêtes adressées notamment :
      - a) au Tribunal de première instance :
        - en mesures protectrices de l'union conjugale;
        - en divorce par requête commune;
        - en exequatur du jugement de divorce;
        - en désaveu de paternité;
        - en modification de jugement de divorce.
      - b) au Tribunal de protection de l'adulte et de l'enfant :
        - en nomination de curateur;
        - en attribution de l'autorité parentale conjointe.
    - aider les consultants à conclure des conventions d'entretien au sens de l'art. 287 du code civil suisse (CCS).

- 5 -

- Accueil et occupation : atelier Galiffe (centre de jour)
  - accueillir, dans un espace de vie convivial, des personnes handicapées adultes souffrant de troubles psychiques et touchées par l'exclusion sociale, la désinsertion, l'isolement;
  - réaliser le projet institutionnel pour lequel le DEAS, pour lui la DGAS, lui a délivré une autorisation d'exploiter au sens de l'article 11 de la loi sur l'intégration des personnes handicapées (LIPH - K 1 36);
  - assurer la finalisation de la politique publique d'intégration des personnes handicapées par la mise à disposition de 23 places de type centre de jour (CdJ);
  - proposer diverses activités dont :
    - o des activités manuelles;
    - o du jardinage;
    - o une fois par semaine, un repas communautaire et sa préparation;
    - o des sorties occasionnelles.
- Réinsertion professionnelle (brocantes de Meyrin et de Plan-les-Quates)
  - ramassage, tri et vente de meubles, vêtements, électroménager, vaisselle, livres, disques etc. par des personnes en activité de réinsertion professionnelle.

## Article 5

### *Engagements financiers de l'Etat*

1. L'Etat de Genève, par l'intermédiaire du département de l'emploi, des affaires sociales et de la santé (DEAS), s'engage à verser au CSP de Genève une aide financière, sous réserve de l'accord du Grand Conseil dans le cadre de l'approbation annuelle du budget. Cette aide financière recouvre tous les éléments de charge en lien avec l'exécution des prestations prévues par le présent contrat.
2. L'aide financière n'est accordée qu'à titre conditionnel (article 25 LIAF). Les montants peuvent être modifiés par décision du Conseil d'Etat si, dans le cadre du vote du budget annuel, l'autorisation de dépense n'est pas octroyée ou ne l'est que partiellement.
3. Les montants engagés sur 4 ans sont les suivants :
  - Année 2017 : 643 315 F
  - Année 2018 : 643 315 F
  - Année 2019 : 643 315 F
  - Année 2020 : 643 315 F
4. La répartition du montant de l'aide financière monétaire de 2017 à 2020 s'élevant à 643 315 F s'établit comme suit :

- 6 -

- 267 218 F pour le secteur gestion de budgets et dettes
  - 180 012 F pour le secteur aide et conseils juridiques
  - 153 375 F pour l'atelier Galiffe
  - 30 135 F pour le loyer de la renfile de Meyrin
  - 12 575 F pour le loyer de la renfile de Plan-les-Ouates
5. Le montant de la subvention non monétaire, qui s'élève à 96 663 F par année, se décompose comme suit :
- 84 000 F de mise à disposition par l'Etat de Genève à titre gracieux de locaux sis chemin du Sapey 8, à Lancy, permettant l'agencement du Vestiaire social. Ce dernier est géré conjointement par le CSP de Genève et Caritas Genève. À l'expiration du bail au 30 juin 2018, l'Etat examinera la possibilité de la mise à disposition d'autres locaux au titre de subvention non monétaire équivalente, si le bail n'est pas renouvelé,
  - 12 663 F de mise à disposition du terrain et du bâtiment sis au Chemin Galiffe à Genève exploités par le CSP pour son Atelier Galiffe.
6. Le versement des montants ci-dessus n'intervient que lorsque la loi de ratification est exécutoire.

#### Article 6

##### *Plan financier pluriannuel*

Un plan financier quadriennal pour l'ensemble des activités/prestations du CSP de Genève figure à l'annexe 3. Ce document fait ressortir avec clarté l'intégralité des sources de financement espérées, qu'elles soient publiques ou privées, ainsi que la totalité des dépenses prévisibles par type d'activités/prestations.

#### Article 7

##### *Rythme de versement de l'aide financière*

1. L'aide financière est versée chaque année selon les échéances et les conditions suivantes :
- le premier paiement annuel tient compte tant d'une rétroactivité au 1<sup>er</sup> janvier que d'éventuels acomptes déjà versés;
  - les tranches ultérieures sont versées mensuellement au plus tard le 20 de chaque mois.
2. En cas de refus du budget annuel par le Grand Conseil, les paiements sont effectués selon le principe des douzièmes provisoires, conformément à l'article 42 de la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat, du 4 octobre 2013.

#### Article 8

##### *Conditions de travail*

1. Le CSP de Genève est tenu d'observer les lois,

- 7 -

règlements et les conventions collectives applicables en matière notamment de salaire, d'horaire de travail, d'assurance et de prestations sociales.

2. Le CSP de Genève tient à disposition du département son organigramme, le cahier des charges du personnel ainsi qu'une description de ses conditions salariales et de travail, conformément à l'article 12 de la LIAF.

### Article 9

*Développement durable* Le CSP de Genève s'engage à ce que les objectifs qu'elle poursuit et les actions qu'elle entreprend s'inscrivent dans une perspective de développement durable, conformément à la loi sur l'action publique en vue du développement durable, du 23 mars 2001 (Agenda 21).

### Article 10

*Système de contrôle interne* Le CSP de Genève s'engage à maintenir un système de contrôle interne adapté à ses missions et à sa structure dans le respect de l'article 3, alinéa 4 de la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat (LGAF), du 4 octobre 2013.

### Article 11

*Suivi des recommandations du service d'audit interne* Le CSP de Genève s'engage à respecter les recommandations figurant dans les rapports du service d'audit interne et à mettre en œuvre dans le délai indiqué par le département de tutelle les mesures correctrices qui ne sont pas contestées ou qui ont fait l'objet d'une décision au sens de l'article 17 de la loi sur la surveillance de l'Etat (LSurv), du 13 mars 2014.

### Article 12

*Reddition des comptes et rapports* Le CSP de Genève, en fin d'exercice comptable mais au plus tard 4 mois après la date de clôture du dernier exercice, fournit au département de l'emploi, des affaires sociales et de la santé (DEAS) :

- ses états financiers établis et révisés conformément aux exigences de son statut juridique, aux dispositions légales et au référentiel comptable applicable. Les états financiers comprennent un bilan, un compte d'exploitation, un tableau de financement, un tableau de variation des fonds propres ainsi que l'annexe explicative;
- le rapport de l'organe de révision;
- un rapport d'exécution du contrat, ou rapport de

- 8 -

performance, reprenant les objectifs et les indicateurs figurant dans le tableau de bord;

- son rapport d'activité;
- le procès-verbal de l'organe approuvant les comptes.

Dans ce cadre, l'entité s'engage à respecter les directives et règlements qui lui sont applicables :

- règlement d'application de la loi sur les indemnités et les aides financières (RIAF), du 20 juin 2012;
- directive du Conseil d'Etat EGE-02-04 relative à la présentation et à la révision des états financiers;
- directives du Conseil d'Etat EGE-02-07 relative au traitement du résultat.

### Article 13

#### *Traitement des bénéficiaires et des pertes*

1. Au terme de l'exercice comptable, pour autant que les prestations financées aient été fournies conformément au contrat, le résultat annuel établi conformément à l'article 12 est réparti entre l'Etat de Genève et le CSP de Genève selon la clé figurant à l'alinéa 4 du présent article.
2. Une créance reflétant la part restituable à l'Etat est constituée dans les fonds étrangers du CSP de Genève. Elle s'intitule « Subventions non dépensées à restituer à l'échéance du contrat ». La part conservée par le CSP de Genève est comptabilisée dans un compte de réserve spécifique intitulé « Part de subvention non dépensée » figurant dans ses fonds propres.
3. Pendant la durée du contrat, les éventuelles pertes annuelles sont également réparties selon la clé figurant à l'alinéa 4 du présent article et sont déduites de la créance jusqu'à concurrence du solde disponible et du compte de réserve spécifique.
4. Compte tenu du taux de couverture de ses revenus, le CSP de Genève conserve 92% de son résultat annuel relatif aux prestations mentionnées à l'article 4. Le solde revient à l'Etat.
5. A l'échéance du contrat, le CSP de Genève conserve définitivement l'éventuel solde du compte de réserve spécifique, tandis que l'éventuel solde de la créance est restitué à l'Etat.
6. A l'échéance du contrat, le CSP de Genève assume ses éventuelles pertes reportées.

### Article 14

#### *Bénéficiaire direct*

Conformément à l'article 14 al. 3 de la LIAF, le CSP de Genève s'engage à être le bénéficiaire direct de l'aide financière. Elle ne procédera à aucune redistribution sous

- 9 -

forme de subvention à des organismes tiers.

#### **Article 15**

##### *Communication*

1. Toute publication, campagne d'information ou de communication lancée par le CSP de Genève auprès du public ou des médias en relation avec les prestations définies à l'article 4, doit faire mention de la République et canton de Genève en tant que subventionneur.
2. Le département de l'emploi, des affaires sociales et de la santé (DEAS) aura été informé au préalable des actions envisagées.

### **Titre IV - Suivi et évaluation du contrat**

#### **Article 16**

##### *Objectifs, indicateurs, tableau de bord*

1. Les prestations définies à l'article 4 du présent contrat sont évaluées par le biais d'objectifs et d'indicateurs.
2. Ces indicateurs mesurent le nombre de prestations rendues, leur qualité (satisfaction des destinataires), leur efficacité (impact sur le public-cible) ou leur efficience (amélioration de la productivité).
3. Dans le respect du principe de proportionnalité, les indicateurs définis sont utiles, facilement mesurables et établis en lien avec la pratique de terrain.
4. Le tableau de bord, établissant la synthèse des objectifs et indicateurs, figure en annexe 1 du présent contrat. Il est réactualisé chaque année.

#### **Article 17**

##### *Modifications*

1. Toute modification au présent contrat doit être négociée entre les parties, sous réserve des dispositions de l'article 5 "Engagements financiers de l'Etat", et sous réserve des dispositions de la loi de ratification qui ne peuvent être modifiées.
2. En cas d'événements exceptionnels et préteritant la poursuite des activités du CSP de Genève ou la réalisation du présent contrat, les parties s'accordent sur les actions à entreprendre.
3. Ces événements doivent être signalés dans les plus brefs délais au département.

**Article 18***Suivi du contrat*

1. Les parties au présent contrat mettent en place un dispositif de suivi du contrat afin de :
  - veiller à l'application du contrat;
  - évaluer les engagements par le biais du tableau de bord et du rapport d'exécution annuel établi par le CSP de Genève;
  - permettre l'adaptation, la réorientation ou la redéfinition des conditions du contrat et de son tableau de bord.
2. Ce dispositif est indépendant du processus de contrôle périodique prévu à l'article 22 de la LIAF.

**Titre V - Dispositions finales****Article 19***Règlement des litiges*

1. Les parties s'efforcent de régler à l'amiable les différends qui peuvent surgir dans l'application et l'interprétation du présent contrat.
2. En cas d'échec, elles peuvent recourir d'un commun accord à la médiation.
3. A défaut d'un accord, le litige peut être porté devant la Chambre administrative de la Cour de justice du canton de Genève.

**Article 20***Résiliation du contrat*

1. Le Conseil d'Etat peut résilier le contrat et exiger la restitution de tout ou partie de l'aide financière lorsque :
  - a) l'aide financière n'est pas utilisée conformément à l'affectation prévue;
  - b) le CSP de Genève n'accomplit pas ou accomplit incorrectement sa tâche malgré une mise en demeure;
  - c) l'aide financière a été indûment promise ou versée, soit en violation du droit, soit sur la base d'un état de fait inexact ou incomplet.

La résiliation s'effectue dans un délai de deux mois, pour la fin d'un mois.

2. Dans les autres cas, le contrat peut être résilié par chacune des parties moyennant un préavis de 6 mois pour la fin d'une année.
3. Dans tous les cas, la résiliation s'effectue par écrit.

**Article 21**

*Entrée en vigueur,  
durée du contrat et  
renouvellement*

1. Le contrat entre en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2017, dès que la loi qui l'approuve devient exécutoire. Il est valable jusqu'au 31 décembre 2020.
2. Les parties conviennent d'étudier les conditions de renouvellement éventuel du contrat au moins douze mois avant son échéance.

- 12 -

Pour la République et canton de Genève :

représentée par

**Mauro Poggia**

conseiller d'Etat chargé du département de l'emploi, des affaires sociales et de la santé  
(DEAS)

Date :

Signature

Pour le Centre social protestant de Genève

représenté par

**Louise Martin**  
Présidente

**Alain Bolle**  
Directeur

Date :      Signature

Date :      Signature

**Annexes au présent contrat :**

- 1 - Tableau de bord des objectifs et des indicateurs
- 2 - Statuts du CSP de Genève, organigramme et liste des membres du comité
- 3 - Plan financier pluriannuel
- 4 - Liste d'adresses des personnes de contact
- 5 - Directives du Conseil d'Etat :
  - sur l'utilisation du logo de l'Etat;
  - sur la présentation et la révision des états financiers des entités subventionnées et des autres entités para-étatiques;
  - sur le traitement des bénéficiaires et des pertes;
  - sur les subventions non monétaires.

(Ces directives sont disponibles sur le site du département de l'emploi, des affaires sociales et de la santé : <https://www.ge.ch/subventions/bases-legales.asp>)

## Annexe 1

**Tableaux de bord des objectifs et indicateurs  
pour le suivi des prestations 2017-2020**

<b>Prestation 1 : Service social polyvalent</b>		
<b>Objectif 1</b>	<b>Indicateurs</b>	<b>Valeurs cibles</b>
1.1. Accueillir des personnes venant avec une demande spécifique en lien avec l'endettement, la gestion de budget ou le surendettement	1.1.1. Nombre de personnes s'adressant à la permanence sociale avec une demande spécifique	1.1.1. 520
	1.1.2. Nombre de dossiers actifs en lien avec le surendettement	1.1.2. 300
	1.1.3. Taux de personnes ayant poursuivi la démarche de désendettement après un premier conseil	1.1.3. 50%
<b>Prestation 2 : Service juridique</b>		
<b>Objectif 1</b>	<b>Indicateurs</b>	<b>Valeurs cibles</b>
2.1. Offrir des prises en charge juridiques pour améliorer la situation des personnes	2.1.1. Nombre de nouveaux dossiers juridiques	2.1.1. 330
	2.1.2. Pourcentage de dossiers "droit de la famille" par rapport à l'ensemble des dossiers juridiques	2.1.2. 40%
	2.1.3. Nombre de dossiers liés à un défaut de paiement de pension alimentaire	2.1.3. 20%
<b>Prestation 3 : Atelier Galiffe</b>		
<b>Objectif 1</b>	<b>Indicateurs</b>	<b>Valeurs cibles</b>
3.1. Offrir un accompagnement non médicalisé principalement à des personnes souffrant de troubles psychiques dans le cadre de la politique publique d'intégration des personnes avec un handicap.	3.1.1. Nombre de personne accueillies en moyenne par jour d'ouverture	3.1.1. 22
	3.1.2. Pourcentage de personne avec une rente AI	2.1.2. 70%
	3.1.3. Taux de personnes qui reviennent à l'atelier après une première visite	3.1.3. 80%

<b>Objectif 2</b>	<b>Indicateurs</b>	<b>Valeurs cibles</b>
3.2. Offrir un moment d'échange présidé par un professionnel réunissant l'ensemble des usagers afin d'aborder des sujets qui concernent le fonctionnement collectif de l'Atelier et d'expérimenter la discussion et la prise de décision collective	3.2.1. Nombre de réunions du conseil de Gallife (avec compte rendu affiché dans le lieu)	3.2.1. 3
<b>Etats financiers</b>		
<b>Objectif</b>	<b>Indicateur</b>	<b>Valeurs cibles</b>
4.1. Tenir une comptabilité des états financiers conforme aux normes légales	4.1. Nombre de réserves de l'organe de contrôle	4.1. 0

**Annexe 2**

---

**S T A T U T S**  
**DU**  
**CENTRE SOCIAL PROTESTANT DE GENÈVE**

adoptés par l'Assemblée générale ordinaire du  
18 avril 2011

---

*Préambule: l'ensemble des titres ou fonctions utilisés dans les présents statuts s'appliquent indifféremment à une femme ou à un homme.*

**CHAPITRE I**

**Dispositions générales**

**Art. 1 Principe**

1. Le Centre social protestant de Genève est une association sans but lucratif conformément aux articles 60 et suivants du Code Civil Suisse.
2. L'association a été créée le 26 octobre 1954 sous les auspices de l'Eglise protestante de Genève pour compléter l'action de son office social, constitué en 1908 et incorporé au Centre social protestant de Genève le 9 avril 1957.

**Art. 2 But**

1. Le Centre social protestant de Genève a pour but de servir les femmes et les hommes et de promouvoir plus de justice sociale, conformément à l'Evangile de Jésus-Christ.
2. Il est ouvert à toutes les personnes, individuellement ou collectivement. Ses services sont en principe gratuits.
3. Il procède à toute recherche et étude en vue d'adapter son action aux besoins et de donner une information adéquate.
4. Il s'efforce de créer des liens avec des entités analogues.
5. Il n'est pas un organe de secours financier.

**Art. 3 Activités**

1. Le Centre social protestant offre des prestations notamment dans les domaines suivants: social, juridique, de l'asile, de la famille, du 3<sup>ème</sup> âge, du handicap psychique, de l'aide à l'insertion et la réinsertion, de la récupération et la vente d'objets et de vêtements de seconde main.
2. Ces services collaborent avec les différentes structures de l'Eglise protestante de Genève.

**Art. 4 Siège et durée**

Le Centre social protestant de Genève a son siège à Genève et sa durée est indéterminée.

**Art. 5 Ressources**

Les ressources de l'Association sont notamment constituées par les dons, legs, subventions, les produits du secteur des ventes et autres contributions.

**Art. 6 Exercice social**

L'exercice social commence le 1<sup>er</sup> janvier et se termine le 31 décembre de chaque année. En cas de résultats excédentaires en fin d'exercice, aucun bénéfice n'est distribué.

**CHAPITRE II****Assemblée générale****Art. 7 Constitution**

1. La réunion des membres de l'Association constitue l'Assemblée générale du Centre social protestant de Genève.

Elle est valablement constituée quel que soit le nombre des membres présents.

**Art. 8 Membres**

1. Peut être membre de l'Association toute personne qui en fait la demande écrite.
2. Le comité se prononce souverainement et sans indication de motifs sur les candidatures qui doivent être acceptées à l'unanimité.
3. Les collaboratrices et collaborateurs du Centre social protestant de Genève, en possession d'un contrat de travail à durée indéterminée, sont membres de droit de l'association pendant la durée de leur engagement.
4. La qualité de membre se perd par décès, démission écrite adressée au comité ou par exclusion prononcée par ce dernier, sans indication de motifs.

**Art. 9 Convocation**

1. L'Assemblée générale est convoquée par le comité au moins une fois par an. La convocation, mentionnant l'ordre du jour, est adressée à chaque membre au moins quinze jours à l'avance.
2. En outre, le comité est tenu de convoquer l'Assemblée générale si la demande en est faite par le cinquième des membres.
3. Les propositions individuelles doivent parvenir au comité, au moins dix jours avant l'Assemblée générale. Ces propositions doivent faire l'objet d'une délibération et d'un vote de l'Assemblée générale.

**Art. 10 Attributions**

1. L'Assemblée générale est le pouvoir suprême de l'Association.
2. Elle élit les membres du comité pour une durée de trois ans renouvelable.
3. Elle désigne pour une durée de trois ans le Président et le Vice-président.
4. Elle prend connaissance des rapports et des comptes de l'exercice et se prononce par un vote.
5. Elle ne peut prendre des décisions que sur les objets figurant à l'ordre du jour ainsi que sur les propositions individuelles, hormis la proposition de convoquer une Assemblée générale extraordinaire.
6. Conformément aux exigences de l'Etat de Genève, elle nomme pour une durée de cinq ans maximum un organisme agréé chargé de la vérification des comptes.

**Art. 11 Vote**

1. Les décisions de l'Assemblée générale sont prises à la majorité simple des voix. En cas d'égalité des voix, celle du Président est prépondérante.
2. Les décisions relatives à la modification des statuts ne peuvent être prises qu'à la majorité des deux tiers des membres présents.

**CHAPITRE III****Comité****Art. 12 Composition et organisation**

1. Le comité se compose des membres élus par l'Assemblée générale et des délégués prévus à l'article 13.
2. L'Assemblée générale choisit 9 à 11 personnes parmi ses membres, dont les 2/3 doivent être de confession protestante, qui n'exercent pas une activité rémunérée dans l'Association, de manière à assurer autant que possible la représentation des différents milieux de la population.
3. En cas de démission d'un membre élu par l'Assemblée générale, le comité désigne éventuellement et jusqu'à la prochaine Assemblée générale, un remplaçant. Son mandat se termine en même temps que celui du membre remplacé.
4. Le comité se réunit en principe 6 fois par an.

**Art. 13 Délégués**

1. Après avoir pris contact avec le Centre social protestant de Genève, l'Eglise protestante de Genève désigne un délégué.

2. Les collaborateurs du Centre social protestant de Genève nomment trois délégués et trois remplaçants.

Le Directeur assiste aux séances du comité avec voix consultative.

3. Le Directeur désigne les collaborateurs qui assistent aux séances du comité avec voix consultative.

#### **Art. 14 Attributions**

Le Comité:

1. Assume la responsabilité de la gestion.
2. Est le garant du respect des statuts et de la charte.
3. Désigne les membres du Bureau.
4. Engage ou licencie le directeur.
5. Fixe les orientations stratégiques et vote le budget.
6. Sur proposition du directeur, valide les orientations opérationnelles.
7. Est un relai avec la société et avec l'Eglise protestante de Genève.
8. Met à disposition des compétences spécifiques.
9. Décide de la création de commissions ad hoc et de ses membres. Elles répondent devant lui seul de leur activité et doivent, au moins une fois par an, lui rendre compte de leurs travaux. La durée d'activité de ces commissions est déterminée par le comité.

#### **Art. 15 Bureau**

Le Bureau:

1. Est désigné par le comité et ses membres sont choisis en son sein. Le Président en est membre de droit et le directeur y assiste avec voix consultative.
2. Accompagne le directeur dans la gestion des affaires courantes en offrant des compétences spécifiques.
3. Veille à la bonne exécution des décisions du comité.
4. En collaboration avec le directeur, prépare les dossiers et les décisions.
5. Rend compte de son activité au comité.
6. Peut, sur des sujets spécifiques, s'adjoindre des membres du comité en tant que consultants.
7. Prépare les réunions du comité.
8. Se réunit en principe 9 à 12 fois par an.

**Art. 16 Signature**

1. L'Association est valablement engagée par la signature collective à deux personnes.
2. Le Président, le Vice-président, le Trésorier, le Responsable administratif et le Directeur disposent de droit de la signature collective à deux.
3. Le comité peut désigner d'autres personnes habilitées à signer.

**CHAPITRE IV****Direction****Art. 17 Direction**

1. La direction du Centre social protestant de Genève est assurée par un directeur auquel des collaborateurs peuvent être adjoints.
2. Il doit être de confession protestante.

**Art. 18 Attributions du Directeur**

Le Directeur:

1. Dirige l'institution et gère les affaires courantes.
2. Met en œuvre la stratégie validée par le comité.
3. Est chargé de la veille stratégique en collaboration avec les secteurs.
4. Prépare le budget avec les collaborateurs.
5. Engage et licencie les collaborateurs.
6. Propose au comité les orientations opérationnelles des secteurs.
7. Représente le CSP dans la société civile et religieuse.
8. Rend compte de son activité devant le bureau et le comité.

**CHAPITRE V****Dissolution****Art. 19 Dissolution**

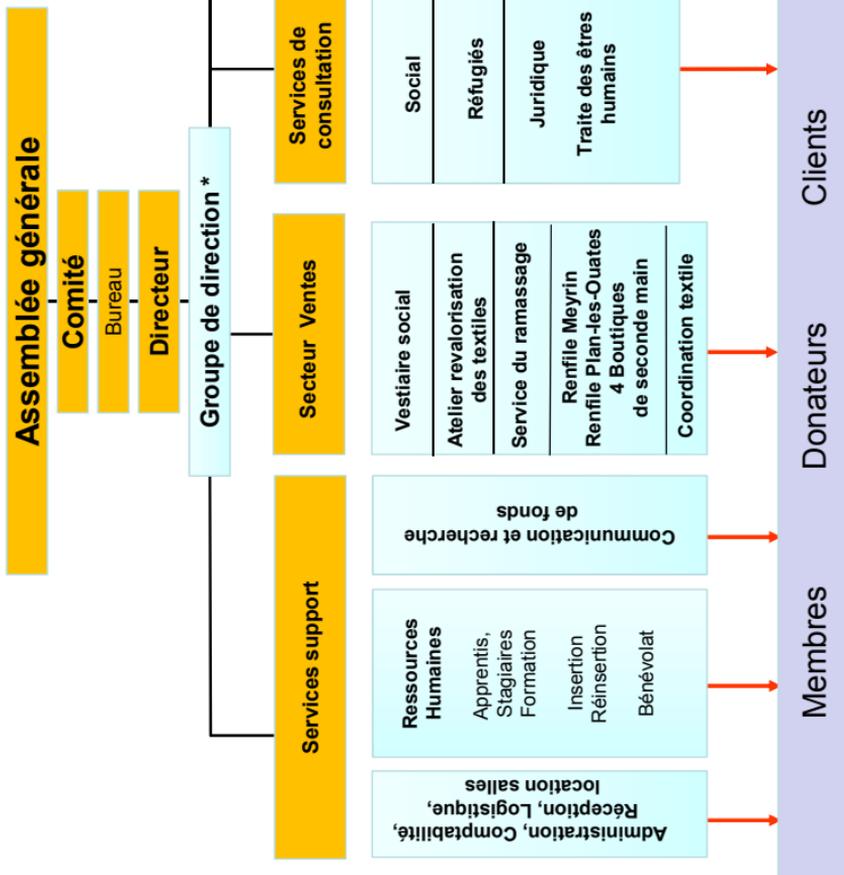
1. Les décisions relatives à la dissolution de l'Association sont prises à la majorité des trois quarts des membres présents.
2. En cas de dissolution de l'Association, l'actif social est remis à l'Eglise protestante de Genève pour être employé pour un but analogue.

## CHAPITRE VI

### Dispositions finales

#### **Art. 20 Modifications**

Les présents statuts abrogent ceux du 26 octobre 1954, modifiés les 9 avril 1957, 22 mai 1969, 17 octobre 1975, 26 mai 1999, 15 mai 2001, 25 avril 2006 et 27 avril 2009.



\* **Membres du groupe de direction:** directeur, responsable administration et finances, responsable ventes, responsable communication, responsable des ressources humaines

**CENTRE SOCIAL PROTESTANT - GENÈVE**  
 14, rue du Village-Suisse  
 C.P. 171, 1211 Genève 8  
 Tél: 022 807 07 00, fax: 022 807 07 01  
 www.csp.ch, e-mail: info@csp-ge.ch



## **MEMBRES DU COMITÉ**

### **du Centre social protestant de Genève**

- PRÉSIDENTE** : Louise MARTIN ☉
- VICE-PRÉSIDENTE** : Aline BRÜCKNER-BOUVIER ☉
- TRÉSORIER** : Paul BARBEY ☉
- MEMBRES** : David AMSLER  
 Elisabeth CONNE-PERRÉARD  
 Didier FISCHER  
 Etienne NAGY  
 Jean-Michel PERRET  
 Véronique SIEBER  
 Bernard VISCHER
- DÉLÉGUÉ DE L'EPG:** André BINDER
- DÉLÉGUÉS DU PERSONNEL:** Adrien BUSCH  
 Denis SCHNEUWLY  
 Charlotte ZIHLMANN
- MEMBRES AVEC VOIX CONSULTATIVE** : Alain BOLLE, directeur ☉  
 Anne MAIA FALCONNET, responsable finances & administration  
 Carine FLUCKIGER, responsable communication & recherche de fonds

☉ *Membre du Bureau*

*MR /Comité/Liste membres 2016.avrill 2016.doc*

## Annexe 3

## Plan financier quadriennal

## Centre social protestant

Basé sur la version 3.0 du budget 2016 avec réduction de la subvention -1%

TOTAL CSP	Estimations			
	2017	2018	2019	2020
Frais de personnel	6'355'666	6'431'057	6'507'352	6'584'563
Autres charges	1'390'941	1'390'941	1'390'941	1'390'941
Approvisionnement fonds	0	0	0	0
<b>Total charges</b>	<b>7'746'607</b>	<b>7'821'998</b>	<b>7'898'293</b>	<b>7'975'504</b>
Subvention directe	643'315	643'315	643'315	643'315
Autres produits	6'331'632	6'548'650	6'716'158	6'868'803
Attribution du fonds de régulation	271'749	164'216	109'477	72'985
<b>Total produits</b>	<b>7'246'696</b>	<b>7'356'181</b>	<b>7'468'950</b>	<b>7'585'103</b>
<b>Résultat</b>	<b>-499'680</b>	<b>-467'604</b>	<b>-431'131</b>	<b>-392'190</b>
<b>% subvention par rapport au total des charges</b>	<b>8.31%</b>	<b>8.23%</b>	<b>8.15%</b>	<b>8.07%</b>

Prestations selon contrat	Estimations			
	2017	2018	2019	2020
<b>Service Juridique</b>				
Coûts droits de la famille (50% du secteur juridique, y.c. admin)	286'990	290'721	294'500	298'329
Autofinancement (80% du total du secteur)	44'000	44'000	44'000	44'000
<b>Coûts des prestations droit de la famille</b>	<b>242'990</b>	<b>246'721</b>	<b>250'500</b>	<b>254'329</b>
Subvention directe droit de la famille	180'012	180'012	180'012	180'012
<b>% subvention par rapport au coût des prestations</b>	<b>74.08%</b>	<b>72.96%</b>	<b>71.86%</b>	<b>70.78%</b>
<b>Service social</b>				
Coûts prestations dettes (47% du secteur social, y.c. admin)	382'234	387'203	392'237	397'336
Autofinancement (100% du total du secteur)	4'200	4'200	4'200	4'200
<b>Coûts des prestations dettes</b>	<b>378'034</b>	<b>383'003</b>	<b>388'037</b>	<b>393'136</b>
Subvention directe dettes	267'218	267'218	267'218	267'218
<b>% subvention par rapport au coût des prestations</b>	<b>70.69%</b>	<b>69.77%</b>	<b>68.86%</b>	<b>67.97%</b>
<b>Atelier Galiffe</b>				
Coûts atelier Galiffe (100% du total du secteur, y.c. admin)	339'278	343'689	348'157	352'683
Autofinancement (100% du total du secteur)	12'300	12'300	12'300	12'300
<b>Coûts des prestations</b>	<b>326'978</b>	<b>331'389</b>	<b>335'857</b>	<b>340'383</b>
Subvention directe pour Galiffe	153'375	153'375	153'375	153'375
<b>% subvention par rapport au coût des prestations</b>	<b>46.91%</b>	<b>46.28%</b>	<b>45.67%</b>	<b>45.06%</b>
<b>Renfile de Meyrin</b>				
Subvention directe Renfile de Meyrin droit de superficie (FTI)	30'135	30'135	30'135	30'135
<b>Renfile de Plan-les-Ouates</b>				
Subvention directe Renfile de PLO droit de superficie (FTI)	12'575	12'575	12'575	12'575
<b>Subvention totale</b>	<b>643'315</b>	<b>643'315</b>	<b>643'315</b>	<b>643'315</b>

Les subventions non monétaires ne sont pas incluses dans le tableau ci-dessus :

Atelier Galiffe :  
Vestiaire socialCHF 12'663 pour le terrain et le bâtiment  
CHF 84'000

**Annexe 4**

## Liste d'adresses des personnes de contact

<b>Présidence et secrétariat général du département de l'emploi, des affaires sociales et de la santé (DEAS)</b>	M. Mauro Poggia, conseiller d'Etat  Rue de l'Hôtel-de-Ville 14 Case postale 3952 1211 Genève 3  Tél : 022 546 54 44 Fax : 022 546 54 41
<b>Direction générale de l'action sociale (DGAS)</b>	Mme Nadine Mudry, directrice chargée des politiques d'insertion  Boulevard Georges-Favon 26 Case postale 5684 1211 Genève 11  Tél : 022 546 51 66 Fax : 022 546 96 40
<b>Service financier du département de l'emploi, des affaires sociales et de la santé (DEAS)</b>	M. Michel Clavel, directeur  Rue de l'Hôtel-de-Ville 6 Case postale 3952 1211 Genève 3  Tél : 022 546 88 34 Fax : 022 546 54 40
<b>Service d'audit interne</b>	Service d'audit interne  Route de Meyrin 49 Case postale 3937  Tél : 022 388 66 00 Fax : 022 388 66 11
<b>Centre social protestant de Genève</b>	Mme Louise Martin, présidente Monsieur Alain Bolle, directeur  Rue du Village-Suisse 14 Case postale 171 1211 Genève 8  Tél : 022 807 07 00 Fax : 022 807 07 01